LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

21

CHARLES ROGIER

ANCIEN MEMBRE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE
ET DU CONGRÈS NATIONAL, MINISTRE D'ÉTAT, ETC.

PAR

THÉODORE JUSTE



BRUXELLES
LIBRAIRIE C. MUQUARDT
LIBRAIRE DU ROI
45, RUE DE LA RÉGENCE, 45
MÊME MAISON A LEIPZIG

1880

CHARLES ROGIER



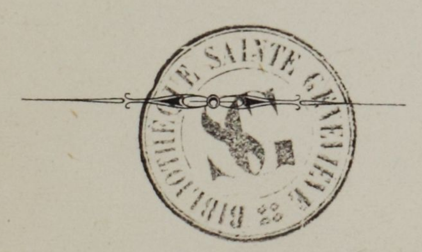
LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

CHARLES ROGIER

ANCIEN MEMBRE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE
ET DU CONGRÈS NATIONAL, MINISTRE D'ÉTAT, ETC.

PAR

THÉODORE JUSTE



BRUXELLES
LIBRAIRIE C. MUQUARDT
LIBRAIRE DU ROI
45, RUE DE LA RÉGENCE, 45
MÊME MAISON A LEIPZIG

1880

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE,
Bruxelles, rue de la Limite, 21.

TABLE.

ERRATUM.

Page 7. Lignes 1 et 21, au lieu de Debosse, lisez : de Bosc.

Cette biographie d'un illustre patriote était commencée depuis plusieurs années. Si elle n'a point été publiée plus tôt, c'est par respect pour les scrupules qu'avait manifestés l'éminent homme d'État. Mais au moment où les Belges vont célébrer le cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale, il faut se souvenir des glorieux services d'un des principaux fondateurs de l'État. Témoignons lui donc notre gratitude en rappelant ce qu'il a fait pour assurer à notre patrie le noble rang qu'elle occupe en Europe.

Ixelles, 16 juin 1880.

Pour des raisons, qui se rattachent au but même de notre œuvre, nous n'avons pu qu'esquisser la période qui a suivi le traité de paix du 19 avril 1839.

CHARLES ROGIER

I

Je me propose de retracer la carrière d'un homme d'État qui a rendu au pays des services exceptionnels : membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, représentant et ministre, il a eu l'insigne honneur d'attacher son nom aux actes les plus mémorables qui ont créé, affermi et illustré la Belgique indépendante.

Les ascendants de ce citoyen éminent avaient quitté Renlies, village du Hainaut, pour se fixer en France.

Firmin-Noël Rogier, qui habitait Cambrai, était un ardent partisan de la révolution ; il

remplissait, en 1791, les fonctions de secrétaire de la *Société des amis de la Constitution*, et la même année il était élu officier municipal par ses concitoyens. Nommé, en 1792, lieutenant-colonel du 1er bataillon des volontaires du district de Cambrai, il rejoint l'armée du Nord et fait la campagne de la Belgique et du Rhin. En 1794, sa santé s'étant altérée, il quitte le service actif et commande successivement les citadelles de Doulens et de Ham. Deux ans après, il était établi avec sa famille à Saint-Quentin. C'est dans cette ville que Charles Rogier naquit, le 17 août 1800. Il fréquentait le collége d'Avesnes, lorsque, en 1811, Napoléon fit un appel aux anciens militaires ; Noël Rogier y répondit et, par l'intervention du maréchal Mortier, qui avait débuté comme lieutenant dans le 1er bataillon des volontaires de Cambrai, il obtint un emploi dans l'intendance. Il suivit la grande armée en Russie et succomba dans cette funeste expédition.

Chargée d'une nombreuse famille, Mme Rogier vint, en 1812, rejoindre à Liége, où il était professeur au lycée impérial, son fils aîné, ancien élève de l'école normale de Paris. Firmin Rogier dirigea les études de son jeune frère, et celui-ci suivit les cours du gymnase qui avait remplacé

le lycée impérial. Il termina ses études en 1817, après deux années de rhétorique, et obtint les quatre premiers prix. Il ne se décida que plus tard à se faire inscrire à l'université, créée à Liége par le roi Guillaume I[er]. Ne voulant point imposer des sacrifices à sa famille, il s'était consacré à l'enseignement privé. Comme d'autres hommes réservés à une haute fortune politique, fils de ses œuvres, il aurait pu dire dans ces années souvent pénibles : *Labor omnia vincit.*

La poésie, pour laquelle il avait un goût très vif, venait parfois adoucir les aspérités du chemin. Le jeune étudiant prenait part aux concours ouverts par la *Société libre d'émulation;* et c'est ainsi qu'il fut couronné pour une pièce de vers sur la mort de M[me] Roland (1).

Reçu docteur en droit, Charles Rogier préféra au barreau les luttes de la presse. En 1823, il fut un des fondateurs du *Mathieu Laensberg,* qui devint ensuite *le Politique* (de Liége) ; il s'était joint à Joseph Lebeau et à Paul Devaux, dont il ne devait plus se séparer dans les vicis-

(1) Déjà, en 1819, il avait reçu une mention honorable pour un poème intitulé : *Les Prières.* Il fut plus tard secrétaire du comité de littérature de la Société.

situdes de sa longue carrière; les autres collaborateurs étaient : Firmin Rogier, Félix Van Hulst et Henri Lignac.

Le Politique fut bientôt un organe important de l'opposition belge; il acquit une grande influence, grâce au talent de ses rédacteurs. En 1828, dans sa défense de Louis de Potter, devant la cour d'assises du Brabant méridional, Sylvain Van de Weyer, vengeant les journalistes, dont le ministère public avait parlé avec dédain, disait : « Nous voyons avec peine que le ministère public méconnaisse le temps où nous vivons et son esprit, au point de chercher à déverser le mépris sur une classe d'hommes qui rendent tous les jours des services éminents à la civilisation du monde. Le ministère public ignorerait-il qu'il attaque ici, dans les journalistes, les hommes les plus distingués de tous les pays? En Angleterre, les Sheridan, les Fox, les Brougham... sont des journalistes. En France, les Chateaubriand, les Benjamin Constant... sont des journalistes... En Belgique, les Van Meenen, les Lesbroussart, les Plasschaert, les Barthélemy, les Rogier, les Van Hulst sont ou ont été des journalistes... »

Lorsque, en 1830, éclatèrent les troubles qui faisaient présager une révolution, Charles

Rogier était, à Liége, l'un des chefs les plus populaires du parti constitutionnel. Il ne recherchait pas un bouleversement; il ne complotait pas le renversement du royaume des Pays-Bas : ce qu'il demandait avec ses amis, c'était le redressement des griefs. Plus tard encore, il se serait contenté, comme le plus grand nombre des patriotes, de la séparation administrative du Nord et du Midi.

Le 26 août, au soir, on apprend à Liége les événements de Bruxelles. Le lendemain, au matin, la garde communale est convoquée pour le maintien de l'ordre légal. Elle se rassemble sur la place du Palais, tandis que dans la cour se réunissent un grand nombre de jeunes gens, armés de fusil de chasse : Charles Rogier prend le commandement de ce corps improvisé. Le 28, il arbore les couleurs liégeoises (rouge et jaune) à l'hôtel de ville, où siégeait la commission de sûreté publique qui avait remplacé la régence, à la porte d'Amercœur, à la tour de l'église de Saint-Paul et à la salle de spectacle.

La lutte est engagée entre les Pacifiques, qui veulent le maintien de ce qu'ils appellent l'*ordre légal,* et ceux qui redoutent une déception. Le 30, sur le quai de la Batte, Charles Rogier se jette entre le peuple et un peloton de la garde

communale qui se disposait à faire feu. Le 1er septembre, il prend, avec quatre hommes, possession de la caserne Saint-Laurent, près de la citadelle, où les troupes s'étaient retirées. Dans la soirée du lendemain, il excite le peuple à élever des barricades, se met à la tête des ouvriers et les promène dans la ville après les avoir harangués, leur recommandant de respecter les propriétés, mais de se défendre avec énergie. Ils passent la nuit dans la salle de spectacle et observent le plus grand ordre. On continue toutefois à vider les magasins d'un fabricant d'armes, auquel Charles Rogier délivre un reçu au nom du peuple (1).

Le 3, au matin, ces armes furent distribuées, et Charles Rogier nommé commandant des volontaires.

Félix Chazal et Édouard Ducpetiaux, venus de Bruxelles, encouragent l'insurrection liégeoise. Chazal harangue le peuple pour qu'on marche au secours de la capitale, et de la foule se détachent aussitôt d'ardents patriotes qui répondent à cet appel. Ce jour même, un premier détachement d'une cinquantaine d'hommes se met

(1) Les bons remis aux armuriers furent fidèlement acquittés plus tard.

en route, sous les ordres de Debosse. Le lendemain, Charles Rogier part avec une seconde compagnie, forte d'une centaine d'hommes; il promet à ses compagnons *de la liberté, de la gloire,* mais *pas de richesse.* Ils passent la première nuit à Seneffe, arrivent le 5 à Hannut et couchent à Jodoigne, où ils sont accueillis avec enthousiasme et renforcés par une vingtaine d'hommes qui se joignent à eux. Le 6, ils quittent Jodoigne et se dirigent vers Grez, le commandant en tête, tenant le drapeau liégeois à la main. Arrivé sur la grand'route, en-dessous de la ferme de *Désiré Demain,* Rogier était, sans le savoir, ajusté par un jeune et noble chasseur, qui eût mis fin à cette odyssée si un vieux garde n'avait arraché le fusil des mains de son jeune maître. Rogier et ses compagnons couchent, ce jour-là, à Auderghem, après avoir traversé le bois de Tervueren, où la maréchaussée protégeait le château du prince d'Orange. Le détachement de Debosse, qui s'était dirigé de Louvain sur Wavre, rejoint à Auderghem l'autre compagnie liégeoise. Le sort désigne Charles Rogier, pour marcher à la tête des deux détachements. Le 7, vers midi, ceux-ci entrent à Bruxelles par la porte de Namur, avec deux pièces de canons attelées. Rogier et ses

compagnons portaient la blouse bleue, uniforme des volontaires de 1830, et, au milieu du bataillon, flottait le drapeau liégeois, sur lequel on lisait : *Vaincre ou mourir pour Bruxelles*. Les uns manifestaient leur surprise, les autres leur enthousiasme, à la vue de ces braves auxiliaires [1].

Une partie fut établie à la caserne de Sainte-Élisabeth ; les plus notables se logèrent à leurs frais ou chez des amis.

Le 11, M. Rogier adresse l'ordre du jour suivant à sa compagnie : « *Ordre, union, discipline, loyauté, justice, courage* : voilà, mes braves camarades, la devise des vrais Liégeois ; elle sera toujours la nôtre. »

De son côté, la *Commission de sûreté publique*, qui avait été choisie par les sections et nommée par la régence, publia le même jour une proclamation où elle disait aux habitants de Bruxelles :

[1] « ... C'est avec le plus grand étonnement, dit Ch. White, qu'on vit cette bande aventureuse arriver saine et sauve à sa destination, traînant avec elle plusieurs caisses d'armes et deux pièces de canon, dont une était servie par un vétéran nommé Charlier, mieux connu plus tard sous le nom de *Jambe de bois*... » (*Révolution belge de 1830* [traduction française], t. Ier, p. 373.)

« La commission vous engage à attendre avec calme le résultat de l'ouverture des états généraux [1], persuadés que vous devez être que les députés des provinces méridionales soutiendront en loyaux mandataires les vœux de ces provinces. *Elle engage les étrangers à rentrer dans leur domicile...* Elle prendra toutes les mesures nécessaires, en s'assurant du commun accord des autres villes, pour le maintien de la dynastie et de la tranquillité publique, et pour faire converger les opinions et les efforts des citoyens vers un même but patriotique, en sorte qu'ils ne soient détournés de cet intérêt légitime par aucune influence étrangère [2]. » Cette froide proclamation ne pouvait contenter les adversaires de ce qu'on appelait alors le modérantisme. Il fallait faire sortir la *Commission de sûreté* des voies diplomatiques.

Le 14 septembre, cent cinquante personnes se réunirent à l'*Hôtel de la Paix* en un banquet patriotique. M. Rogier le présida, à la demande unanime des convives. Un toast aux Liégeois

(1) Ils avaient été convoqués à la Haye en session extraordinaire.

(2) Ce document portait les signatures du comte Félix de Mérode, Alex. Gendebien, Rouppe, F. Meeus, Sylvain Van de Weyer.

ayant été porté par M. Vandersmissen, M. Rogier répondit : « Nous sommes venus pour combattre, non pas la plume à la main, mais les armes à la main. » Monté sur la table, il donne lecture du discours du Roi aux états généraux. Ce discours, connu à Bruxelles le 14 au soir, et distribué sur-le-champ en feuilles volantes, y faisait, dit un contemporain, la plus pénible impression.

Le lendemain, les représentants des huit sections, convoqués par l'état-major de la garde bourgeoise, se rendirent dans la salle gothique de l'hôtel de ville pour délibérer sur une adresse à présenter aux députés des provinces méridionales. M. Rogier, qui assistait à cette assemblée publique en qualité de représentant des Liégeois, déclara qu'il trouvait le projet d'adresse, présenté par le comte Félix de Mérode, trop modéré et trop historique. Une nouvelle rédaction fut adoptée dans une séance du soir.

Le 16 septembre, Charles Rogier et Édouard Ducpetiaux fondaient la *Réunion centrale*, qui avait pour but de soutenir et de précipiter au besoin le mouvement révolutionnaire. M. Rogier refusa la présidence comme étranger à Bruxelles et recommanda Ducpetiaux ; mais ayant accepté la vice-présidence, il suppléa, en réalité,

son collègue, qui occupa rarement le fauteuil [1].

Un incident caractéristique allait rendre plus grave le désaccord avec la *Commission de sûreté.* Dans la nuit du 18 au 19, plusieurs jeunes gens, parmi lesquels on comptait les Liégeois, voulurent aller reconnaître eux-mêmes les positions et les mouvements des troupes qui, disait-on, poussaient leurs vedettes jusque près de la ville. A cet effet, les volontaires se divisèrent en deux détachements, dont l'un se porta sur la route de Vilvorde, tandis que le second éclairait celle de Tervueren. Ces expéditions furent désavouées par la *Commission de sûreté,* qui, dans une proclamation du 19, s'exprimait en ces termes :

« La *Commission de sûreté,* commandant en chef, commandant en second et membres du conseil de la garde, informés qu'une troupe d'hommes armés, sortis de Bruxelles sans aucune autorisation des chefs, et même malgré les injonctions faites par un officier supérieur, s'est rendue à Tervueren, où elle s'est emparée de quelques chevaux appartenant à la maréchaussée ; que, de plus, un autre parti,

[1] La *Réunion centrale,* formée d'abord à la salle des Beaux-Arts (rue de Bavière), s'établit ensuite dans la salle Saint-Georges.

également sans mission de l'autorité établie, s'est permis d'arrêter, aux environs du pont de Laeken, la diligence d'Amsterdam, ce qui a forcé le conducteur de rétrograder, au détriment du commerce et des intérêts privés..., manifestent leur improbation formelle de l'acte désordonné qui vient d'avoir lieu ; ordonnent que les chevaux enlevés seront renvoyés sans délai, et sous escorte, au détachement de maréchaussée stationné à Tervueren, et qu'il sera écrit au prince Frédéric pour désavouer cette infraction et en annoncer la réparation... »

Des réclamations énergiques s'élevèrent à la *Réunion centrale* contre la « pusillanimité » de la commission. La proclamation fut ensuite lacérée par le peuple qui occupait la Grand'Place. « Nous sommes trahis, disaient les plus exaltés, nous sommes vendus, mais heureusement nous ne sommes pas encore livrés. »

Vers minuit [1], l'hôtel de ville, gardé par la garde bourgeoise, est forcé et un groupe nombreux, dont faisait partie la compagnie liégeoise, pénètre dans les salles, tambour battant et en réclamant des armes. Le commandant des Liégeois accourt et parvient à contenir le flot populaire. « Ce fut surtout à M. Rogier, dit un contemporain, que l'on dut cet heureux

[1] Le 19 septembre.

résultat; chacun écoutait sa voix et rentrait aussitôt dans l'ordre; il se porta au milieu de la Grand'Place, où il harangua la multitude avec l'énergie du patriotisme; il l'invita au bon ordre; il promit de lui délivrer quarante fusils qui appartenaient à son corps; il demanda que la population de Bruxelles, par sa bonne conduite, prouvât qu'elle voulait la liberté, non le pillage, non l'incendie, et que l'on punît sur-le-champ militairement celui qui ferait de ses armes un coupable usage ou menacerait la tranquillité publique. La voix de M. Rogier fut à chaque instant couverte par des cris d'enthousiasme : il conduisit dans le plus grand ordre à la caserne de Sainte-Élisabeth un groupe très-nombreux; les cris : de *Vive la liberté!* interrompirent seuls la tranquillité qui régnait dans cette colonne. Lorsqu'elle fut arrivée à la caserne, sur l'ordre de M. Rogier on lui en ouvrit l'entrée, et les armes disponibles furent distribuées après qu'on eut pris les noms, qualités et domicile des citoyens auxquels on les confiait. Toute cette troupe partit et forma une patrouille nombreuse qui parcourut la ville en poussant des cris de : *Vive la liberté* (¹)!... »

(¹) *Esquisses hist. de la révolution belge,* p. 200. Cf. *Révo-*

Mais le lendemain, 20 septembre, de nouveaux attroupements s'étant formés, le commandant des Liégeois vit tous ses efforts échouer contre l'obstination, la défiance et la colère du peuple. L'hôtel de ville fut pris, la garde bourgeoise désarmée, et cette redoutable manifestation amena la retraite et la dissolution de la *Commission de sûreté*. On lut dans les journaux du matin « que la *Commission de sûreté* étant dissoute par le fait, et les autorités n'existant plus, la *Réunion centrale* venait de décider qu'elle serait remplacée par un gouvernement provisoire, composé de trois membres. »

En effet, M. Rogier, après avoir consulté quelques-uns des patriotes de la *Réunion centrale*, avait ordonné de préparer une bannière liégeoise sur laquelle on inscrivit en lettres de drap noir : GOUVERNEMENT PROVISOIRE. *De Potter, Gendebien et d'Oultremont* (*comte*), *de Liége.* D'autres noms écrits à la main étaient attachés au drapeau : *Van Meenen, F. de Mérode, Raikem, Van de Weyer, de Stassart.* Plaçant la bannière liégeoise au milieu de ses volontaires,

lution belge de 1830, par MACKINTOSH, p. 76, et la *Révolution belge de 1830*, par HUYBRECHT, *passim*.

auxquels se réunirent diverses sections bourgeoises, M. Rogier parcourut les rues, tambour battant, jusqu'à la nuit, préparant ainsi le peuple à une notification semblable, qui fut affichée le jour suivant [1]. Si cette annonce, comme on l'a remarqué, n'eut pas de résultat immédiat, elle eut cependant pour effet, à la veille d'une crise suprême, de préparer le peuple à l'établissement d'un gouvernement qui serait chargé temporairement de présider aux destinées du pays [2].

Mais pourrait-on, voudrait-on se défendre

(1) Le 20, la pièce suivante fut affichée :

« Un gouvernement provisoire s'organise ; *on dit* qu'il sera composé de la manière suivante :

« MM. Raikem, de Liége, des états généraux.
« Félix de Mérode.
« Gendebien.
« Van de Weyer.
« de Potter.
« d'Oultremont, de Liége.
« de Stassart, des états généraux. »

Le lendemain, on placarda sur les murs une autre affiche de grande dimension, ainsi conçue :

« Gouvernement provisoire : *De Potter, d'Oultremont (de Liége), Gendebien.*

(2) Ch. White, *Révolution belge de 1830*, t. II, p. 40.

contre l'armée royale qui, sous le commandement du prince Frédéric des Pays-Bas, était aux portes de Bruxelles?

Le 21, M. Rogier se joignit aux deux cents volontaires qui se dirigèrent vers Dieghem et Ever. Il avait fait venir de Bruxelles un des canons liégeois, qui fut braqué et tira sur la colonne hollandaise [1].

Quoique ces escarmouches avec les avant-postes de l'armée royale continuassent le jour suivant, le découragement succédait à l'exaltation. Presque tous les chefs du mouvement avaient disparu, les commandants de la garde bourgeoise avaient donné leur démission, la bourgeoisie était désarmée, la multitude dispersée et le prince Frédéric encouragé par des rapports qui le rassuraient sur les dispositions de la capitale. Menacés par les partisans de la dynastie, les volontaires liégeois, dont le nombre d'ailleurs avait diminué, s'étaient retirés vers la forêt de Soignes.

Le 23, au matin, M. Rogier constata par lui-même que les Hollandais occupaient les

[1] Un des Liégeois (Félix Bastin), ayant été blessé à la gorge, fut, dit une pièce officielle, pansé sur-le-champ par son commandant.

boulevards et le Parc. Ne supposant pas qu'une poignée d'hommes pourrait les empêcher de s'emparer de la ville, il céda à des instances qui avaient pour but de le soustraire au sort dont il était menacé par la proclamation du prince Frédéric [1]. Au hameau de Saint-Hubert, dans la forêt de Soignes, il fut rejoint par M. Jottrand, rédacteur du *Courrier des Pays-Bas,* compromis et proscrit comme lui. Tous deux se rendirent à travers champs au village de Coulture-Saint-Germain, dans la ferme de l'ancienne abbaye d'Aywières, à une lieue environ de Mont-Saint-Jean. Il était alors deux heures de relevée. Une heure après, la fille du fermier, rentrant du jardin, dit que le bruit du canon se faisait entendre dans la direction de

[1] « ... Les auteurs principaux d'actes trop criminels pour espérer d'échapper à la sévérité des lois, des étrangers qui, abusant de l'hospitalité, sont venus organiser parmi vous le désordre, seront seuls et justement frappés... » Proclamation du prince Frédéric aux habitants de Bruxelles (21 septembre 1830).

M. Huybrecht dit : « M. Rogier, ne voulant pas assumer la responsabilité d'une défense que repoussait la population et des désastres qu'elle pourrait entraîner, s'était retiré avec les Liégeois dans la direction de Waterloo. » Cette dernière assertion, comme on a pu le voir, est inexacte.

Bruxelles. M. Rogier sortit pour s'en assurer et sa détermination fut prise à l'instant; il déclara que, puisque, selon toute apparence, on se battait à Bruxelles, il voulait y retourner sur l'heure. De son côté, le fils de la maison, P.-J. Godefroid, déclara à son père qu'il accompagnerait leur hôte. Ils partirent et traversèrent de nouveau la forêt de Soignes; vers sept heures du soir, ils étaient à Bruxelles (1).

M. Rogier se rendit à l'hôtel de ville, qu'il trouva désert. Il apprit toutefois qu'une sorte de gouvernement occulte s'était installé dans la caserne des pompiers et mis en rapport avec le prince Frédéric. Il laissa à l'hôtel de ville une protestation écrite contre cette espèce de gouvernement et ses négociations. Pendant la nuit, il visita les divers postes et les hôpitaux (2).

Le lendemain, 24, il revint de bonne heure à l'hôtel de ville et s'y rencontra avec M. Jolly, ancien officier du génie, M. Joseph Vander Linden, M. de Coppin, M. Michiels (depuis colonel de la garde civique) et d'autres bourgeois de la

(1) Lettre de M. Jottrand à *l'Indépendance belge* (numéro du 11 août 1859). — Lettre inédite de P.-J. Godefroid.

(2) M. Sergoyne lui offrit un asile, qu'il accepta, au corps de garde de la rue du Chêne.

ville. On résolut de nommer une commission qui serait investie des pouvoirs nécessaires pour constituer une autorité, dont la nécessité se faisait impérieusement sentir. « D'une voix unanime, dit M. Jolly [1], l'on désigna M. Rogier, puis le baron d'Hooghvorst; on m'engagea, et M. Rogier, que j'avais rencontré le 21, à l'hôtel de ville, ainsi que M. Michiels, insistèrent pour me faire accepter également cette mission difficile et dangereuse; MM. le baron F. de Coppin et J. Vander Linden se chargèrent des fonctions de secrétaires, et nous installâmes une autorité, sous la dénomination de *commission administrative.* » M. Rogier fut le président et l'âme de ce premier gouvernement révolutionnaire. « Soyons justes envers lui, dit un contemporain : il rentra en ville aussitôt qu'il apprit que le peuple de Bruxelles avait pris sur lui la responsabilité de la défense. Par sa présence et son énergie, il déjoua bien des intrigues et se constitua, à l'hôtel de ville, le digne représentant de la cause populaire et nationale. »

La proclamation suivante, datée du 24 septembre, annonça aux habitants de Bruxelles et

(1) Voir *les Fondateurs de la monarchie belge. — Notes historiques et biographiques,* p. 28.

aux combattants la formation de la commission administrative ou centrale :

« Depuis deux jours, Bruxelles est dépourvu de toute espèce d'autorité constituée ; l'énergie et la loyauté populaires en ont tenu lieu ; mais tous les bons citoyens comprennent qu'un tel état de choses ne peut durer sans compromettre la ville et le triomphe d'une cause dont le succès, dès hier, a été assuré. — Des citoyens guidés par le seul amour du pays ont accepté provisoirement un pouvoir qu'ils sont prêts à remettre en des mains plus dignes, aussitôt que les éléments d'une autorité nouvelle seront réunis ; ces citoyens sont : MM. le baron Vander Linden d'Hooghvorst, de Bruxelles, Ch. Rogier, avocat, de Liége, et Jolly, ancien officier du génie. — Ils ont pour secrétaires : MM. de Coppin et Vander Linden, de Bruxelles [1]. »

L'organisation de la résistance fut la préoccupation immédiate et constante des citoyens dévoués qui avaient pris possession de l'hôtel de ville. La lutte continua, sous leur direction, pendant la journée du 24 [2]. Comme les volon-

[1] Les premiers fonds dont disposa la commission centrale furent faits au moyen d'une pièce de dix florins, que l'un des membres tira de sa bourse. La commission demanda ensuite à la banque, pour le service public, 5,000 florins ; elle en reçut 10,000, qui furent remis à l'administration des finances.

[2] Nous avons sous les yeux un document curieux :

« Du moment où la fusillade sera entamée, le sonneur de

taires, éparpillés en quelque sorte, demandaient un chef, M. Rogier jette les yeux sur don Juan Van Halen, qui se trouvait parmi les tirailleurs.

Flamand de nom et d'origine, Van Halen était né dans l'île de Léon, en 1790. Il avait débuté comme officier dans l'armée insurrectionnelle, commandée par Blake, puis, après la capitulation du Ferrol, il était entré dans la garde du roi Joseph. En 1814, la régence le nomma capitaine et, l'année suivante, Ferdinand VII l'élevait au grade de lieutenant-colonel. Mais cette faveur ne dura point. Accusé de conspiration, il fut arrêté le 21 septembre 1817 et livré à l'inquisition de Murcie; il est ensuite transféré à Madrid et, après une entrevue avec le roi, où il refusa de nommer ses complices, on le livre de nouveau au saint-office, qui a vainement recours à la torture pour lui arracher des révélations. Il s'évade et, au mois de juin 1818, débarque sur les côtes d'Angleterre. Quelques mois plus tard

Sainte-Gudule sonnera le tocsin d'une manière rapide. — S'il n'y a pas de fusillade de toute la nuit, le tocsin sera sonné à quatre heures du matin.

« *La Commission administrative,*

CH. ROGIER, JOLLY.

(*Entre les mains du sonneur de Sainte-Gudule.*)

il était admis au service de Russie, en qualité de major du régiment des dragons de Nijni-Novgorod et va servir en Géorgie, sous le général Yermolow. En 1820, il quitte le service russe pour retourner en Espagne, où il combat à côté de Quiroga, de Torrijos et de Mina. Après la capitulation de Barcelonne, il se rendit aux États-Unis. Il vint ensuite chercher un asile en Belgique, où il se lia avec M. Rogier qui, en 1827, écrivit les curieux mémoires de l'ancien compagnon de Mina [1].

« Dans la soirée du 24, vers onze heures, dit un annaliste contemporain, M. Juan Van Halen reçut le billet suivant :

« La commission centrale invite le colonel don Juan Van Halen à passer à l'hôtel de ville pour une affaire qui le concerne.

« Bruxelles, le 24 septembre 1830.

(*Signé*) « CH. ROGIER, VANDER LINDEN D'HOOGHVORST. »

« Arrivé peu après à l'hôtel de ville, dont

(1) Voir *Mémoires de don Juan Van Halen, chef d'état-major d'une des divisions de l'armée de Mina, en 1822 et 1823 ;* écrits sous les yeux de l'auteur par Ch. Rogier. (Bruxelles, 1827, 2 vol.)

les antichambres étaient lugubres et désertes, M. Van Halen fut introduit dans le salon où, autour d'une table éclairée d'une lampe, se trouvaient assis MM. d'Hooghvorst, Rogier et Jolly.

« — Nos volontaires ont besoin d'un chef, dit M Rogier, vous allez vous mettre à leur tête ; il faut prendre le Parc.

« — Messieurs, accordez-moi deux heures pour me décider et vous répondre.

« — Pas même deux minutes, interrompit M. Rogier ; dépêchons-nous !

« M. Van Halen ne fit plus qu'une seule observation : elle était relative au sort de sa famille et donna lieu à M. d'Hooghvorst de faire une réponse, empreinte de toute la noblesse et de la générosité de son caractère ; enfin il accepta.

« Son brevet, écrit à la hâte, était ainsi conçu :

« La commission centrale nomme, par le
« présent, M. Juan Van Halen commandant en
« chef des forces actives de la Belgique.

« Bruxelles, le 24 septembre 1830. »

« Messieurs, donnez-moi la main, ajouta Van Halen, et votre parole d'honneur que l'hôtel de

ville ne sera plus abandonné et que je vous trouverai toujours à votre poste; quant à moi, je vous réponds de bien le défendre. »

« Il reçut cette assurance de la part des trois hommes qui avaient accepté la tâche de diriger nos efforts pour sauver notre patrie: de Ch. Rogier, dans toute la force de l'âge, d'un caractère inébranlable et plein des pensées les plus nobles; du baron Em. Vander Linden d'Hooghvorst, encore dans l'âge de l'énergie, joignant à la plus rare modestie un civisme à toute épreuve; enfin, de ce Jolly, doué de qualités et de talents supérieurs, qui, chez lui, avaient devancé les années [1]... »

En même temps qu'il appelait Van Halen, M. Rogier rédigeait une proclamation destinée à stimuler les combattants et à faire venir à leur aide les volontaires des provinces : « Braves patriotes, vous êtes les vrais enfants de la Belgique; hier et aujourd'hui vous avez prouvé à l'Europe que vous étiez aussi dignes de la liberté; trois journées de combat ont immortalisé la population parisienne; Bruxelles, aidé de ses amis et alliés des autres villes, n'est

[1] *Esquisses historiques de la révolution belge,* p. 365 et suiv.

pas resté au-dessous d'une si belle gloire. Encore quelques courageux efforts et la victoire est à nous pour toujours. Les populations des communes environnantes arrivent pleines d'ardeur pour venger le sang belge et achever le triomphe de la liberté... »

Le 25, le prince Frédéric fit une démarche pour traiter avec la commission centrale. Par un billet de sa main, il invita le baron d'Hooghvorst à se rendre auprès de lui « afin d'aviser ensemble aux moyens de rétablir la paix et la tranquillité dans la ville [1] ».

M. Rogier s'opposa à ce que son collègue se rendît au quartier général hollandais, d'où était parvenu un second billet, ainsi conçu :

« Son Altesse Royale le prince Frédéric des Pays-Bas consent à retirer les troupes hors de la ville, à condition que les hostilités cessent de suite et que l'on s'adresse à Son Altesse Royale pour se concerter avec elle sur les moyens à

(1) « S. A. R. Mgr le prince Frédéric des Pays-Bas invite M. le baron d'Hooghvorst de se rendre auprès de lui, afin d'aviser ensemble aux moyens de rétablir la paix et la tranquillité dans la ville ; il engage sa parole d'honneur qu'il ne sera porté aucune atteinte à la sûreté et à la liberté de M. d'Hooghvorst.

« FRÉDÉRIC, prince des Pays-Bas. »

prendre pour rétablir l'ordre et la tranquillité.

« FRÉDÉRIC, prince des Pays-Bas. »

« A la porte de Schaerbeek,
le 25 septembre 1830. »

A l'envoyé du quartier général hollandais, l'abbé Van Gheel, qui s'était présenté en surplis et précédé de la croix, M. Rogier répondit : « On ne traite pas avec des incendiaires. »

Le même jour, il rédigeait l'arrêté par lequel la commission administrative ordonnait l'érection, à la place Saint-Michel, d'un monument dédié aux mânes des citoyens morts dans la lutte (1).

Après le retour à Bruxelles de MM. Alex.

(1) « I. Une fosse sera creusée sur la place Saint-Michel ; elle sera destinée à recevoir les restes des citoyens morts dans les mémorables journées de septembre. — II. Un monument transmettra à la postérité les noms de ces héros et la reconnaissance de la patrie. — III. Les patriotes belges prennent sous leur protection les veuves et les enfants de ces généreuses victimes. »

Nous lisons dans des notes auto-biographiques : « Pendant les journées de septembre, nous ne dormons pas ou nous dormons sur des matelats jetés sur le plancher. »

Le 25 septembre, à dix heures du soir, le commandant

Gendebien et S. Van de Weyer, la commission administrative se transforma en *gouvernement provisoire*. Institué le 26 septembre, il se composait de MM. d'Hooghvorst, Ch. Rogier, comte Félix de Mérode, Alex. Gendebien, S. Van de Weyer, Jolly ; J. Vander Linden, trésorier ; baron F. de Coppin et J. Nicolaï, secrétaires. Le lendemain, les troupes royales abandonnaient Bruxelles, et, quelques jours après, l'autorité du gouvernement provisoire était reconnue dans la plupart des villes du midi.

M. Rogier disait plus tard au Congrès : « Il faut savoir comment se conquéraient les forteresses, du salon de l'hôtel de ville. Il fallait voir signer à la fois, et dans la même heure, la destitution d'un gouverneur, la nomination d'un commissaire du gouvernement, un redressement de griefs, un projet de loi financier, et parmi les pièces innombrables qui nous passaient sous les yeux, s'il se présentait une sommation à telle ville de se rendre, à telle place forte de tomber, on signait, comme on eût fait d'un bon pour pain ou eau-de-vie... Ainsi tombèrent

en chef (don Juan Van Halen) envoyait vingt-cinq hommes d'élite, sous les ordres de M. Plaisant, pour prendre la garde de la maison de ville.

successivement devant nos signatures Mons, Charleroi, Ath, Tournai, Termonde, Dinant, Philippeville et Mariembourg [1]... »

Le gouvernement se compléta le 28 par l'adjonction de M. de Potter, et prit alors le titre de *Gouvernement provisoire de la Belgique.* Le pouvoir exécutif fut confié à un comité central composé de MM. de Potter, Rogier, Van de Weyer et F. de Mérode, auxquels M Alex. Gendebien fut adjoint un peu plus tard.

Le 4 octobre, le gouvernement provisoire décréta que les provinces de la Belgique, violemment détachées de la Hollande, formeraient un ÉTAT INDÉPENDANT. En même temps, il convoquait, sous le nom de *Congrès national*, une assemblée constituante qui reçut la mission de déterminer la forme que prendrait le nouvel État.

[1] *Discussions du Congrès national*, t. III, p. 509.

II

Le 21 octobre, M. Rogier, à la demande de ses collègues, se rendit dans le Hainaut pour apaiser les houilleurs du Borinage qui, cédant à de regrettables suggestions, avaient pillé les grains et dévasté le magnifique établissement d'Hornu.

Le 22, le commissaire délégué du gouvernement provisoire date, de Mons, une proclamation que n'eut pas désavouée Franklin :

« Habitants du Hainaut ! Quelles nouvelles alarmantes se répandent dans la Belgique ? Tandis que vos frères se battent et remportent des victoires sur l'ennemi commun, d'autres, parmi vous, se livrent à de honteux excès contre

leurs compatriotes. Ils ont pillé des grains, désolé des familles et porté la dévastation dans une des premières manufactures du pays. Que feraient de plus les Hollandais? Est-ce là, enfants du Borinage, ce courage et cette loyauté dont vous étiez si fiers et qui inspiraient tant de confiance à la révolution, que, des premiers, vous aviez eu l'honneur d'être appelés à sa défense?

« Que gagne-t-on, répondez, à piller les grains? On ruine les marchands, on jette la défiance chez les fermiers, les grains se cachent, ils deviennent plus rares, et le prix du pain ne tarde pas d'augmenter. Que gagne-t-on à briser des machines? On ruine les fabricants, et, les fabricants ruinés, qui donnera de l'ouvrage aux ouvriers? L'hiver viendra et ils souffriront, et l'on sera sans pitié pour eux, parce qu'on dira qu'ils souffrent par leur faute et qu'il ne faut pas de pitié pour des pillards.

« Revenez donc à vous-mêmes. Ouvrez les yeux, car ceux qui vous conduisent au pillage vous trompent et vous prennent pour des gens stupides. Ce sont là, croyez-moi, des ennemis bien plus à craindre que les marchands de grains et les manufacturiers. Ils voudraient, les traîtres qu'ils sont, mettre le désordre au pays et jeter la défiance entre les Belges, pour profiter de leur division. Ils espèrent entraver la marche du gouvernement provisoire et faire respirer les Hollandais qui n'en peuvent plus; ils voudraient aussi retarder les élections au Congrès national, qui va constituer la Belgique en nation libre et consacrer pour toujours son indépendance.

« Ces odieuses machinations seront déjouées, le pays est trop raisonnable, la révolution trop forte, pour que quelques brouillons puissent les perdre; mais il est utile

que nous réduisions à l'impuissance jusqu'au dernier de nos ennemis. Ces ennemis, il est un moyen sûr de s'en défaire. Arrêtez vous-mêmes et livrez à l'autorité ceux qui vous excitent aux désordres. Vos magistrats sauront châtier les traîtres et les mettre dans l'impuissance de compromettre la cause de la liberté, pour laquelle tant de vos généreux compatriotes ont prodigué leur sang. Depuis quinze ans, le Hainaut jouissait, entre toutes les provinces de la Belgique, d'un insigne honneur : c'est la province la plus morale, celle où la justice avait à punir le moins de crimes et de délits. Habitants du Hainaut, vous ne perdrez pas cette belle réputation. Honte et malheur à ceux qui, en déshonorant votre nom, voudraient, par leurs coupables excès, déshonorer aussi la cause de la patrie !

« *Le Commissaire délégué du gouvernement provisoire,*

« CH. ROGIER.

« Mons, le 22 octobre 1830. »

Le 24 octobre, M. Rogier était à Fontaine-l'Évêque, d'où il écrit à ses collègues :

« Depuis hier à trois heures, que j'ai quitté Mons, j'ai parcouru dix à douze communes des plus accusées de désordres. Plus l'ombre d'un désordre ne s'y montre. Esprit excellent, accueil patriotique, sérénades, garde communale sous les armes, vin d'honneur, vivats, adresses : voilà ce qui accueille le gouvernement provisoire. Je

vous répète et répéterai encore le même avis : Parcourons les provinces. Quelques bonnes paroles à tous ces braves gens valent mieux que cent mille coups de fusil. Ne soyons point si prompts à la défiance, ni aux soupçons, ni aux vaines frayeurs... »

Revenu à Bruxelles dans la nuit du 25, M. Rogier repartit pour Anvers, le 26, avec le général Nypels et Félix Chazal (chargé des fonctions d'intendant), à l'effet d'inspecter les troupes nationales. Des rapports avaient représenté celles-ci au gouvernement provisoire comme étant en pleine dissolution et retraite. M. Rogier se rendit au quartier général de Mellinet, à Berchem, de là à Borgerhout et jusque sous les murs d'Anvers, d'où l'on entendait les sons du tocsin et le bruit de la fusillade. Le peuple venait de se soulever, attaquait les portes de la ville et appelait à son aide Niellon et Kessels, qui, avec leurs volontaires, avançaient du côté du faubourg de Borgerhout. Toutefois, les Hollandais maintenaient encore leur position. M. Rogier passa la nuit du 26 au 27 à Malines, et il repartit pour Anvers, comme membre délégué du gouvernement provisoire. Le peuple venait d'ouvrir la porte Rouge et la porte de Borgerhout aux volontaires, qui s'étaient jetés immédiatement dans

la ville, poursuivant les Hollandais jusque sous les glacis de la citadelle. Le drapeau blanc flottait, dit-on, sur la forteresse lorsqu'une partie des volontaires fit canonner la porte de l'arsenal. Le général Chassé, commandant de la citadelle, riposta, et la ville fut exposée au feu combiné du château, de la flotte et des forts. M. Rogier entra dans la ville pendant le bombardement ; il était accompagné de M. de Robiano, de Chazal et de Ducpetiaux. A cinq heures trois quarts du soir, il écrit, moitié à l'encre et moitié au crayon, la dépêche suivante, qu'on lit encore avec émotion dans le *Bulletin officiel :*

« *Du cabinet du gouverneur de la province d'Anvers.* — J'arrive à l'instant à Anvers, accompagné de notre gouverneur, M. de Robiano. La citadelle tire à boulets rouges et lance des grenades sur la ville. La révolution en est maîtresse ; mais il paraît que nos lâches despotes ne veulent pas lui abandonner intact leur dernier retranchement. Il y a incendie sur deux points. Nous sommes arrivés à quatre cents pas de l'incendie, baissant de temps en temps la tête sous les boulets. Mais nous avons cru qu'il fallait venir installer le gouvernement provisoire à Anvers, comme il l'avait été à Bruxelles. Si un boulet vient tout à l'heure nous emporter, veuillez en tenir note. Mes fenêtres tremblent de minute en minute. Tout cela, comme vous savez, sans exagération ; je vois les horreurs de mes yeux et j'y

crois... Nous sommes forcés de quitter l'hôtel du gouvernement : l'incendie nous chasse et gagne l'hôtel. Nous voici chez M. de Robiano, place de Meir, d'où nous voyons l'incendie en trois endroits. — Il est *sept heures et demie du soir,* le feu se ralentit et l'incendie aussi. Nous croyons que les brigands ont voulu masquer leur retraite : nous l'espérons. — *Huit heures et demie.* Les habitants d'Anvers viennent nous demander l'autorisation de faire cesser le feu de la citadelle jusqu'à ce que les négociations puissent être reprises demain matin. L'écrit signé de nous et de M. de Robiano les y autorise, mais avec la fermeté et la dignité qui conviennent au gouvernement provisoire. Nous considérons la suspension comme un acte d'humanité ; rien de plus. »

La suspension d'armes fut négociée le 28 par Chazal, de la part du gouvernement provisoire, et par Ch. Dubois, au nom de la ville d'Anvers ; après avoir été signée par le général Chassé, commandant de la citadelle, elle fut approuvée par M. Rogier, comme délégué du gouvernement provisoire.

En annonçant à ses collègues la négociation entamée avec la citadelle, M. Rogier s'exprimait en ces termes :

« Anvers, 9 heures du soir, 28 octobre 1830.

« Messieurs et chers collègues,

« Je vous envoie copie des négociations écrites entamées avec la citadelle, par l'intermédiaire du brave et pur patriote

Chazal. Vous voyez que les incendiaires ne nous chicanent que sur des subtilités, et je suis prêt, quant à moi, à leur accorder ce qu'ils demandent, de manière cependant à ne pas laisser croire que nous cédions à quelque sentiment indigne de la force et de la victoire que nous avons entre les mains. Je leur ferai entendre tout bonnement que nous trouvons leur demande si indifférente que nous y accédons pour ne pas prolonger les inquiétudes des habitants et continuer les allées et venues. — Tout est fort tranquille en ce moment. Les dégâts de l'incendie, que j'ai été constater *de mes yeux* à l'entrepôt et dans les environs, sont beaucoup moindres que je ne l'imaginais. Le spectacle n'en est pas moins horrible. La chaleur et la fumée m'étouffaient. Ce qui avait échappé aux flammes était emporté par quelques pillards, des femmes et des enfants. J'ai donné ordre à quelques gardes bourgeois, dont j'ai fait rencontre, d'aller faire sentinelle et je leur ai signifié ma qualité, afin de montrer que le gouvernement provisoire prenait à cœur les intérêts des commerçants.

« Il y a encore ici beaucoup de restes de servilité et d'égoïsme. Il faudra que tout cela s'épure au creuset de la révolution. J'ai fait plusieurs nominations (non pas de généraux), et quelques destitutions, au bas desquelles M. de Mérode aurait eu, j'en suis sûr, grand plaisir à apposer sa signature. Les copistes me manquent pour vous en envoyer expédition. Le *Journal d'Anvers,* que j'ai fait comparoir, la publiera demain. Il importe de montrer aux Anversois que l'on songe à eux et de leur faire agréablement sentir le gouvernement provisoire. Vive la main heureuse qui a choisi M. de Robiano !

« J'ai engagé M. d'Hooghvorst à revenir le plus tôt possible

à Anvers, pour passer en revue la garde bourgeoise. Poussez-le au départ, je vous prie, pour mardi matin.

« A part la ruine de plusieurs commerçants auxquels, je l'espère, la Hollande donnera des indemnités, ne trouvez-vous pas que cet incendie sert admirablement notre admirable cause ? Ce n'est pas seulement un incendie local, mais un incendie belge, européen, universel. L'entrepôt contenait des marchandises de toutes les parties du monde. Déjà l'ambassadeur ou consul des États-Unis m'a déclaré qu'il attendait des indemnités de la Hollande.

« Votre bien dévoué,

« Ch. Rogier. »

Le même jour, à cinq heures du matin, M. Van de Weyer écrivait à son collègue :

« Mon cher ami, à la première nouvelle que nous avons reçue de l'effroyable dévastation d'Anvers, nous avons envoyé un renfort d'hommes et de munitions. La compagnie luxembourgeoise est en route. Nous faisons ce matin un appel à tous les militaires qui sont dans nos murs. L'artillerie de Mellinet étant impuissante contre la citadelle, nous avons ordonné à M. de Ghistel de vous expédier six obusiers et douze caissons. Il a exécuté cet ordre avec la plus grande célérité. Des courriers ont été envoyés à Mons et à Tournai, pour hâter l'arrivée de nouvelles batteries et de l'infanterie. On a fabriqué des cartouches pendant toute la nuit. M. le général Nypels est reparti dans le courant de la journée, après votre rapport du matin. Si nous recevons

aujourd'hui une seconde demande d'hommes, nous enverrons dans les communes, où nous ferons sonner le tocsin. Dites-nous positivement si cela est nécessaire. Nous ignorons la force effective de l'armée nationale. Il nous arrivera, dit-on, 1,500 fusils aujourd'hui ; ils seront, sans retard, distribués au bataillon *Borremans*. Profitez de toutes les occasions pour nous donner de vos nouvelles. Nous restons au comité en permanence. Le porteur vous remettra le cachet du gouvernement provisoire que vous avez si glorieusement installé à Anvers. Je vous serre la main. »

M. Gendebien, avant de savoir qu'Anvers était bombardé, écrivait à M. Rogier :

« La prise d'Anvers est miraculeuse ; engagez les hommes capables à consigner par écrit les faits glorieux de cette brillante opération militaire... Je vous envoie quelques noms qu'on m'a indiqués comme libéraux et capables. Je ne les connais pas et vous prie de vérifier. — Votre position est belle, mais ne vous endormez pas en trop grande sécurité ; soyez exactement informé des mouvements qu'on pourrait faire sur nos derrières et des troubles qu'on pourrait exciter intérieurement.... Je vous embrasse fraternellement. »

M. Rogier employait tous ses efforts à prévenir un nouveau conflit entre la citadelle et les volontaires, c'est-à-dire un second bombardement. Tout en installant la révolution à Anvers, il contenait les volontaires et obligeait leur

principal chef, le général Mellinet, qui résistait à tout contrôle, de reconnaître l'autorité du gouvernement provisoire.

Le 28, M. Rogier avait renouvelé la régence d'Anvers, destitué le bourgmestre et les échevins, nommé un nouveau bourgmestre (M. d'Hanis van Cannaert), un nouveau commissaire de district (M. Fr. Cassiers), un nouveau commandant de la garde bourgeoise (M. Ch. Dubois), etc. Il exerçait une véritable dictature et en faisait un patriotique usage.

Le 1er novembre, il prenait une mesure également énergique en vue des élections futures pour le Congrès. « Attendu, disait l'arrêté, que la situation de la ville ne peut offrir une sécurité complète, soit aux électeurs qui en sont sortis, soit aux électeurs des campagnes, — Le siége du district électoral, fixé à Anvers, est transporté à Contich, à deux lieues d'Anvers. »

M. Rogier apprit par une lettre de M. de Potter que des dissidences s'étaient manifestées dans le comité central. M. de Potter aurait voulu que le gouvernement provisoire proclamât la déchéance des Nassau, et cette proposition avait été rejetée par tous ses collègues, par respect, disaient-ils, pour le Congrès national, chargé de fixer le sort futur des Belges.

M. de Potter écrivait en conséquence à M. Rogier, le 31 octobre :

« Vivent le prince d'Orange et les Hollandais et leur digne chef Chassé ! Ils se sont perdus à jamais.

« Nous avons traité, c'est-à-dire discuté aujourd'hui la question de la déchéance absolue des Nassau passés, présents et futurs. J'ai été le seul à vouloir la déclarer *hic et nunc*, et positivement et clairement. Moi *seul*, entendez-vous, tout à fait seul. Quand vous serez ici, mon ami, nous serons deux : je n'en doute pas un instant. Mais le bon moment sera passé... Adieu : je ne vous dis pas *courage* ; vous avez donné trop de preuves de force et de constance d'âme pour que je vous adresse un pareil conseil. Je vous dirai seulement *persévérez* et revenez vite : nous avons besoin de vous. »

En effet, la discorde devenait flagrante, et M. Rogier était appelé comme médiateur entre de Potter et Gendebien, le premier voulant la république, et le second accusant son collègue de ne pousser à la république que pour s'en faire déclarer président.

M. Rogier, devenu arbitre, écrivit à M. de Potter, le 3 novembre :

« Je viens de lire une lettre que vous adressez à notre collègue Gendebien. Vous l'avez écrite dans un moment de mauvaise humeur qui, je l'espère pour vous et pour nous, ne durera pas. Au nom du pays et de votre popularité,

vivons en bonne intelligence encore une semaine. Une fois le Congrès assemblé, redevenons nous-mêmes, reprenons notre individualité, rien de mieux. Mais, à présent, que gagnerons-nous à nous diviser? La protestation de Gendebien sur un acte au fond peu important [1] ne justifierait pas, à ce qu'il me semble, une protestation de votre part sur des questions vitales, ni surtout une protestation officielle. Votre protestation en appellera une autre, qui à son tour pourra en appeler une troisième, et, de protestation en protestation, nous arriverons finalement à réduire au néant notre gouvernement provisoire, juste au moment où il pourrait se démettre honorablement entre les mains du pouvoir établi par le Congrès. Voilà mon idée, que je vous donne tout uniment, vous suppliant d'y avoir égard... »

M. de Potter se rendit; il consentit à attendre l'ouverture du Congrès, qui devait avoir lieu le 10 novembre.

Le comte Frédéric de Mérode, blessé à Berchem, le 19 octobre, était désigné par des journaux influents comme le chef futur de l'État. S'il avait vécu, la révolution belge, nous le croyons, aurait noblement récompensé son héroïque dévouement. Le comte Frédéric mourut à Malines, le 4 novembre. Quelques jours après, tandis que le Congrès national commençait ses glorieux travaux, la dépouille mortelle

[1] Le renvoi en Hollande des soldats prisonniers.

du héros de Berchem était ensevelie dans le cimetière de ce village. En présence des trois frères de l'illustre patriote, des amis et des compagnons d'armes du comte Frédéric, M. Rogier, au nom du gouvernement provisoire, rendit un dernier et solennel hommage à sa mémoire.

« Ici, dit-il, repose M. Frédéric de Mérode, atteint d'une balle hollandaise près des lieux où ses restes ont été déposés... Quel devoir impérieux poussait notre infortuné concitoyen à affronter la mort, le forçait à parcourir quatre-vingts lieues de pays, à abandonner une existence brillante? Ce qui le poussait, c'était la passion des âmes généreuses, un amour vif et désintéressé de la liberté. A peine avait-il touché le sol de la Belgique, qu'on le vit, modeste et sans faste, se porter au rang le plus périlleux des combattants, toujours prêt à affronter les premiers dangers, faisant la guerre en volontaire, et si simple dans son dévouement, que chacun de nous ignorait qu'il fût au combat et que nous apprîmes en même temps et son malheur et sa conduite héroïque... Peut-être la Providence a-t-elle voulu qu'à côté de tant d'humbles dévouements, le sacrifice d'une grande existence vînt sanctifier notre

révolution. M. de Mérode appartenait à une famille dont l'histoire a dès longtemps accueilli le nom ; qu'il emporte cet insigne honneur, et nous cette consolation, que ce nom se rattache désormais à l'un des fastes les plus glorieux de la civilisation moderne et de la liberté ! »

Le 4 novembre, M. Rogier avait été élu député au Congrès, par le district de Liége. M. Louis Jamme, nommé bourgmestre, lui écrivait trois jours après, pour le féliciter : « ... La carrière politique que vous parcourez d'une manière si distinguée, disait-il, m'intéresse d'autant plus que j'ai participé aux premiers pas que vous y avez faits. Je vous sais gré de penser encore à me donner le titre de collègue. Nous sommes partis du même point, il est vrai ; mais la marche que je suis est simple, active et modeste. La vôtre est toute brillante et elle fixe tous les regards. Votre réputation est attachée aux destinées de la Belgique ; elle ne peut s'éteindre qu'avec elle. Je félicite les Liégeois de vous avoir choisi pour discuter leurs intérêts les plus chers ; vous les avez habitués à penser à vous dans le besoin ; je désire seulement qu'il vous soit possible de concilier vos occupations actuelles, déjà trop grandes, avec celles du Congrès.

Assurément, vous connaissez mieux que personne les vrais intérêts de la Belgique; je désire que vous puissiez seulement suffire à tant de travaux!... »

L'assemblée nationale s'étant constituée, M. Rogier, dans la séance du 12 novembre, après avoir été introduit par deux députés, vint se placer devant le bureau et dit que le gouvernement provisoire le chargeait, comme son président du jour, de faire une communication; il donna ensuite lecture de la déclaration suivante :

« Le gouvernement provisoire, ayant reçu notification de la constitution définitive du Congrès national, vient remettre à cet organe légal et régulier du peuple belge le pouvoir provisoire qu'il a exercé, depuis le 24 septembre 1830, dans l'intérêt et avec l'assentiment du pays. Il dépose sur le bureau du président la collection des actes et arrêtés que la nécessité des circonstances l'a déterminé à prendre [1]. »

[1] Comme on vient de le voir, le gouvernement provisoire faisait remonter sa formation au 24 septembre, bien qu'il n'eût été définitivement constitué que le 26 par l'acte suivant :

« Le gouvernement provisoire,

« Vu l'absence de toute autorité tant à Bruxelles que

Le Congrès maintint le gouvernement provisoire et lui délégua le pouvoir exécutif. Le bureau du Congrès, au nom de l'assemblée, s'adressa en ces termes aux membres du gouvernement :

« Le Congrès national, appréciant les grands services que le gouvernement provisoire a rendus au peuple belge, nous a chargés de vous en témoigner et sa vive reconnaissance et celle de la nation, dont il est l'organe ; il nous a chargés également de vous manifester son désir, sa volonté même, de vous voir conserver

dans la plupart des villes et communes de la Belgique ;

Considérant que, dans les circonstances actuelles, un centre général d'opérations est le seul moyen de vaincre nos ennemis et de faire triompher la cause du peuple belge,

Arrête :

« Le gouvernement provisoire demeure constitué de la manière suivante :

« MM. le baron Vander Linden d'Hooghvorst ; — Ch. Rogier, avocat à la cour de Liége ; — le comte Félix de Mérode, — Gendebien, avocat à la cour de Bruxelles ; — Sylvain Van de Weyer, id. ; — Jolly, ancien officier du génie ; — J. Vanderlinden, trésorier ; — Baron F. de Coppin, secrétaire ; — J. Nicolaÿ, avocat à la cour de Bruxelles, secrétaire.

« Bruxelles, 26 septembre 1830. »

le pouvoir exécutif jusqu'à ce qu'il y ait été autrement pourvu par le Congrès. »

Le gouvernement provisoire se conforma à la volonté du Congrès; il fit connaître son acceptation dans la réponse suivante :

« Le gouvernement provisoire, soumis à la volonté nationale, continuera d'exercer le pouvoir exécutif jusqu'à ce que le Congrès l'ait remplacé par un pouvoir définitif. Il est heureux et fier de se voir confirmer dans ses hautes et difficiles fonctions par l'assentiment du Congrès national. »

La proclamation de l'indépendance du peuple belge fut le premier acte de l'assemblée chargée de fixer les destinées du pays. « ... On nous demande, disait M. Rogier dans la séance du 17 novembre, on nous demande de retarder cette proclamation pour avoir le temps d'examiner la question du Luxembourg... Cette indépendance est un fait que ne peut détruire la diplomatie... Je demande que, sans désemparer, on proclame l'indépendance de la Belgique et que, dorénavant, on écarte toutes les questions incidentes par l'ordre du jour... »

III

Une nouvelle mission, qui lui avait été confiée par le gouvernement provisoire, tint M. Rogier éloigné du Congrès lorsque celui-ci eut à se prononcer sur l'exclusion de la maison de Nassau de tout pouvoir en Belgique. Il avait été chargé avec son collègue, M. Jolly, de l'inspection des troupes nationales. Après avoir visité successivement Gand, Bruges, Ostende, Nieuport, Ypres, Menin, Namur, Mons et Tournai, ils adressèrent au gouvernement un rapport, dont voici le résumé :

« En général, on ne peut que donner des éloges aux résultats obtenus dans les différents corps de l'armée, sur-

tout en comparant l'état actuel à celui dans lequel l'armée était il y a un mois et au peu de ressources laissé par les Hollandais ; les corps qui, à cette époque, étaient dépourvus d'armes et d'effets, défilent aujourd'hui au son des musiques qui font entendre les airs patriotiques que chantaient nos volontaires en volant aux combats ; aussi on peut déjà prédire que l'armée belge rivalisera avec les plus belles troupes de l'Europe »

Au retour de cette inspection, M. Rogier proposa au Congrès (décembre 1830) un projet de décret sur l'institution de la garde civique et prit une grande part à la discussion de ce projet.

Quoique membre du gouvernement, il n'avait point quitté le commandement des volontaires qui, de Liége, étaient venus les premiers au secours de Bruxelles. Ces braves formèrent le noyau du bataillon des *tirailleurs liégeois*, dont M. Rogier fut le colonel.

Les diverses missions dont il fut chargé l'empêchèrent de prendre une part très active aux débats sur la Constitution ; mais chaque fois qu'il intervint, ce fut pour montrer sa fidélité aux principes de l'union ; il n'oubliait pas que, comme membre du gouvernement provisoire, il avait signé les mémorables décrets sur la liberté de l'enseignement, le droit d'association, la liberté de la presse, etc.

Dans la séance du 15 décembre, il s'était joint au comte Félix de Mérode pour proposer que les sénateurs seraient nommés par les électeurs qui choisiraient les députés à la deuxième Chambre. « ... Une Chambre haute, disait-il, est utile comme barrière aux décisions d'entraînement ou de surprise d'une seule Chambre. Je voterai donc pour une Chambre haute ; mais je la veux élue par les électeurs de la Chambre basse ; je la veux élue pour un temps déterminé. — Je soustrais l'élection au pouvoir royal parce que, l'ayant déclaré héréditaire, vous avez fait assez pour le principe de stabilité, et je demande que le pouvoir de la Chambre haute se renouvelle périodiquement parce que c'est là une conséquence toute naturelle du principe de l'élection. Seulement, il faudra, pour le candidat à la Chambre haute, des conditions plus sévères sous le rapport du cens, sous le rapport de l'âge (1). »

Après de longs et vifs débats, cette combinaison fut adoptée.

Mais le choix du chef définitif de l'État dominait toutes les autres questions. L'incertitude qui se prolongeait à cet égard provoquait

(1) *Discussions du Congrès national,* t. Ier, p. 495.

un malaise général, encourageait les partis hostiles à la révolution et à l'indépendance nationale. M. Rogier voulut appeler sur cette situation périlleuse l'attention du Congrès et demanda un comité secret ; il eut lieu dans la soirée du 5 janvier 1831. M. Rogier se fit l'organe des patriotes alarmés.

« Plusieurs partis, dit-il, divisent la Belgique ; telle est la suite inévitable des révolutions. Ces partis sont : les orangistes, les Français, les anarchistes. La masse de la nation les repousse tous. Le parti orangiste, qui poursuit la plus impossible des impossibilités politiques, a néanmoins des complices au sein même du Congrès. Le parti français peut faire valoir des motifs plausibles, puissants même. Le parti anarchiste a pour système d'attaquer tout ce qui est, n'ayant de chances que dans les bouleversements successifs qu'il espère continuellement opérer. C'est dans le provisoire des affaires que ces partis trouvent et retrempent leur audace et leur activité. Le parti national, si l'expression de parti peut s'appliquer à la volonté générale, le parti national s'impatiente, se décourage et nous demande où nous allons. Ne soyez donc pas étonnés, messieurs, si j'insiste pour une décision. Du moment où le

Congrès aura prononcé, l'agitation publique s'apaisera. Quel chef allons-nous choisir? La question est nouvelle et bizarre, mais enfin elle est sur le tapis, et l'Europe attend votre réponse. Je ne demande pas un excès de promptitude, mais enfin il faut dissiper les espérances de l'intrigue et les complots de nos ennemis... Que notre résolution souveraine coupe court aux lenteurs de la diplomatie et que l'Europe sache à quoi s'en tenir (1). »

Il fut résolu que le Congrès continuerait de s'occuper du choix du chef de l'État.

M. Rogier reprit la parole le 11 janvier et se prononça pour le prince Othon de Bavière, candidat de Louis-Philippe. Le roi des Français n'osait point braver l'Europe en s'emparant de la Belgique, ni même l'inquiéter en acceptant pour le duc de Nemours la couronne qui lui était offerte par un parti nombreux; mais, d'un autre côté, il redoutait l'avénement du duc de Leuchtenberg, mis en avant par les adversaires du duc de Nemours. Dans cette situation embarrassante, il avait recommandé le prince Othon de Bavière, qui aurait épousé la princesse Marie d'Orléans. « Est-ce à nous, disait M. Ro-

(1) *Discussions du Congrès national*, t. II, p. 25.

gier, à provoquer la guerre et ses suites désastreuses? A nous, à la désirer? A nous, champ de bataille inévitable de toutes les querelles européennes?... Pour tous ceux qui, depuis huit jours, ont ouvert les yeux à la clarté diplomatique, il est évident que la France fait ce qu'elle peut pour éviter la guerre; et quand elle nous dit : « Je ne puis vous donner un prince, et je ne veux pas de la réunion, » il faut bien l'en croire. Mais elle nous offre en même temps une combinaison qui, sans présenter les dangers des deux autres, nous apporte des avantages presque équivalents. Elle nous donnera une princesse française et, avec elle, son alliance, son amitié, sa protection, son appui. La question du prince n'est, à mes yeux, que secondaire. Celui qu'on nous propose appartient à la Confédération germanique et, à ce titre seul, il doit déjà nous convenir. Avec une fille de Philippe nous ressentirons, de l'influence de la France, ce qu'il en faut pour être protégés, sans en être pour ainsi dire écrasés [1]... »

La candidature du prince Othon de Bavière ayant été écartée, M. Rogier finit par se rallier

[1] *Discussions du Congrès national,* t. II, p. 97.

au duc de Nemours, tandis que MM. Lebeau et Devaux devenaient les plus énergiques défenseurs du duc de Leuchtenberg.

M. Mauguin, alors un des chefs les plus influents de l'opposition française, adressa, le 20 janvier, à M. Rogier une lettre ou déclaration ayant pour but de le rassurer, dans l'hypothèse d'une réunion, sur les intentions que l'on attribuait à l'opposition. « Nous savons, disait-il, que, tout en se réunissant à la France, les Belges voudraient conserver une existence nationale et une administration séparée; qu'ils voudraient avoir un gouvernement à Bruxelles; qu'ils voudraient surtout ne voir dans les emplois que des nationaux. Croyez, monsieur, que nous regarderions tous ces vœux comme légitimes et que nous nous empresserions de les faire accueillir par la nation... »

M. Rogier répondit à M. Mauguin: « Je vous remercie, au nom de la Belgique et de son gouvernement, de l'intérêt que les hommes influents de France veulent bien lui porter. Cet intérêt, elle le mérite à tous égards. Vous n'êtes pas, j'en suis certain, de ces prétendus libéraux qui prennent en pitié notre révolution parce qu'ils voient figurer des prêtres au Congrès. Je vous en épargnerai l'histo-

rique... Qu'il vous suffise de remarquer que cette soi-disant révolution de sacristie [1] a aujourd'hui à la tête de son gouvernement tous jeunes hommes libéraux, M. de Mérode et un autre seuls exceptés. Encore M. de Mérode est-il le catholique le plus sage et le plus impartial que je connaisse [2]. Les ministres sont exclusivement philosophes, ainsi que la plupart de nos gouverneurs de provinces. Ce seul fait, monsieur, vous suffira sans doute pour apprécier la valeur de l'opinion qui méprise et redoute la Belgique et n'y voit qu'un magasin de jésuites prêts à fondre sur cette pauvre France, si disposée, comme on sait, à se laisser encapuciner... » Il ne dissimulait pas que, devant choisir entre Leuchtenberg et Nemours, il pren-

(1) C'était une opinion fort accréditée en France. M. le duc Decazes, entre autres, comparait la révolution belge à *de l'eau bénite en ébullition.*

(2) On avait demandé à La Fayette ce qu'il pensait du libéralisme religieux de son neveu, Félix de Mérode. Il écrivit à Bruxelles (18 janvier 1831) : « Je dirai que, si je l'ai toujours connu catholique, il n'en a pas moins toujours été l'ami également prononcé de toutes les libertés et nommément de la liberté religieuse. Au reste, vous pouvez le lui demander à lui-même, car il est aussi incapable de mensonge que fidèle à sa parole... »

drait ce dernier. « Le duc de Nemours, *avec notre administration et notre nationalité*, disait-il, serait, je dois vous l'avouer, ce que beaucoup de mes collègues considèrent comme ce qui pourrait nous arriver de plus heureux. Et je vous avoue que leur opinion est la mienne... »

Depuis le mois de décembre 1830, M. Firmin Rogier résidait à Paris, remplissant tantôt les fonctions de secrétaire de la légation future, tantôt celles de chargé d'affaires, en l'absence d'un titulaire (1). Il entretenait, avec son frère, une correspondance pleine d'intérêt. Il lui écrivait, le 24 janvier, à propos du candidat qui excitait si vivement les appréhensions du Palais-Royal :

« L'élection future du duc de Leuchtenberg a jeté ici un grand trouble dans le cabinet, et la crainte de voir ce prince proclamé va imprimer au ministère un peu stationnaire de Louis-Philippe un mouvement d'*en avant*, auquel

(1) Il avait, en décembre 1830, accompagné à Paris M. Alex. Gendebien, chargé d'une mission par le gouvernement provisoire. Il ne quitta plus la légation belge et devint, après les événements de février 1848, ministre plénipotentiaire, après avoir été successivement secrétaire et conseiller. Il prit sa retraite en 1864 et vint habiter Bruxelles, où il mourut le 1er novembre 1875.

jusqu'ici il s'était refusé. Ce mouvement pourra le conduire très loin, trop loin peut-être pour notre indépendance nationale, puisqu'en cas du choix si redouté, on ne parle rien moins que de procéder à une réunion pure et simple, c'est-à-dire que nos neuf provinces deviendraient neuf départements français et que notre Congrès, notre Constitution et nos institutions municipales et départementales seraient regardés comme nuls et non avenus. » Il ajoutait que le cabinet français avait le désir que la Belgique se consumât dans le provisoire : « Car qu'on ne s'y trompe pas, disait-il, la pensée de nous englober un jour le domine; il n'attend que le moment favorable; il attend surtout que toutes ses forces soient réunies pour opérer avec promptitude et sûreté cette adjonction de nos provinces à son territoire [1]... »

[1] Ces révélations ont été confirmées depuis, dans la *Vie de lord Palmerston*, par sir Henri Bulwer, et par la correspondance même du célèbre chef du Foreign-Office. Si, sous le ministère présidé par Laffite, Louis-Philippe avait voulu écouter le général Sébastiani et d'autres survivants du premier empire, l'annexion eût certainement été tentée. Plus tard, lord Palmerston avait foi dans la prudence et la loyauté de Casimir Périer, mais il continuait à se défier du génér a

En définitive, le gouvernement français n'eut point recours aux armes et à la conquête pour faire échouer la candidature du duc de Leuchtenberg ; il employa la duplicité. M. Bresson, qui le représentait à Bruxelles, et le colonel Anatole de Lawoestine, qui vint l'y joindre, donnèrent leur parole d'honneur que Louis-Philippe accepterait pour le duc de Nemours, si celui-ci était élu [1]. Ce fut sur les assurances

Sébastiani et du maréchal Soult ; il ne cessait, d'autre part, de déjouer les pratiques ténébreuses du prince de Talleyrand, ambassadeur à Londres.

[1] Dans ses *Souvenirs historiques*, M. de Menneval, ancien secrétaire du portefeuille de Napoléon Ier, nous fait connaître d'une manière intéressante M. le marquis Anatole de Lawoestine :

« ... A vingt-six ans, il était, dit-il, colonel et commandait à la désastreuse affaire de Waterloo le 3e régiment de chasseurs. La chute du gouvernement impérial vint interrompre une carrière qu'il parcourait avec tant de succès... L'indignation et le mépris de Lawoestine (pour la Restauration) éclatèrent par une scène concertée avec ses amis Jacqueminot et Duchand, à laquelle la tournure gaie et originale de leur esprit donne une physionomie piquante. Ils se présentèrent successivement et se réunirent au café Tortoni, affublés du costume grotesque de ces vieilles caricatures de l'ancien régime, qu'ils nommèrent plaisamment voltigeurs de Louis XIV... Anatole et ses

formelles, données par les agents français, que M. Ch. Rogier parla et vota pour le duc de Nemours. Il eut préféré, disait-il au Congrès (séance du 2 février), un prince indigène. « Un prince indigène eût été un choix vraiment national ; attaché au sort de la révolution, il aurait triomphé ou péri avec elle. » Mais ce choix s'étant trouvé empêché et deux candidats se partageant les vœux du Congrès, Leuchtenberg et Nemours, l'orateur déclare qu'il votera pour celui-ci, « qui offrait des avantages plus positifs, plus nombreux, plus assurés. » — « Je trouve dans le duc de Nemours, ajoutait-il, le fils d'un roi élu et populaire, né d'une révolution qui est la mère et l'appui de la nôtre, un prince jeune, élevé dans des principes plébéiens, jeune mais majeur par la raison, réfléchi, en âge de comprendre

amis jouèrent dans ce café une scène si vraie, qu'elle eut un succès prodigieux. La sensation qu'elle fit dans Paris fut telle que l'autorité crut devoir sévir contre le principal auteur. Anatole se retira en Belgique, d'où sa famille est originaire. Il alla s'établir à la campagne, auprès de Bruxelles, et y vécut fidèle à ses souvenirs jusqu'à l'époque de la révolution de juillet. Il revint alors en France et rentra au service... » (*Souvenirs,* 2e édition, t. Ier, p. 57.)

à la fois nos institutions et de s'y faire et déjà capable de se montrer à l'armée. — Je le demande, comme nous apportant l'alliance, l'amitié, le marché de la France, comme nous associant, sans nous y enchaîner, au sort de ce glorieux pays... J'y vois enfin une sûre garantie de notre indépendance contre les efforts de l'Europe pour le retour de la famille déchue et contre les efforts de la France même pour une incorporation de notre pays à ses départements... Il me reste un aveu à faire. J'ai hésité quelque temps à prendre la parole dans cette circonstance. Des souvenirs d'enfance me rattachent à la France, et j'avais scrupule à parler ici d'un prince français. Mais j'ai vu de vieux et purs Belges défendre la même opinion, et mes scrupules alors ont été levés (¹). »

En élisant le duc de Nemours, le Congrès alla au-devant d'une déception. Après avoir écarté le duc de Leuchtenberg, Louis-Philippe n'osa point accepter la couronne pour son fils. Firmin Rogier écrivait à son frère le 9 février, après l'arrivée à Paris de la députation chargée par le Congrès de présenter au roi des Français

(¹) *Discussions du Congrès national,* t. II, p. 403.

le décret appelant au trône de Belgique le duc de Nemours :

« On espère toujours que quelque circonstance imprévue, quelque nouvelle favorable placera le gouvernement français dans une position qui lui permettra de dire ce *oui* qu'il brûle de dire et qu'il prononcerait si la crainte de la guerre générale et d'un certain parti en France ne l'arrêtait. Nous avons été hier soir chez le roi, à cinq ou six de la députation (car la présentation solennelle n'aura lieu, à ce qu'il paraît, qu'après-demain). J'ai eu l'avantage d'entretenir assez longtemps Louis-Philippe, qui a débuté par me dire des choses fort flatteuses pour moi et pour toi (car je dois te renvoyer la meilleure part du bon accueil que je reçois ici)... Ces préliminaires terminés, nous avons parlé d'affaires, et ce que le roi m'a dit, il l'a répété à chacun de ces messieurs : c'est que le choix du peuple belge l'a profondément ému, c'est qu'il voudrait de toute son âme nous donner son fils : « Le voilà, ce pauvre enfant (me dit-il en montrant le duc de Nemours) ! Que ne puis-je à l'instant vous le confier ! Ah ! je n'hésiterais pas un seul instant. N'êtes-vous pas aussi des Français ? N'êtes-vous pas de la grande famille ? Qui, plus que moi, doit désirer votre bonheur, votre liberté ? Il n'est pas de sacrifice que je ne fasse pour vous les assurer. Mais la guerre ! Dois-je donc l'allumer ? Non, je ne puis soutenir la pensée que l'on m'accuse de l'avoir provoquée par un sentiment d'ambition personnelle, pour placer un de mes fils sur un trône voisin. Cette guerre, nous n'en pouvons douter, éclaterait à l'instant... » Le roi a encore ajouté une foule de considérations dans ce genre... Puis il ne cessait de répéter que, pour le bonheur,

l'indépendance de la Belgique, aucun effort ne lui coûterait. « Vous n'avez pas de meilleur ami que moi, personne au monde n'est plus dévoué à vos intérêts. Si l'on vous attaquait, je serais le premier à monter à cheval. En vain les puissances étrangères me font des offres séduisantes de partage [1] ; ma main se sécherait avant de signer un traité si infâme. Je ne souffrirai jamais qu'on arrache un seul cheveu de votre tête... »

« Venus chez le roi à huit heures du soir, il était onze heures quand nous nous sommes retirés... Le roi nous a dit deux ou trois fois : « Indiquez-moi, messieurs, la réponse que je dois vous faire ; cherchez avec moi par quel moyen nous pouvons sortir de cette position difficile : prouvez-moi que nous n'aurons pas la guerre, et mon fils est à vous. » Il nous a glissé quelques mots de la combinaison du prince Charles de Naples et des conditions avantageuses qui seraient consenties par les puissances si nous pouvions le choisir pour roi. Puis, nous montrant la princesse Marie, il a ajouté, en faisant l'éloge de toutes les qualités de cette jeune princesse, qu'il l'accorderait avec plaisir au prince de Naples s'il était roi des Belges : Ce jeune prince, dit-il, passerait par la France et nous pourrions, à son passage, rectifier ce que son éducation pourrait avoir mis d'illibéral dans ses idées. La France, en renonçant à vous accorder le duc de Nemours, serait en bien meilleure position de vous faire obtenir des conditions avantageuses [2]... »

(1) Louis-Philippe ignorait-il que Talleyrand était l'instigateur de ces offres ?

(2) M. F. de Mérode, membre de la députation du Con-

Le 17 février, Firmin Rogier retraçait les détails de l'audience solennelle dans laquelle Louis-Philippe avait définitivement refusé la couronne pour le duc de Nemours :

« ... Nous sortons de l'audience solennelle du roi, et j'en suis encore tout ému : j'y ai pleuré comme tous ceux qui s'y trouvaient, roi, reine, princes et princesses, voire même ministres ; et cette émotion était vraie, ce n'était pas une de ces parades de cour, calculées d'avance. Je crois qu'on chercherait vainement dans l'histoire quelque chose qui rassemblât à cette cérémonie. Cette députation d'un peuple venant demander un roi, un roi sacrifiant ses désirs et sa volonté à la crainte d'une guerre générale. Le discours de notre président était noble et digne, celui du roi m'a paru convenable à la circonstance ; il a éte interrompu deux fois dans sa lecture par des larmes. Ce n'a pas été un des devoirs les plus difficiles de sa royauté à accomplir que cette audience de refus... La forme républicaine, qu'on vous propose d'adopter en Belgique, trouvera-t-elle grande sympathie et surtout serait-elle stable ? J'en doute

grès, écrivait le lendemain à M. Rogier : « ... On nous propose toujours le prince Charles de Naples avec des conditions avantageuses... Le roi Louis Philippe nous a dit plusieurs : « fois Prenez ma fille, elle est douce, elle est bonne, elle aime la liberté constitutionnelle, elle connaît l'histoire de la Belgique, nous aimons tous les Belges. » Malheureusement le prince de Naples est si loin que cela nous laisse dans le provisoire encore pour longtemps. »

et je m'en défie d'autant plus qu'ici les partisans de la réunion à la France nous engagent tous à nous jeter en république (1). . »

Ni le gouvernement provisoire, ni le Congrès n'inclinaient vers la république. Dans la séance du 21 février, le gouvernement provisoire proposa à l'assemblée de nommer un pouvoir exécutif dans les termes de la Constitution, récemment promulguée. Dans la séance du lendemain, M. Rogier disait au Congrès : « L'article 85 de la Constitution dispose que, quand le trône est vacant, il y est pourvu par une régence... Il ne peut s'agir que de nommer un régent. »

Une régence fut instituée et déférée, le 24, au président du Congrès, le baron Surlet de Chokier. Il avait eu pour compétiteur le comte Félix de Mérode ; M. Rogier avait voté pour son collègue du gouvernement provisoire, « *en faveur*, disait son bulletin, *de Félix de Mérode, frère de Frédéric de Mérode.* »

Après la nomination du régent, le gouver-

(1) M. de Potter qui, le 13 novembre précédent, s'était retiré du gouvernement provisoire, venait, dans une pétition datée du 13 février, d'engager le Congrès à décréter la forme républicaine.

nement provisoire déposa entre les mains du Congrès le pouvoir exécutif. L'assemblée décréta par acclamation que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie, et, le lendemain, elle adopta la proposition suivante : « Une indemnité de 150,000 florins est allouée à MM. les membres du gouvernement provisoire. »

Cette résolution avait été provoquée par quelques paroles de M. Beyts : « ... Parmi les membres du gouvernement provisoire, il en est, dit-il, qui, sortis sans fortune du rang des simples citoyens, vont y rentrer plus pauvres qu'ils n'étaient auparavant : s'ils sont assez désintéressés pour se contenter d'avoir fait leur devoir, il est impossible que la nation se contente de leur voter des remercîments... »

IV

Dans les premiers jours de février (1831), M. Rogier s'était rendu, à la demande de ses collègues du gouvernement provisoire, près du général Mellinet, dont la brigade, composée de bandes irrégulières, se signalait par son indiscipline et même par des violences dans les villages de la rive droite de la Meuse. M. Rogier écrivit de Visé au gouvernement provisoire (9 février) :

« J'ai quitté ce matin le quartier général de Mellinet et la position qu'il continue d'occuper sur la rive droite de la Meuse. J'ai trouvé sa brigade dans la position qu'il était facile de prévoir et cependant en meilleur état que je ne l'aurais cru d'après les rapports qui nous étaient parvenus à

Bruxelles et que j'avais recueillis à Tongres et à Hasselt. J'ai donné l'ordre formel à Mellinet d'exécuter sans tarder les injonctions du général Daine relativement au transfert de ses troupes sur la rive gauche de la Meuse... Si nous parvenons à extraire de cette brigade deux ou trois bataillons, fût-ce même quatre, de troupes régulières, je crois que nous aurons rendu service au pays, sans courir la chance d'être taxés d'injustice ou persécutés de sollicitations ultérieures par tous ces volontaires, beaucoup moins redoutables pourtant, à ce que je vois, qu'on ne me les avait dépeints. Il est urgent que ces bandes irrégulières s'organisent en ce qu'elles renferment de bon et se dissolvent pour le reste. J'ai cru utile d'intéresser les officiers eux-mêmes à l'organisation et de les attirer en même temps sur la rive gauche par la promesse que, là seulement et lorsque le gouvernement serait obéi, il pourrait être fait droit aux prétentions justes et raisonnables ... »

Le régent, qui avait demandé à M. Rogier d'être un de ses aides de camp, le chargea bientôt d'une nouvelle mission près du général Mellinet. Arrivé à Maeseyck, l'ancien membre du gouvernement provisoire écrit à l'ancien chef de volontaires :

« Chargé par M. le régent du royaume de faire exécuter les ordres du gouvernement, relativement à votre départ pour Bruxelles, où vous étiez invité à vous rendre au reçu de la dépêche du Ministre, je viens vous déclarer qu'il est nécessaire que ce départ s'effectue dans le courant de la

journée et, au plus tard, avant minuit. J'ignore, monsieur, quelles seront les conséquences pour vous de votre voyage à Bruxelles ; si, comme vous le dites, vous n'avez aucun reproche à vous faire, vous y trouverez l'occasion de vous justifier ; mais je n'ai pu vous laisser ignorer quelles seraient les conséquences de votre refus à vous rendre aux ordres du gouvernement, et j'ai cru utile de vous certifier aujourd'hui par écrit ce qu'hier je vous avais annoncé officieusement. »

Le lendemain, M. Rogier publiait un ordre qui révoquait de fait le général Mellinet [1].

Vers la fin de mars, le premier ministère du

[1] « En vertu du mandat spécial du régent, dont le soussigné est porteur, M. le colonel Vandenbroek est nommé gouverneur militaire *ad interim* de la province de Limbourg.

« A partir de ce jour, 6 mars, et jusqu'à nouvel ordre du gouvernement, il prendra le commandement de la 1re brigade de l'armée de la Meuse.

« Les chefs des différents corps composant ladite brigade reconnaîtront le commandement du colonel Vandenbroek. A défaut par eux de s'y soumettre, ils seront immédiatement privés de leurs titres, grades et appointements, et leurs corps passeront sous les ordres d'autres chefs. Il en sera de même de tous officiers qui commettraient pareils actes d'insubordination.

« Le lieutenant général Daine prêtera, autant que besoin sera, main forte à l'exécution de la présente décision. »

régent s'était dissous après avoir duré un mois à peine. Les orangistes s'agitaient et travaillaient ouvertement à une restauration; les patriotes leur résistaient et des violences regrettables signalaient cette lutte à outrance. Au milieu de ces orages fut constitué le second ministère, dont MM. Lebeau et Devaux étaient les membres les plus marquants. Cédant aux instances de ses amis, M. Rogier consentit à diriger momentanément la sûreté publique; mais, dès que le calme fut rétabli, il quitta ces fonctions : il avait dépensé un écu de six francs de sa poche pour tous frais de police (1).

(1) Firmin Rogier lui écrivait de Paris (2 avril) :

« ... Je pense comme toi, mon cher colonel, que ces fonctions de haut justicier ne vont guère à tes goûts ni à tes allures, et que, quand le calme sera rétabli, tu feras bien de les remettre en des mains dignes et capables. En attendant, c'est un nouvel acte de dévouement dont le pays, je l'espère, te saura gré. Ta nomination n'aura pas fait rire MM. les orangistes... »

Elle avait également déplu à l'extrême gauche du Congrès, et M. de Robaulx dit que, si on voulait des économies, il fallait d'abord supprimer la police. A cette allusion, M. Rogier répondit :

« Le reproche qui vient d'être fait au gouvernement est d'autant plus déplacé que, depuis quatre jours, le Ministre de la police est supprimé et que l'administration de la police

Le second ministère du régent s'était proposé de clore la révolution en mettant à la tête de l'État un chef qui, par sa position, pourrait concilier les intérêts divergents des puissances. Après des négociations délicates et laborieuses, le prince Léopold de Saxe-Cobourg fut proposé au choix du Congrès et proclamé roi des Belges le 4 juin. M. Rogier fut parmi les cent cinquante-deux membres qui votèrent en faveur du prince Léopold.

Le 3 juin, il s'était exprimé en ces termes : « ... En prenant un prince d'assez haute lignée pour être admis sans répugnance dans la famille des rois européens, un prince qui, par sa position et son caractère, n'alarme sérieusement la sécurité d'aucun peuple, ni d'aucun trône, vous faites preuve de votre

est réunie à l'intérieur pour n'en former qu'une division. Si je me suis chargé pour quelque temps, temps qui sera très court, je l'espère, de l'administration de la police, je ne pense pas qu'aucun reproche d'ambition puisse m'être adressé. Si l'on ne peut m'accuser d'ambition, je ne sais sur quoi tomberait le reproche. Serait-ce sur la dépense? On a parlé, il y a quelque temps, du traitement de l'administrateur, qui recevait 36,000 florins ; aujourd'hui il n'en est plus ainsi : l'administrateur n'est plus qu'un simple chef de division aux appointements de 4,000 florins. »

bonne envie d'en finir à l'amiable, et vous associez à votre révolution une grande existence sociale, capable, on me l'accordera, d'en favoriser l'issue comme d'en consolider le résultat [1]. »

Le Congrès devait encore, pour terminer sa tâche, adopter, selon les expressions mêmes du prince Léopold, les mesures qui, seules, pouvaient instituer le nouvel État. Il devait donner son adhésion aux dix-huit articles proposés par la conférence de Londres. L'opposition était formidable; elle fut vaincue par la patriotique éloquence de M. Lebeau, par l'énergie et la sagesse de la majorité.

Firmin Rogier écrivait à son frère, le 7 juillet : « ... J'ai vu hier assez longuement Sébastiani. Il ne conçoit rien à la violente opposition qui s'est manifestée dans le Congrès contre les propositions. Ils ne savent donc pas, dit-il, vos orateurs, qu'en repoussant ces offres ils travaillent pour le prince d'Orange et qu'ils mènent la Belgique droit à une *restauration?* Le premier devoir d'un Belge véritablement ami de son pays serait de constituer la Belgique d'abord, de la tirer du provisoire, d'y appeler le prince

(1) *Discussions du Congrès national,* t. III, p. 241.

de Cobourg, pour ôter aux partisans d'une restauration tout espoir et tout prétexte et aux puissances étrangères toute envie de vous partager. — Ici, je crus devoir demander au Ministre si, en effet, il avait été question de partage. — Bien certainement, reprit-il, et les puissances étrangères n'ont pas cessé de le solliciter, et la France, qui seule s'y oppose, aurait cependant une belle part... — Je lui rappelai que l'on attribuait à Talleyrand la première proposition de partage faite à Londres. — Il nia formellement que jamais Talleyrand *y eût été autorisé...* »

Le jour même où son frère lui faisait connaître ce qui se passait dans le cabinet français, M. Rogier donnait son adhésion aux dix-huit articles. Prenant la parole dans la séance du Congrès du 7 juillet, il s'attacha surtout à répondre à l'objection que l'adoption arrêterait la révolution dans sa marche; l'orateur soutint que la révolution entrerait dans une voie magnifique et nouvelle. « Elle nous est, dit-il, trop précieuse cette révolution, à vous et à nous qui sommes prêts à nous sacrifier pour elle; elle est trop précieuse aux peuples de l'Europe, pour aventurer son sort en des entreprises téméraires, sans issue, sans résultat. Croyez-en un homme qui l'a embrassée avec amour, avec

passion, qui se tient prêt à la défendre de tout son sang ; oui, c'est ainsi que notre révolution, loin d'être arrêtée, poursuivra sa marche glorieuse, s'il peut être dit qu'après avoir été le second peuple de l'Europe en énergie et en courage pour briser le joug, le peuple belge a été le premier en prévoyance et en sagesse pour se constituer. » Il crut aussi devoir rendre hommage aux efforts patriotiques de MM. Lebeau et Devaux. « En venant, disait-il, donner mon adhésion aux préliminaires de paix que nous propose la conférence, je pourrais m'en référer aux raisons pleines de sens et de patriotisme de deux de mes honorables amis. Et quand je donne ce titre aux deux Ministres qui ont soutenu le poids de la discussion, n'y voyez, messieurs, ni flatterie, ni politesse parlementaire. Sept années de modestes et probes travaux entrepris avec eux et continués en commun ; sept années d'opposition constante et consciencieuse contre l'ordre de choses déchu m'ont bien acquis le droit, je pense, de donner ce nom à deux hommes dont chacun de vous reconnaît le talent et la capacité, dont tout le monde, un jour, honorera les intentions et le caractère, de ces hommes dont je n'ai pas cru pouvoir me séparer parce que, placés à leur

tour dans une position plus élevée que la mienne, je les aurais vus livrés à tout ce que les passions haineuses, mais inévitables en révolution, peuvent inventer d'absurdes calomnies et d'injures grossières. — Et puisque cette couronne d'épines ministérielle, si enviée et si dure au front qui la porte, va passer à d'autres mains, ils ne s'étonneront pas d'entendre une voix amie leur rendre ici cet hommage désintéressé (1)... »

Trois jours avant l'inauguration de Léopold Ier, M. Rogier proposa l'institution de fêtes anniversaires de la révolution belge. Il développa cette proposition dans la séance du 19 juillet, et le décret fut adopté à l'unanimité (2).

(1) *Discussions du Congrès national*, t. III, p. 513.

(2) « ... Ce sera, disait M. Rogier, au pouvoir exécutif à donner à ces fêtes le caractère qui conviendra et à leur origine et au noble peuple à qui elles sont offertes. Du reste, ces fêtes ne seront pas seulement pour les classes inférieures : il faut que toute la nation belge célèbre chaque année l'époque de sa régénération, afin qu'elle n'oublie jamais de quel prix elle a été payée. » *Ibid.*, t. III, p. 588.

V

Depuis le 4 juin (1831), M. Rogier était gouverneur de la province d'Anvers. Il avait accepté ce poste difficile dans un moment où la ville, bombardée naguère, était dans une situation toujours inquiétante. Le 29 juillet, Léopold Ier vint lui-même visiter Anvers, où il fut reçu par le gouverneur civil à la tête des autorités. Le Roi eut plusieurs entretiens avec M. Rogier et, appréciant sa droiture et son patriotisme, lui offrit de l'attacher à sa personne; M. Rogier ne crut pas devoir accepter cette offre bienveillante.

D'Anvers, Léopold se rendit à Liége, où il

reçut les premières nouvelles de la brusque invasion des Hollandais et la lettre par laquelle le général Chassé, commandant de la citadelle d'Anvers, dénonçait l'armistice conclu au mois d'octobre précédent par le délégué du gouvernement provisoire. Un appel pressant fut adressé par le Roi à la France et à l'Angleterre comme garantes de la neutralité et de l'indépendance de la Belgique.

Le 4 août, M. Firmin Rogier écrivait à son frère :

« ... Nous avons été ce matin reçus en audience solennelle [1]. Jusqu'à ce jour, l'affaire de nos forteresses avait fait différer cette réception. Mais il faut dire à la louange du ministère français et du roi Philippe qu'aussitôt qu'ils eurent connaissance de la reprise des hostilités, ils firent savoir à M. Le Hon qu'ils le recevraient dans la journée et le reconnaîtraient immédiatement. Deux heures après, nous étions chez le roi. Je ne saurais t'exprimer combien cette audience a été touchante et toutes les paroles de bienveillance et d'intérêt pour les Belges et leur Roi qui ont été dites par Louis-Philippe. Le petit duc de Nemours était près de lui. Voilà mon fils, a-t-il dit, je l'envoie à votre défense; il sera heureux de payer la dette qu'il a contractée envers les

[1] Il s'agit de la réception de M. Le Hon en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges.

Belges. Louis-Philippe a eu ensuite la bonté et la confiance de nous lire la réponse qu'il fait à la lettre que lui a adressée notre Roi. Il serait à désirer que ces deux lettres pussent être rendues publiques; elles feraient honneur à l'un et à l'autre de ces deux princes. Le roi a répété plusieurs fois qu'il voulait la liberté et l'indépendance de la Belgique et qu'il saurait nous les maintenir envers et contre tous. Après sa réponse le roi s'est approché de nous et nous a donné une bonne poignée de mains... J'oubliais de te dire que le roi, venant à moi, m'a demandé de tes nouvelles; puis il m'a demandé aussi quelle partie de la Belgique j'habitais. Sur ma réponse, il s'est mis à chanter : « *Valeureux Liégeois, volez aux exploits,* etc. »

Dans ces périlleuses conjonctures, le gouverneur d'Anvers avait repris la blouse et s'était chargé lui-même de la police, à la tête d'une compagnie bourgeoise. Le 4 août au soir, Léopold porta son quartier général dans la ville, menacée d'un second bombardement.

« On se figure sans peine, dit un historien belge, le désordre et la terreur qui régnaient dans cette malheureuse cité, où le souvenir de la funeste nuit du 28 octobre permettait de prévoir toutes les catastrophes. La ville avait été mise à l'abri d'un coup de main; on avait dressé des batteries, construit des redoutes, élevé des barricades, percé des meurtrières; une proclamation du gouverneur civil, M. Rogier, avait

engagé les habitants à garnir les fenêtres et les toits *de ces projectiles redoutables déjà connus de l'ennemi :* mais que pouvaient toutes ces mesures de précaution contre les bombes d'un ennemi abrité derrière des retranchements inabordables?... Les pompiers de Gand, de Malines et de Bruxelles, arrivés la veille avec de nombreuses pompes à incendie, n'annonçaient que trop l'imminence du danger. A chaque instant, on voyait accourir des troupes de paysans échappés à grand'peine des *polders* inondés, entraînant leur bétail, pleurant leurs désastres et grossissant dans leur terreur le nombre et les progrès des ennemis. Il n'en fallait pas tant pour qu'une partie notable de la population se précipitât vers les portes, emportant ses valeurs les plus précieuses. Lorsque le Roi arriva aux abords de la place, des milliers de femmes et d'enfants couvraient la route [1]... »

Le commandant de la citadelle fut enfin ébranlé par les fermes paroles du général Belliard, ministre plénipotentiaire de France près du roi des Belges. Lorsque Belliard eut déclaré

(1) *La Belgique sous le règne de Léopold Ier,* par THONISSEN, 2e édit., t. Ier, p. 68 et suiv.

que la France et les autres grandes puissances prenaient Anvers sous leur protection, le général Chassé, sans vouloir cependant renouveler l'armistice, s'engagea à suspendre les hostilités jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions de son gouvernement. Le Roi porta son quartier général à Malines (5 août), et M. Rogier se rendit sur la rive gauche de l'Escaut, à Beveren, où était le bataillon des tirailleurs liégeois (1).

Après la campagne de dix jours, M. Rogier envoya sa démission du grade de colonel à M. Ch. de Brouckere, Ministre de la guerre, dans une lettre où il lui recommandait ses volontaires d'une manière toute spéciale.

Vers la fin du mois d'août, eurent lieu les élections pour la formation de la première législature. La place de M. Rogier était à la Chambre des représentants ; il fut porté à Liége, à Anvers et à Turnhout. A Liége, il fut abandonné par les catholiques, et on lui reprocha d'avoir laissé les électeurs dans l'incertitude sur ses intentions (2) ; à Anvers, bien qu'il se fût

(1) Chazal s'y trouvait aussi en qualité de lieutenant-colonel.

(2) M. Lebeau lui écrivait de Liége, 22 août : « ... Sui-

abstenu de toute démarche, il obtint un assez grand nombre de voix; à Turnhout, il fut élu à un tour de ballottage. Les chefs du parti catholique dans la Campine avaient appuyé sa candidature. M. Denef, ancien membre du Congrès, avait la conviction intime, écrivait-il, que M. Rogier comprenait très bien la vraie liberté civile et religieuse. Toutefois, le jour de l'élection venu, M. Ooms, procureur du roi à Turnhout, mandait à M. Rogier : « On a eu soin de faire accroire à quelques jeunes prêtres que vous n'étiez rien moins que favorable au clergé. Ils se sont placés dans toutes les rues et ont distribué des billets préparés d'avance aux paysans ignorants. »

Un des premiers actes soumis à la législature fut le traité dit des Vingt-Quatre articles, imposé par les cinq puissances à la Belgique vaincue pour remplacer les préliminaires de paix du 26 juin. M. Rogier vota contre. « Je n'ai point concouru, disait-il plus tard, à faire le

vant ta mauvaise habitude, tu as laissé tes amis de Liége dans l'incertitude sur tes projets d'élection à la Chambre des représentants. A l'heure qu'il est, on en est encore aux conjectures. Les uns pensent que tu n'en veux pas, d'autres regardent ton élection à Anvers comme assurée. »

traité des Vingt-Quatre articles ; je ne l'ai point voté, je n'ai pas ici à le défendre ; je crois que, comparés aux dix-huit articles, pour lesquels je m'étais prononcé, ils ont été, de la part de la conférence, une chose injuste et impolitique [1]... »

Lorsque commença la discussion des budgets, des orateurs de l'extrême gauche crurent devoir dénoncer les envahissements du clergé catholique [2]. M. Rogier se ressouvint de l'apologie de la révolution belge qu'il adressait naguère à M. Mauguin ; se rendant l'organe du grand parti unioniste qui avait dominé au Congrès et qui avait encore la majorité à la Chambre, il s'exprima en ces termes :

« ... Je ne nie pas l'influence du catholicisme dans notre révolution... Mais combien de catholiques figuraient au gouvernement provisoire ? Un seul. Combien dans les divers

(1) Discours prononcé à la Chambre des représentants, le 13 mars 1839. La discussion sur les vingt-quatre articles eut lieu en comité secret. Le 1er novembre, la Chambre les adopta par cinquante-neuf voix contre trente-huit. MM. Lebeau et Devaux avaient voté pour.

(2) Ils agissaient, ce semble, sous l'influence du *Constitutionnel* (de Paris). Ce journal venait de publier des articles où il cherchait à prouver que la révolution belge avait été faite par le clergé et pour le clergé.

ministères qui se succédèrent? Pas un seul. Singulière influence du catholicisme, étranges envahissements du clergé, qui, ayant à choisir entre un régent libéral et un régent catholique, donne la préférence au régent libéral; qui, plus tard, se choisit un roi protestant; qui, dans le Congrès, où il est certain que les catholiques étaient en majorité, abolit les dimanches et les jours de fêtes, et ne veut ni cette religion d'État, ni cette religion de la majorité dont la France de juillet fit encore un axiome de sa charte régénérée! L'influence du clergé, dit-on, envahit tout. Mais si du trône nous descendons à tous les pouvoirs publics, je demanderai dans quel cercle de fonctions se manifestent ces envahissements?... Est-ce parmi les administrateurs généraux? Voyez les noms qui figurent aux finances, aux prisons, à l'instruction publique, à la sûreté publique. Est-ce dans les gouvernements de province? Voyez Liége, Mons, le Limbourg, le Luxembourg, Anvers, la Flandre occidentale et d'autres encore. Est-ce dans les commissariats de district? Faites, je vous prie, le même calcul et voyez, sans sortir de la Chambre. Est-ce dans les parquets que domine le parti prêtre? Est-ce dans les cours? Qu'à plus forte raison peut-être il pourrait adresser le reproche contraire au parti libéral! Serait-ce par hasard dans l'armée? Eh! combien de chefs comptons-nous portant de la même main le cierge et l'épée? Quoi! nous croupissons honteusement abrutis sous la férule du clergé, et tout ce qui paraît d'écrits libéraux en France est lu et réimprimé avec avidité en Belgique. Le jésuitisme envahit tout; et, des huit ou dix journaux qui partent de notre capitale, pas un seul ne représente même l'opinion *catholique unioniste* et n'a mission de la défendre. Quant à moi,

qui ai encore quelque foi dans l'avenir et les progrès de l'esprit humain, je ne suis pas atteint de ces craintes contre les influences malignes de la religion et du clergé. Il y a déjà plusieurs années que je professe cette opinion, et je ne vois pas qu'aucun fait soit venu me démontrer qu'elle était une erreur. A la vérité, j'entends bien des assertions, des hypothèses ; mais des preuves, ou elles n'existent pas, ou on ne se donne pas la peine de les montrer [1]. »

[1] Voir *Moniteur belge* du 10 mars 1832. — A cette époque, le clergé belge se rapprochait plutôt du libéralisme que de l'ultramontanisme. Les libéraux unionistes n'avaient point à s'en défier puisqu'il se montrait fortement attaché aux libertés consacrées par la Constitution. Mais lorsque l'encyclique de Grégoire XVI eut foudroyé ces libertés, une scission se déclara : les anciens urionistes et les défenseurs de l'encyclique se séparèrent et se combattirent. En prenant part à cette lutte, le clergé belge se transforma peu à peu et, sous le pontificat de Pie IX, l'encyclique et le *Syllabus* avaient supplanté les nobles traditions de 1830.

VI

Après avoir conçu le plan dont la réalisation devait amener l'évacuation de la citadelle d'Anvers, le général Goblet demanda à MM. Lebeau et Rogier de s'associer à lui. Déjà M. Lebeau s'était laissé convaincre lorsque, dans la nuit du 17 octobre, le capitaine Beaulieu vint à Anvers et remit à M. Rogier la lettre suivante du général Goblet :

« Mon cher collègue, si nous étions dans des temps bien calmes, dans une situation bien douce, vos amis n'auraient probablement pas songé à vous pour le ministère de l'intérieur ; mais, en ce moment solennel, on peut avec

certitude s'adresser à un homme tel que vous, et l'on est certain de le voir arriver en lui disant : Venez partager nos difficultés; nos embarras sont grands, nous pouvons nous distinguer.

« M. Lebeau vous a écrit; il vous a peut-être dit que le Roi m'avait chargé de former un ministère et que M. de Mûelenaere, désigné pour le département de l'intérieur, n'ayant pas accepté, j'avais résolu de m'adresser à un homme que n'effraie pas la responsabilité [1].

« Le Roi m'a donc autorisé à vous inviter à vous rendre sur-le-champ à Bruxelles, et j'aime à croire que vous ne vous y refuserez pas. Je

[1] M. Lebeau écrivait à M. Rogier : « ... Goblet est un honnête homme, un homme habile, un homme de cœur. Tu le jugeras. La crise approche, elle nous sauvera, j'espère; mais elle peut nous perdre. Le succès dépend beaucoup de la trempe du nouveau ministère; il y a du danger, mais il y a de la gloire à acquérir, un grand service à rendre au pays, aussi grand peut-être qu'en septembre 1830. — Tu dois au moins au Roi, à tes amis de venir immédiatement à Bruxelles. Ce n'est qu'ici et avec pleine connaissance de cause que tu prendras une résolution. — Une chose qui t'allèchera peut-être est celle-ci : c'est qu'avant l'ouverture des Chambres, il y aura, de manière ou d'autre, des coups de canon tirés, ou bien j'aurai cessé d'être Ministre. »

vous envoie le capitaine Beaulieu, qui mérite toute votre confiance et pourra en route vous mettre au courant de la situation politique, qui est la nôtre et qui ne doit pas être sans attrait pour un homme de cœur [1]. »

M. Rogier se rendit à Bruxelles et, après une conférence avec le général Goblet et avec M. Lebeau, il accepta le ministère de l'intérieur. Un journal anglais, le *Courrier*, à propos du changement ministériel qui venait de s'accomplir, rappelait que M. Rogier avait fait partie du gouvernement provisoire et que, à Anvers, au mois d'octobre 1830, il avait montré un grand courage lors du bombardement de cette grande cité commerciale. « M. Rogier, ajoutait-il, s'est fait connaître sous le gouvernement de la maison de Nassau comme un excellent écrivain politique, et il est considéré comme un des plus habiles et des plus fermes

(1) *Mémoires historiques*, par le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, t. Ier, p. 250. « Je n'hésite pas, dit le général Goblet, à reproduire la lettre, datée du 17 octobre, que j'adressai à M. Rogier, membre, comme moi, de la Chambre des représentants, pour l'engager à venir partager ma responsabilité. Elle donnera une juste idée de l'opinion que j'avais de son dévouement au pays et de mon estime pour sa personne. »

adversaires du cabinet hollandais. Au Congrès national, il s'est signalé par plusieurs discours d'un grand mérite. C'est un homme généralement estimé pour sa modération et sa probité. »
Un autre journal anglais, le *Sun*, disait de M. Rogier qu'il était un patriote sincère, un honnête homme et un bon écrivain ; qu'il devait à sa droiture l'influence qu'il exerçait sur la Chambre.

Le nouveau cabinet avait été constitué le 20 octobre. Le lendemain, s'étant réunis en conseil, MM. Goblet, Lebeau et Rogier consignèrent dans un procès-verbal les conditions précises de la formation du ministère : mise en demeure à la France et à la Grande-Bretagne d'agir avant le 3 novembre et, en cas d'inaction, reprise immédiate des hostilités par les Belges.

Le 22 octobre fut signée, entre la France et l'Angleterre, une convention pour régler l'intervention réclamée par le gouvernement du roi Léopold; le 19 novembre, l'armée française, commandée par le maréchal Gérard, commençait le siège de la citadelle d'Anvers.

En ces graves conjonctures, le ministère se trouvait à la Chambre en face d'une opposition violente; aux applaudissements des tribunes, les patriotes exaltés signalaient comme hon-

teuse l'intervention étrangère et ils accusaient le ministère d'être à genoux devant la conférence de Londres; ils appliquaient aux mesures qu'il avait prises les mots de *déshonneur, lâcheté, perfidie, assassinat politique, trahison* (1). « Tout en appelant l'intervention du gouvernement français, répondait M. Rogier, nous nous sommes réservé le droit de nous défendre nous-mêmes. La moindre agression contre les propriétés belges serait immédiatement repoussée par l'armée belge. Si une seule bombe est lancée sur la ville d'Anvers, l'armée belge reprend son rôle de défense; si un seul soldat hollandais met le pied sur le territoire belge, toute l'armée s'ébranle à l'instant pour le défendre (2). » Par esprit de conciliation, le cabinet, après huit jours de débats, finit par se rallier à un amendement qui n'impliquait ni éloge ni blâme (3); mais cet amendement

(1) Voir *Du gouvernement représentatif en Belgique,* par E. Van den Peereboom, t. Ier, p. 138, et *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, par Thonissen, t. II, p. 53.

(2) *Moniteur belge* du 25 novembre 1832.

(3) Présenté par M. Dumont, il renfermait cette phrase : « Au milieu des circonstances qui nous pressent et dans l'état incomplet des négociations qui nous sont communiquées, la Chambre des représentants croit, dans l'intérêt

même n'obtint que quarante-quatre voix contre quarante-deux. Les Ministres remirent leur démission, et M. Rogier retourna à Anvers. Cependant les efforts du Roi pour former une nouvelle administration étant demeurés stériles, les Ministres, en présence des circonstances graves où se trouvait le pays, consentirent à reprendre le pouvoir. Ils rentrèrent en fonctions le 24 décembre, le jour même de la reddition de la citadelle d'Anvers au maréchal Gérard.

La délivrance de la métropole commerciale de la Belgique n'avait point désarmé l'opposition. La discussion du budget de la guerre donna lieu à un nouvel incident; sous prétexte de stimuler le ministère, accusé de manquer de vigueur, l'opposition proposa de n'accorder les subsides que pour six mois. « Le ministère, répondit M. Rogier, ne peut accepter un vote dans lequel il ne verrait qu'une preuve de défiance et d'hostilité... Dans cette assemblée, il est des membres qui reprochent au ministère son peu d'énergie, son ineptie. Le ministère a besoin de savoir si la majorité partage cette

de l'État, devoir s'abstenir de se prononcer sur la marche suivie par le ministère. »

opinion. Placé sous une telle prévention, il ne peut diriger les affaires intérieures ou extérieures du pays avec la fermeté et la dignité convenables (¹). » M. Rogier présenta, au nom du cabinet, un amendement en quelque sorte transactionnel (²) : dans la séance du 5 avril, cet amendement fut rejeté par quarante-cinq voix contre vingt-huit. Le ministère prit immédiatement la résolution de ne plus reparaître à la Chambre et il indiqua au Roi, comme seul moyen de terminer ces embarras, un changement de cabinet ou une dissolution. M. de Theux ayant encore échoué dans ses tentatives pour former une nouvelle administration, les Ministres retirèrent leurs démissions et la Chambre fut dissoute le 28 avril.

L'agitation devint redoutable. De toutes parts,

(¹) Séance du 2 avril 1833. Voir *Moniteur belge* du 5.

(²) Voici le texte de cet amendement : « Considérant qu'il est dans l'esprit de la Constitution que les budgets des divers départements ne forment qu'une seule et même loi de dépenses; vu la nécessité de soumettre à une revision les diverses allocations dont se compose le budget de la guerre en discussion, j'ai l'honneur de proposer l'amendement suivant : Le budget de la guerre pour 1833 sera soumis à une revision lors du vote définitif du budget général des dépenses de l'État et fera partie de la même loi. »

comme nous l'avons dit ailleurs, les passions, les intérêts froissés, les rancunes se soulevaient avec violence contre le cabinet. Pour les orangistes, il était un obstacle à la restauration des Nassau. Pour les exagérés, il empêchait l'expansion de la puissance révolutionnaire et ne méritait que l'anathème. Même parmi les agents politiques dont le concours aurait dû lui être assuré, le cabinet rencontrait des adversaires, et il se vit contraint de faire un exemple en prononçant la révocation de deux commissaires d'arrondissement qui se signalaient par leur opposition à la Chambre. Pour dominer la crise et raffermir la nationalité, le ministère tâcha de se placer au-dessus des partis. Il s'adressa ouvertement aux électeurs et leur recommanda de donner leurs suffrages aux hommes modérés, qu'ils fussent catholiques ou libéraux. « A notre avis, disait-il [1], les questions que les électeurs attachés à la nationalité belge devraient poser à leurs candidats sont celles-ci : Êtes-vous du parti modéré ? Catholique ou libéral, peu m'importe, vous aurez ma voix. — Êtes-vous du parti exalté? Catholique ou libéral, peu m'importe, vous n'aurez pas

[1] *Moniteur belge* du 9 mai 1833.

mon suffrage. » Il ajoutait : « L'exaltation est excellente pour faire une révolution : mais la modération seule en assure les fruits, en cicatrise les plaies. » Ces conseils furent écoutés par le plus grand nombre des électeurs, sans calmer toutefois l'exaspération populaire. Les attaques furibondes et les provocations insensées des organes de l'orangisme déterminèrent des représailles regrettables à Gand, à Anvers et à Bruxelles. Dans leur indignation, un grand nombre de patriotes, parmi lesquels se trouvaient des officiers de l'armée, eurent le tort d'opprimer la liberté de la presse en prétendant se venger des fauteurs de l'orangisme et des folliculaires obscurs qui essayaient d'outrager le gouvernement national. Cet abus de la force fut, au surplus, désavoué par le cabinet [1].

La Chambre se réunit le 5 juin ; elle comptait vingt-quatre nouveaux membres [2]. L'opposition était blessée, dit un publiciste, mais elle n'était pas morte. L'agitation des esprits était toujours la même ; un violent antagonisme

(1) *Voir* notre ouvrage : *La Belgique indépendante*, p. 71, et *Histoire populaire du règne de Léopold Ier*, par L. HYMANS, p. 140.

(2) M. Rogier avait été réélu pour la seconde fois à Turnhout.

continuait d'exister entre les Ministres et un groupe d'opposants qui reconnaissaient pour chef M. Alex. Gendebien. A la fin de la séance du 24 juin, cet antagonisme se révéla par un incident qui appartient à l'histoire. Pour conserver notre impartialité, nous reproduirons, en le complétant, le récit que nous avons fait dans l'ouvrage consacré à la carrière d'Alex. Gendebien.

Après une discussion qui n'annonçait encore aucun orage, Gendebien se disposait à répondre à M. Devaux, lorsqu'on demanda l'ajournement au lendemain. M. de Mérode, qui faisait partie du cabinet comme Ministre d'État, insista pour que la séance se prolongeât, en reprochant à la Chambre de perdre beaucoup de temps et de tenir surtout de trop courtes séances. Gendebien déclara qu'il était prêt à répondre de suite et à prolonger la séance jusqu'à cinq heures si la Chambre le désirait. Mais il exprima son étonnement de ce que M. de Mérode, qui venait pour la première fois à la Chambre depuis l'ouverture de la session et qui n'y était que depuis une heure, se permît de trouver les séances trop courtes. « Il semble, ajouta-t-il, qu'il y ait de la part des Ministres et de leurs amis résolution d'interrompre toutes les discussions par

d'éternels reproches de ce genre. Déjà, à plusieurs reprises, un ex-Ministre (M. Devaux) nous a accusés de perdre beaucoup de temps et, chose étrange ! cet honorable membre s'est donné un congé de plus de six mois.

« *M. Devaux.* — L'honorable membre me reproche d'avoir été absent pendant six mois : c'est ma santé qui est cause de cette absence.

« *M. Gendebien.* — C'est que l'honorable membre écrivait dans *l'Indépendant,* pendant son absence.

« *M. Devaux.* — C'est une calomnie !

« *M. Gendebien.*— Ce mot vous coûtera cher.

« *M. Rogier.* — Oui, c'est une calomnie. Je le dis tout haut.

« *M. Gendebien.*— Je demande la parole pour faire remarquer à l'assemblée que M. Devaux a dit que c'était une calomnie : Je serai modéré ici, mais je reprendrai tous mes droits ailleurs.

« *M. Rogier.* — C'est très bien !

« *M. Devaux.* — Quand une interpellation aussi imparlementaire a été faite, j'ai répondu avec un mouvement d'indignation dont je n'ai pas été maître, mais dont j'accepte toutes les conséquences. »

La séance levée, M. Gendebien demanda à M. Devaux son adresse, et M. Rogier s'étant

approché, il lui dit qu'il connaissait la sienne.

Déjà M. Rogier avait demandé la priorité par la lettre suivante : « Bruxelles, 24 juin, quatre heures et demie. Monsieur, il entre peut-être dans vos intentions de vous adresser à mon ami M. Devaux, avant de vous adresser à moi. Je crois avoir droit à la priorité, le propos de mon ami ayant été relevé et répété par moi, de manière que toute l'assemblée l'entendît [1]. »

Le soir même, vers sept heures et demie, les deux adversaires, avec leurs témoins, se rendirent au bois de la Cambre. Les conditions du combat venaient d'être réglées lorsque parut M. Devaux, réclamant la priorité pour lui. Gendebien lui dit : « J'applaudis aux sentiments qui ont inspiré votre démarche ; mais, de mon côté, un sentiment de délicatesse ne me permet pas d'abuser de votre position. » Les témoins de Gendebien, de leur côté, s'opposèrent au combat.

Des pourparlers s'engagèrent entre les témoins et se prolongèrent inutilement jusqu'au 26.

(1) Nous avons retrouvé cette lettre dans les papiers de M. Gendebien.

Ce jour-là, à onze heures du matin, Gendebien et Rogier se rejoignirent au bois de Linthout. L'arme désignée par le sort était le pistolet. M. Rogier fut atteint et, en tombant, il dit : « Je ne l'ai pas visé. » Gendebien accourut pour lui donner la main ; mais les témoins l'obligèrent à se retirer. Blessé à la joue droite, M. Rogier dut sa guérison aux soins intelligents du docteur Graux. « Mes regrets, écrivit Gendebien à Van de Weyer, suivirent de près ce triste événement qui faillit coûter la vie à un de nos anciens collègues [1]. »

Un acte mémorable avait récompensé les efforts patriotiques du ministère. C'était la convention signée à Londres le 21 mai 1833, entre le plénipotentiaire des Pays-Bas, d'une part, les représentants de la France et de l'Angleterre, de l'autre ; acceptée par le roi

[1] *Voir* notre ouvrage : *Alexandre Gendebien, ancien membre du gouvernement provisoire,* etc., pp. 93 et suiv.

M. Rogier ne garda point le souvenir de ce tragique épisode. Lorsque, en 1869, Gendebien, octogénaire, s'éteignit à Bruxelles, parmi les anciens membres du Congrès national qui assistèrent à ses obsèques on remarqua M. Rogier. Il assista de même à l'inauguration de la statue érigée par souscription à l'ancien membre du gouvernement provisoire.

Léopold, elle stipulait un armistice indéfini entre la Belgique et la Hollande, avec le maintien du *statu quo* territorial.

Le cabinet mit cette trêve à profit en concentrant sa sollicitude sur la situation intérieure. L'organisation provinciale et communale fut préparée, les premiers chemins de fer du continent décrétés, une exposition nationale des beaux-arts et une exposition des produits de l'industrie instituées [1]. On dut encore au Ministre de l'intérieur de 1833-1834 la création de la commission royale d'histoire. Ce fut lui aussi qui déposa le projet de loi destiné à organiser, selon le vœu de la Constitution, l'enseignement donné aux frais de l'État. Toujours désireux d'entretenir le sentiment national, il avait également présenté la loi instituant une *croix de fer* « à décerner aux citoyens qui, depuis le 25 août 1830 jusqu'au 4 février 1831, avaient été blessés ou avaient fait preuve d'une bravoure éclatante dans les combats soutenus pour l'indépendance ».

(1) M. Rogier avait même conçu l'idée, comme l'atteste un document de l'époque, d'organiser dès lors une exposition universelle des produits de l'industrie, conception qui a été réalisée de nos jours dans les capitales de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche.

Dans la séance du 19 juin 1833, la Chambre des représentants fut saisie d'un projet de loi établissant, aux frais de l'État, un vaste système de chemins de fer qui avait pour point central Malines. On allait relier Anvers à Verviers par Malines, Louvain, Tirlemont et Liége; deux embranchements conduiraient, en outre, de Malines à Bruxelles et de Bruxelles à Ostende. Ouverts le 11 mars 1834, les débats se prolongèrent pendant dix-sept séances. M. Rogier eut à surmonter et à vaincre une opposition formidable [1]. Il montra un rare talent et une énergique persévérance pour faire triompher un projet qui devait, comme on l'a dit, donner à l'indépendance politique de la Belgique la sanction de l'indépendance commerciale. M. Rogier s'exprimait avec un enthousiasme qui devait faire vibrer les cœurs : « Malheur, disait-il [2], au pays qui se laisserait devancer dans cette carrière! Honte au pays qui, se

[1] Parmi les adversaires de la loi se trouvait même un membre du cabinet, M. de Mérode, et il fallut l'intervention du Roi pour faire cesser son opposition. Le Roi était partisan de l'établissement par l'État : l'intervention de l'État donnait à la loi, disait-il, un caractère de nationalité au dedans et au dehors.

[2] Chambre des représentants. Séance du 17 mars 1834.

disant libre, laisserait sa liberté s'endormir dans un mol abandon, dans un lâche égoïsme; qui, ayant devant les yeux une perspective si prospère, fermerait invinciblement les yeux; qui, ayant entre les mains l'instrument de sa propre fortune, laisserait misérablement l'instrument se briser entre ses mains! Mais gloire à la nation qui, à trois années de sa naissance, après avoir traversé des jours mauvais, se montrerait l'égale des plus fortes et des plus anciennes; qui, enchaînée et mutilée, hélas! en deux de ses parties saurait se redresser sur elle-même et puiser dans ses propres forces des germes de vie et de gloire! C'est à de tels signes que se reconnaît la véritable grandeur d'un peuple; c'est par de tels combats qu'on fait oublier de douloureuses défaites; c'est par de telles victoires qu'on égale et qu'on justifie d'anciens triomphes, que l'on conquiert ce qui peut rester de Belges hostiles ou même indifférents à la Belgique; que l'on justifie le sentiment national; que l'on obtient l'estime, la considération, les sympathies de l'étranger; qu'une nation laisse des traces de son passage dans le monde et lègue à l'avenir un nom respecté. » M. Rogier gagna cette grande cause. Le 28 mars, la Chambre adopta le projet par

cinquante-six voix contre vingt-huit; le 30 avril, le Sénat l'adopta par trente-deux votants contre huit, et la loi fut promulguée le 1er mai.

Lorsque cette œuvre nationale des chemins de fer eut été inaugurée par l'établissement de la voie qui rattachait Anvers à Bruxelles, M. Rogier disait à la Chambre :

« Grâce à ce grand travail, qui va semer d'autres travaux autour de lui, les distances disparaissent pour l'industrie en Belgique. Les divers centres de population et de production vont en peu de temps se rapprocher et se réunir. Sans doute, c'est un des mérites distinctifs de la loi du 1er mai d'avoir attribué à l'État l'exécution d'une telle œuvre, comme ce sera l'un de ses bienfaits d'en laisser au gouvernement l'exploitation... Puissent le commerce, l'industrie et l'agriculture être bientôt appelés à jouir pour leurs produits de ses avantages! Puisse une loi prochaine, complétant ce que la route en fer a commencé, introduire chez nous un système libéral d'entrepôt et de transit sans lequel elle manquerait en partie son but!... Que la marchandise puisse librement traverser le territoire belge, soit de la mer vers le continent, soit du continent vers la mer, sans s'apercevoir, pour ainsi dire, qu'elle a changé d'élément! Qu'elle puisse en pleine liberté séjourner, se manipuler, s'échanger en nos entrepôts, foyer incessant que notre industrie viendra alimenter de ses produits si divers et si recherchés et où elle trouvera en abondance et en tout temps des assortiments de toute espèce pour sa propre consommation! C'est ainsi que la Belgique pourra accomplir

la destinée que semble lui assigner la nature; c'est ainsi que, ressaisissant le sceptre qu'elle portait avec tant de splendeur, Anvers redeviendra le centre du monde commercial et l'un des premiers marchés de l'Europe. Et voici que déjà Cologne, son ancienne alliée commerciale, lui sourit et lui tend la main pour lui donner entrée en Allemagne et au centre de l'Europe, trop isolée de nous encore et qui nous promet des relations si nombreuses et si fécondes. Anvers, à son tour, offre à l'Allemagne, pour la conduire à l'Océan, son beau port, la sécurité de ses bassins, l'entremise active et économique de ses négociants... L'Escaut prolongé jusqu'au Rhin n'est plus seulement belge, il devient allemand, européen et compte autant de nouveaux appuis qu'il compte de nouveaux riverains. — Si, d'un côté, par sa prolongation vers Ostende et vers Lille, la voie nouvelle va resserrer d'intimes alliances, par sa prolongation vers l'Allemagne elle marche à la conquête de nouveaux liens de sympathie et d'intérêts. Cette union si désirable de la Belgique avec les contrées qui l'avoisinent est plus précieuse encore entre tous ses enfants. Déjà que d'heureux fruits la route en fer a portés! Aujourd'hui c'est Anvers et Bruxelles qui s'embrassent; bientôt ce sera Gand, puis Ostende, Liége, le Hainaut qui viendront s'ajouter à la chaîne fraternelle. Mais tout n'est pas seulement échange de produits matériels entre les hommes. C'est beaucoup que la facilité plus grande donnée aux échanges intellectuels, à l'extension de toutes les relations privées [1]. »

[1] Un éminent publiciste, M. Michel Chevalier, écrivait longtemps après, en 1867, à M. Rogier : « La Belgique est

Des désordres regrettables vinrent malheureusement attrister cette période de glorieux labeurs. Une démonstration contre-révolutionnaire, provoquée par la vente du haras de Tervueren, c'est-à-dire la publication d'une liste de souscription pour le rachat des chevaux du prince d'Orange, le langage violent des feuilles dévouées à la maison de Nassau, les outrages dirigés contre les patriotes finirent par exalter ceux-ci. Dans la nuit du 4 au 5 avril, on fit distribuer clandestinement à Bruxelles un pamphlet anonyme qui provoquait le peuple à des actes de vengeance contre les signataires des listes de souscription, en tête desquelles se trouvaient les noms les plus aristocratiques. «... L'orangisme, disait-on, nous jette le gant; ramassons-le et courbons encore une fois ces insolents sicaires du despote dont la tête altière veut se relever, mais dont un souffle suffit pour la faire tomber. Il faut anéantir cette race infer

l'État qui a fait de l'invention du chemin de fer l'initiation la plus intelligente, la plus réfléchie et la plus pratique, et vous êtes l'homme à qui le mérite en revient pour la plus grande part. » M. Nothomb, alors l'émule politique de M. Rogier, avait dit en 1842 à la Chambre : « Quand on a contresigné la loi du 1er mai 1834, on n'a pas plus rien à envier à personne. »

nale, il faut que cette plante vénéneuse soit arrachée avec sa racine... Vive Léopold ! Vive la Belgique! Guerre d'extermination aux ennemis de la patrie!... » Dès le matin du 5 avril, M. Lebeau, Ministre de la justice, donna l'ordre à l'administrateur de la sûreté publique de signaler au bourgmestre, au commandant militaire de la province et au colonel de la gendarmerie l'effervescence produite par la publication des listes et la distribution du pamphlet anonyme. Cette effervescence se manifesta le soir par des démonstrations menaçantes. Après avoir chanté *la Brabançonne* sur la place de la Monnaie, un groupe, composé de cinq à six cents personnes, se porta au local de la Société orangiste du Cercle, rue de l'Évêque, où l'on commit quelques dégâts, puis vers les bureaux du *Lynx* (journal également orangiste), l'hôtel du duc d'Ursel et celui du marquis de Trazegnies. Le bourgmestre, M. Rouppe, parvint à dissiper la foule, et vers deux heures et demie de la nuit le calme parut rétabli.

Mais, le dimanche 6 avril, vers huit heures du matin, les troubles recommencèrent; un rassemblement considérable se forma de nouveau devant l'hôtel du duc d'Ursel, et bientôt des bandes armées, se partageant les divers

quartiers de la capitale, se mirent à dévaster ou à menacer les hôtels de Trazegnies, d'Oultremont, de Ligne, d'Ursel, de Bethune et treize autres habitations.

Ce n'est qu'en arrivant au ministère, à neuf heures du matin, que le général Evain, Ministre-directeur de la guerre, apprit par le dire des agents subalternes qu'il y avait eu des désordres pendant la nuit précédente ; il apprit, peu d'instants après, qu'un attroupement attaquait l'hôtel du duc d'Ursel. « J'envoyai sur-le-champ, dit-il dans son rapport sur les événements du 6 avril, j'envoyai chercher le commandant militaire de la province et le commandant de la place pour qu'ils eussent à me rendre compte de la situation de la place, des ordres qu'ils avaient donnés aux troupes et des réquisitions qu'ils avaient pu recevoir de la régence pour porter des troupes aux points menacés. Le commandant de la place me rendit compte qu'il avait envoyé un officier de son état-major avec deux compagnies d'infanterie à l'hôtel d'Ursel et qu'il avait consigné toutes les troupes de la garnison à leurs casernes, avec ordre de prendre les armes au premier avis. — C'est pendant cet entretien que nous vîmes la foule traverser le Parc pour se porter à

l'hôtel du prince de Ligne. Je donnai l'ordre au commandant de la province de se porter à la caserne de l'infanterie pour en faire sortir les troupes et les porter sur les points menacés, en laissant toutefois une réserve à la caserne. Je lui prescrivis de mettre ces troupes à la disposition de l'autorité municipale. — J'ordonnai au commandant de la place de se rendre sur-le-champ à la caserne de la cavalerie, de se mettre à la tête de l'escadron qui était à cheval, de se porter immédiatement sur l'hôtel du prince de Ligne, pour le préserver du pillage dont il était menacé, et de faire tenir prêts les trois autres escadrons, pour agir au premier ordre qu'ils en recevraient. — Je prescrivis à ces deux officiers de rester à la tête des troupes, de faire chercher le bourgmestre et de déférer à ses réquisitions pour rétablir l'ordre dans la place. — Sur ces entrefaites arriva M. le Ministre de la justice, qui me proposa de réunir le conseil à l'hôtel du ministère de la guerre, pour être prêt à prendre toutes les mesures qu'exigerait la gravité des circonstances. J'envoyai chercher immédiatement M. le Ministre de l'intérieur et M. le Ministre des affaires étrangères : ce dernier [1]

[1] C'était le comte Félix de Mérode. Il avait pris par

arriva presque aussitôt, en annonçant qu'il venait d'instruire le Roi de ce qui se passait. M. le Ministre de l'intérieur arriva peu après. Le commandant de la province vint rendre compte qu'il attendait la réquisition de l'autorité municipale pour faire agir les troupes et s'opposer aux pillages qui commençaient sur plusieurs points à la fois. M. le Ministre de la justice lui remit l'ordre de faire arrêter tous les perturbateurs pris en flagrant délit de pillage et de dévastation. Le conseil des Ministres, voyant que les rassemblements grossissaient de plus en plus, que les attaques avaient lieu dans plusieurs quartiers de la ville, que le bruit se répandait que soixante maisons devaient être attaquées, et jugeant que le nombre des troupes formant la garnison de Bruxelles était insuffisant, décida que des ordres seraient de suite expédiés pour faire venir de Louvain et de Malines deux régiments d'infanterie et quatre escadrons de lanciers, qui pourraient encore arriver dans la soirée. — Je me rendis de suite au palais pour faire connaître au Roi cette décision du conseil et Sa Majesté m'autorisa à expé-

intérim le ministère des affaires étrangères après la retraite du général Goblet.

dier sans délai les ordres nécessaires. Je m'occupai immédiatement de l'expédition de ces ordres, ainsi que de ceux donnés à deux batteries d'artillerie stationnées à Vilvorde et à Waterloo de se rendre sans retard à Bruxelles. Je réitérai l'ordre verbal aux commandants de la province et de la place de dissiper les attroupements, de repousser la force par la force et d'arrêter les perturbateurs. »

De son côté, le Ministre de l'intérieur avait envoyé (à onze heures) l'ordre suivant au général en chef de la garde civique :

« L'absence de la garde civique, au milieu des désordres qui affligent la capitale, me laisserait supposer qu'elle n'a pas reçu de l'autorité locale les réquisitions voulues par la loi [1]. Je viens, pour autant que de besoin, vous donner l'ordre de convoquer immédiatement les diverses légions, de les tenir en permanence sous les armes, de les envoyer en tous lieux où s'exercent les désordres ou qui en seraient menacés

[1] Il résulte, en effet, d'une communication officielle qui fut adressée par le général en chef inspecteur des gardes civiques au Ministre de l'intérieur que le 6, à onze heures du matin, aucun ordre n'avait encore été donné par l'autorité locale pour convoquer la garde civique.

et de donner aux divers chefs l'ordre de les réprimer avec promptitude et énergie par tous les moyens légaux. »

En même temps, le Ministre l'intérieur invitait par écrit le bourgmestre à donner immédiatement ordre au directeur du spectacle de suspendre la représentation annoncée pour le soir.

Aux gouverneurs des provinces d'Anvers, de Flandre orientale, de Namur, de Liége et de Hainaut, il adressait à la même heure la dépêche suivante :

« Les désordres imprévus qui affligent la capitale, à la suite de la publicité imprudemment donnée aux listes de souscription pour l'achat des chevaux du prince d'Orange, pouvant faire craindre des excès de même nature dans les localités de votre province où les souscriptions ont eu lieu, je vous invite à prendre immédiatement, de concert avec l'autorité militaire, les mesures les plus efficaces pour que les villes et notamment le chef-lieu de votre province ne deviennent point le théâtre d'aussi déplorables excès. — Je ne doute pas que vous ne sachiez déployer toute la prudence, l'activité et l'énergie dont vous êtes capable, pour prévenir et réprimer, au

besoin, des excès qui compromettent l'honneur du pays et servent même la cause de ses ennemis, que leurs démarches, tout imprudentes et provocatrices qu'elles sont, ne doivent cependant pas tenir en dehors de la protection garantie par la Constitution à tous les citoyens. »

Si, dès les premières démonstrations, celles-ci avaient été arrêtées énergiquement, on aurait empêché peut-être la progagande du pillage. Mais l'autorité communale montrait une grande mollesse, la garde civique une indifférence presque inexplicable, et l'armée, par suite d'un malentendu, semblait comme paralysée. Les soldats répugnaient d'ailleurs à tourner leurs armes contre des hommes qui criaient: *Vive le Roi! Vivent les Belges* (1)!

(1) Le général en chef des gardes civiques écrivait au Ministre de l'intérieur : « Par suite des instructions que vous avez bien voulu me transmettre par votre lettre du 6, je me suis empressé de m'aboucher avec M. le commandant en chef de la garde civique de cette ville, et l'ordre de réunir cette garde fut à l'instant expédié aux chefs de légions. Ceux-ci firent convoquer leurs hommes à domicile et le rappel fut même battu dans toutes les sections, malgré la résistance opposée par quelques malveillants. Ces convocations, je dois l'avouer, n'eurent que de médiocres résultats et un nombre bien faible de gardes y répondirent... »

De son côté, l'auditeur général mandait au même

Les Ministres s'étaient rendus au palais, où se tint un nouveau conseil. Le Roi espéra que sa présence mettrait un terme aux désordres ; le peuple l'accueillit avec enthousiasme ; mais à peine s'était-il éloigné que l'œuvre de destruction était reprise.

Comme les scènes de dévastation continuaient avec plus de violence, les Ministres, voyant l'impuissance de l'autorité communale, résolurent de prendre la direction de la répression. A deux heures, le conseil remit au Ministre de la guerre un arrêté qui chargeait l'autorité militaire d'agir, même sans le concours de l'autorité

Ministre : « Il est à remarquer qu'une grande erreur a été partagée par tous les officiers, et elle était la conséquence de l'idée, qu'ils avaient conçue, qu'ils ne pouvaient en aucune manière faire l'emploi des moyens qui étaient en leur pouvoir ni même porter la main sur un habitant pour l'arrêter, sans que des réquisitions leur eussent été adressées par l'autorité municipale ; ils n'ont point établi de distinction entre le cas d'émeute, d'attroupement, etc., qu'ils ne peuvent dissiper par l'emploi de la force que pour autant que des sommations ont été faites, et celui de flagrant délit, qui impose un devoir civique à toute personne et un devoir de rigueur à tout dépositaire de la force publique ; leur action, dans le premier cas, étant soumise à l'accomplissement d'une formalité, ils ont cru qu'il était également nécessaire qu'ils fussent requis dans l'autre... »

municipale. Le Ministre de la guerre donna, à l'instant même, au général Hurel, chef de l'état-major général de l'armée, plein pouvoir d'agir, d'employer la force pour dissiper les rassemblements et pour arrêter toute personne prise en flagrant délit ou qui ferait résistance. Il lui recommanda d'agir avec vigueur et promptitude. Il donna connaissance de l'arrêté du conseil aux commandants de la province et de la place, avec injonction d'obéir aux ordres du général Hurel. Il fit également connaître cet arrêté au gouverneur de la province et au bourgmestre de Bruxelles, en les invitant à concourir de tous leurs moyens au rétablissement de l'ordre. Le général Hurel, s'étant mis à la tête des troupes, se porta sur divers points où les pillages avaient lieu.

En même temps, le Ministre de l'intérieur faisait afficher la proclamation suivante :

« Habitants de Bruxelles !

« Des scènes de destruction affligent en ce moment la capitale du royaume. Belges, permettrez-vous que des ressentiments mal entendus vous entraînent plus longtemps à des actes qui dégraderaient aux yeux de l'étranger votre caractère national ? Habitants de Bruxelles, vous tous qui tenez autant à l'honneur du pays qu'à son indépendance, hâtez-vous d'user de tous vos efforts, unis à ceux

de l'autorité civile et militaire, pour faire cesser des violences qui ne manqueraient pas d'éloigner de vos murs ces étrangers nombreux qui viennent y chercher un asile hospitalier et favorisent de leur présence la prospérité de votre industrie. Le gouvernement ne doute pas que tous les bons citoyens n'embrassent avec dévouement la cause de l'ordre public.

« Bruxelles, le 6 avril 1834. »

M. Rogier ne se contenta point d'adresser cet appel aux habitants. Il prit un cheval d'officier et se mit à la tête d'un bataillon. Arrivé à la hauteur de la montagne du Parc, il voit arriver un groupe de pillards, drapeau en tête. Il se précipite de cheval, court au porte-drapeau qu'il terrasse et le livre aux soldats. Quand le bataillon déboucha sur la plaine Sainte-Gudule pour protéger la maison Dewasme-Pletinckx, la foule devint si compacte qu'il fut impossible au Ministre d'avancer. Il harangue la foule et dit qu'il fera fusiller les pillards. Il est aussitôt entouré, menacé. Un ouvrier, porteur d'un croc en fer, lui assène sur la tête un coup dont son chapeau amortit heureusement l'effet. — Si vous dites un mot, criaient les uns, nous vous descendrons. — C'est Rogier ! Vive Rogier ! répondaient d'autres.

Cependant les troupes avaient agi avec la

promptitude et l'énergie nécessaires; vers dix heures du soir, les rassemblements étaient entièrement dissipés.

Ces regrettables désordres furent suivis de l'expulsion d'un certain nombre d'étrangers et de réfugiés politiques [1].

On avait reproché aux Ministres d'agir avec trop de mollesse dans la répression des troubles; maintenant, on les accusait d'agir avec trop de sévérité. De là, des débats irritants qui se prolongèrent pendant six jours à la Chambre des représentants. Toutefois, en ce qui concernait les pillages, elle approuva la conduite des Ministres par cinquante et une voix contre vingt-sept; elle rejeta ensuite, par cinquante et une voix contre trente et une, un projet d'adresse au Roi où, à propos des expulsions, le

[1] Voici un relevé fait à cette époque des étrangers en Belgique, connus à la police comme réfugiés : Allemands, 9; Espagnols, 3; Italiens, 29; Polonais, 41, Français, 2; Russe, 1; Portugais, 18; Hollandais, 2. Total : 105.

Il y avait dans les rangs de l'armée 301 officiers étrangers, à savoir : 94 officiers français autorisés par leur gouvernement à servir en Belgique; 44 officiers polonais; 163 officiers français provenant des corps de volontaires formés lors de la révolution et qui avaient été admis au service de la Belgique.

ministère était accusé indirectement d'avoir violé la Constitution. Ce vote était — dit un historien catholique — un éclatant hommage rendu à la probité politique des membres du cabinet, une réponse péremptoire aux outrages et aux calomnies de la presse (1).

Les désordres du 6 avril ne furent point,

(1) Voir *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, par THONISSEN, t. II, p. 195.

Dans la séance du 22 avril, un rapport sur les désordres du 6 avait été fait à la Chambre des représentants par le Ministre de l'Intérieur. Le début est encore digne d'attention : « Quand naguère la Chambre des représentants suspendit les travaux de sa session, elle venait de donner à la Belgique une loi qui ouvre un nouvel avenir à sa prospérité industrielle, agricole et commerciale. Le pays avait suivi avec un vif intérêt le gouvernement et la Chambre dans cette voie nouvelle d'amélioration. Nous ne nous attendions pas au malheur de nous voir arrêter à notre entrée dans cette carrière de débats solides et d'utiles travaux par un événement déplorable, qui est venu fondre comme un orage sur la capitale, jeter le trouble dans le pays, réveiller à l'intérieur des inquiétudes et des ressentiments qui s'éteignaient, ranimer à l'étranger des préventions qui chaque jour s'effaçaient davantage, mais qui, nous l'espérons, ne tarderont pas à disparaître quand les exagérations de l'esprit de parti auront fait place à un examen calme et impartial du véritable état des choses... »

comme on l'a prétendu, la cause de la dissolution du cabinet. Lorsque, dans la séance de la Chambre des représentants du 1er août, MM. Lebeau et Rogier vinrent annoncer laconiquement leur retraite, cette résolution n'était motivée ni par la politique intérieure ni par la politique extérieure : elle était due à des dissentiments qui avaient éclaté entre le général Evain, Ministre de la guerre, et le Ministre de la justice, soutenu par MM. Rogier et de Mérode. « Notre retraite, a écrit M. Lebeau, n'eut rien de commun avec les pillages et ne fut point amenée par des votes parlementaires, puisque, en juillet 1834, époque de cette retraite, nous avions sur toutes les questions politiques des majorités imposantes. Notre retraite était due à des dissentiments avec le Roi sur des modifications dans le personnel du cabinet. L'accord n'ayant pu être établi sur ce point entre la Couronne et MM. Lebeau et Rogier, ceux-ci donnèrent volontairement leur démission (1). »

L'homme d'État qui était déjà le chef reconnu du parti catholique, M. de Theux, chargé de la formation d'un nouveau cabinet, fit auprès de M. Rogier de vives instances pour le con-

(1) *Voir* notre ouvrage sur *Joseph Lebeau,* p. 117.

server. M. Rogier refusa de se séparer de M. Lebeau. Il quitta le ministère de l'intérieur et reprit le gouvernement de la province d'Anvers. L'accueil qu'il y reçut, fut marqué d'une certaine froideur. Au reste, sa position comme gouverneur vis-à-vis des Anversois catholiques et orangistes pouvait paraître assez étrange : il était à la fois révolutionnaire, wallon, libéral, roturier et sans fortune. Mais il ne tarda point à se concilier de chaudes et nombreuses sympathies. En 1836, élu par Anvers et Turnhout, il opta pour Anvers, qu'il devait représenter sans interruption jusqu'en 1854 (1).

En 1836 aussi, après la sortie de M. de Muelenaere, de nouvelles instances furent faites auprès de M. Rogier pour qu'il entrât au ministère. Il déclina ces offres et resta à Anvers. Il se plaisait dans la métropole du commerce et des arts. Il voyait avec fierté refleurir la prospérité de la Venise du Nord et l'école flamande resplendir aussi d'un nouvel éclat.

La Belgique, pleine de confiance dans la durée indéfinie de l'armistice conclu avec la Hollande en 1833, fut réveillée comme en sur-

(1) En 1836, les Anversois l'avaient élu à une majorité de mille cent cinquante et un suffrages contre trente et un.

saut par l'adhésion inattendue que Guillaume Ier donna, le 14 mars 1838, au traité dit des Vingt-Quatre articles. Le gouvernement essaya, mais en vain, de faire révoquer l'arrêt qui mutilait définitivement deux provinces. Abandonnée de l'Angleterre et de la France, la Belgique dut se résigner. M. Rogier conseilla cette résignation, qui n'avait rien d'avilissant.

« En 1839, comme en 1831, disait-il à la Chambre, je rends hommage à l'énergie du peuple belge aussi bien qu'à sa prudence ; mais en 1839, moins encore qu'en 1831, je ne veux pas qu'il aventure la belle position que huit années de tranquillité lui ont faite dans des entreprises téméraires, sans issue, sans résultat. Pas plus qu'en 1831, je ne veux la guerre pour la guerre, et je me hâte d'ajouter, pour finir, que, si je soutiens le système pacifique, ce n'est pas non plus que je veuille *la paix pour la paix.* — La paix, selon moi, ce n'est pas le repos, ce n'est pas l'immobilité, l'inertie, le sommeil. Une part plus belle, un rôle plus utile lui revient. La paix, c'est la source féconde de toute activité matérielle. La paix, c'est le perfectionnement successif de nos institutions, le développement de notre nationalité, de notre force industrielle sous une direction énergique, habile, pré-

voyante. — La paix a ses travaux, ses luttes, ses crises, même ses dangers ; il ne suffit donc pas de la vouloir pour elle-même, de l'abandonner à elle-même ; il faut la vouloir et savoir la gouverner comme on gouvernera la guerre. Faire la guerre, c'est une mission difficile, parfois extravagante, rarement glorieuse, presque toujours rétrograde, inhumaine. Faire la paix est une mission difficile aussi, mais plus glorieuse, plus civilisatrice, plus humaine. Faire la guerre, c'est enlever au peuple jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier écu. Faire la paix, c'est descendre à lui pour lui apporter du bien-être, de l'instruction, de la moralité, du travail. Faire la paix, c'est donner impulsion et direction à tout ce qui est bon, à tout ce qui est beau, à tout ce qui est utile. C'est encourager l'instruction publique à tous ses degrés, encourager dignement les arts, doter le commerce de lois libérales, l'industrie, l'agriculture de bonnes voies de communication, de bonnes institutions de crédit, ces autres voies de communication qui leur manquent presque partout... »

Un an ne s'était pas écoulé que M. Rogier, redevenu Ministre, s'efforçait de réaliser ce magnifique programme.

VII

Membre influent du cabinet formé par M. Lebeau, le 10 avril 1840, M. Rogier avait dans ses attributions non-seulement les travaux publics, mais aussi l'instruction publique. En s'efforçant de donner une forte impulsion à cette branche si importante, il accomplissait un impérieux devoir. Mais les adversaires du cabinet ne l'entendaient pas ainsi. Ils le firent bien voir lors de la discussion du budget, au mois de février 1841. Ils reprochèrent à M. Rogier d'avoir organisé par arrêté un concours entre les établissements d'enseignement moyen subsidiés par l'État, de n'y avoir pas compris

l'enseignement religieux et de faire, aux frais du Trésor, une concurrence nuisible à l'enseignement privé. Le cabinet était d'ailleurs signalé comme un ministère d'irritation, et on lui faisait un crime d'appartenir tout entier au libéralisme « doctrine anti-sociale, exclusive, et fatale au pays. »

Les ministres répondaient qu'ils avaient cru à la nécessité d'une administration homogène, dans laquelle chacun professerait les mêmes principes généraux, mais sans antipathie contre aucune doctrine modérée et constitutionnelle. L'opposition faite au cabinet était en réalité un procès de tendance, car quel acte pouvait-on lui reprocher ?

La discussion continue le 27 février et le 1er mars. Les catholiques auraient voulu reprendre le pouvoir en constituant un ministère mixte, et l'un des plus éminents, M. Félix de Mérode, exprima l'avis que tout au moins MM. Lebeau et Rogier devaient remettre leurs portefeuilles au Roi. La Chambre fut d'un sentiment contraire : elle témoigna sa confiance au ministère par quarante-neuf voix contre trente-neuf et trois abstentions. — Rouverte au Sénat le 12 mars, la discussion y fut plus vive encore et aboutit à une manifestation qui

devait avoir de graves conséquences. Par vingt-trois voix contre dix-neuf, le Sénat adopta un projet d'adresse dans lequel il appelait l'attention du Roi sur les divisions déplorables qui s'étaient manifestées dans le sein de la représentation nationale.

Le ministère, regardant à bon droit cette adresse comme un acte de défiance, demanda la dissolution du Sénat. N'ayant pu l'obtenir, il se retira le 13 avril 1841.

Redevenu simple représentant, M. Rogier allait pendant plus de six années lutter avec les libéraux pour faire prévaloir ce qu'il appela la *politique nouvelle*, c'est-à-dire la politique qui avait échoué en 1841 devant l'opposition partiale du Sénat et qui devait triompher en 1847 par la volonté du pays.

Chef des libéraux constitutionnels, M. Rogier entra au pouvoir pour la troisième fois. Il constitua, avec le concours de M. Frère-Orban, le cabinet qui, formé le 12 août 1847, devait, en subissant quelques modifications, prolonger son existence jusqu'au 31 octobre 1852.

En prenant la direction du Gouvernement, M. Rogier fut l'objet de nombreuses félicitations. Nous ne citerons que la lettre suivante, écrite par un poëte célèbre, M. Alfred de Vigny :

« 29 août 1847.

« Je ne résiste point au désir que j'ai de vous serrer la main et de féliciter la Belgique de votre avènement trop longtemps attendu. Cette main loyale et ferme que je presse de tout mon cœur va tenir un rude gouvernail, mais je ne m'en inquiète pas. La Belgique me paraît bien comprendre que vous êtes un des premiers fondateurs de son indépendance et de son éclat industriel, et nous ne sommes plus au temps des ingratitudes monstrueuses qui sacrifiaient Barneveldt et les frères de Witt, ces grands citoyens dont chaque ville des anciennes Provinces-Unies devrait avoir la statue expiatoire... »

Le cabinet du 12 août 1847 venait donc inaugurer une politique nouvelle. En tête de son programme, il avait posé, en termes explicites, le principe de l'indépendance du pouvoir civil à tous ses degrés. En même temps, il prenait l'engagement de consacrer particulièrement son attention et son action au bien-être moral et matériel des classes nécessiteuses et laborieuses.

Ministre de l'Intérieur, M. Rogier intéressa l'honneur du pays à la régénération des provinces flamandes alors rudement atteintes par

la décadence de l'industrie linière. Le 4 décembre 1847, il exposa à la Chambre des représentants comment il s'efforcerait d'accomplir cette œuvre de réparation, et des applaudissements unanimes accueillirent ses généreuses paroles.

La veille du jour où éclata la révolution française, le 23 février 1848, le gouvernement soumettait à la Législature un autre projet qui avait également pour but l'amélioration morale et matérielle de la classe ouvrière.

Guidée par un ministère prévoyant, énergique et sagement novateur, la Belgique traversa heureusement la formidable crise de 1848. « Dans les premières semaines qui suivirent la révolution française, il saisit la Chambre d'une foule de mesures destinées à conjurer l'orage qui grondait au dehors. Par les unes, il faisait de sages concessions sur le terrain politique ; par d'autres, il venait en aide aux intérêts matériels si brusquement compromis ; par d'autres encore, il assurait la défense du territoire. Le *Bulletin des lois* renferme le plus éloquent témoignage de l'active sollicitude du ministère et des Chambres dans ce moment suprême [1]. »

[1] *Histoire populaire du règne de Léopold Ier*, par L. Hymans, p. 256.

Telle fut en réalité l'œuvre accomplie par le cabinet libéral, et on ne saurait mieux la caractériser.

Chargé d'une si grande responsabilité, M. Rogier acceptait fièrement la tâche redoutable qui lui était imposée. Le 4 mars 1848, il disait à la Chambre des représentants : « Peu d'époques, « peut-être, auront marqué pour la Belgique « d'une manière plus grande que celle-ci. « Tâchons de nous maintenir toujours à la « hauteur de cette position, à la hauteur de « notre mandat ; pénétrons-nous de la gravité « des circonstances, pénétrons-nous de la gra- « vité de nos devoirs, sachons tous les remplir « en hommes d'honneur, en hommes de cœur, « en patriotes..... »

L'œuvre réparatrice et démocratique, dont le cabinet libéral avait pris l'initiative, fut poursuivie dans les sessions suivantes. Il n'est guère possible d'énumérer ici toutes les réformes économiques et politiques, toutes les grandes mesures qui se succédaient presque sans interruption. Bornons-nous à rappeler la loi du 20 juillet 1849 sur l'enseignement supérieur et la mémorable loi sur l'enseignement moyen du 1er juin 1850.

Ce fut encore sur la proposition de M. Rogier

que, le 24 septembre 1849, le Roi avait décrété l'érection du monument dédié au Congrès de 1830 et à la Constitution. La pose de la première pierre eut lieu le 25 septembre 1850, — grande et imposante manifestation, noble témoignage de gratitude de la nation envers les fondateurs de son indépendance et de ses libertés.

Le 2 décembre 1851 s'accomplit en France le coup d'État qui devait détruire les institutions républicaines et faire passer la dictature entre les mains du prince Louis-Napoléon Bonaparte. Les proscrits affluent en Belgique et parmi eux se trouvaient les personnages les plus illustres, les chefs des orléanistes et des républicains. La plupart s'adressent à M. Rogier.

Edgar Quinet, arrivé à Bruxelles, le 15 décembre, lui écrit : « ..... Je viens vous demander l'hospitalité en Belgique, lorsqu'aucune interdiction légale ne m'empêche d'habiter mon pays et que la violence seule peut s'y opposer..... »

La violence s'y opposait. Le 9 janvier 1852 paraissait le décret qui frappait d'un éloignement temporaire non-seulement Edgar Quinet, mais Duvergier de Hauranne, Creton, de Lamoricière, Changarnier, Baze, Le Flô, Bedeau, Thiers, Chambolle, de Rémusat, etc.

Le 11 janvier, M. Thiers, qui allait quitter Bruxelles pour l'Angleterre, s'adresse en ces termes au chef du cabinet belge :

« Mon cher Monsieur Rogier,

« Je viens vous remercier de tous vos bons sentiments pour moi en quittant Bruxelles, et en même temps recommander à votre excellent et noble cœur M. Baze, jeté sur le pavé d'Aix-la-Chapelle, avec une femme, plusieurs enfants et aucun moyen d'existence. M. Baze est l'un des meilleurs, des plus nobles caractères que j'ai connus pendant trente années de vie publique. Il joint à un courage rare une douceur angélique ; il est l'un des premiers avocats de France. L'humeur du voisin ayant dû s'acharner et s'épuiser sur moi, recevez M. Baze à Liége ; c'est presque Aix-la-Chapelle. Il pourra y exercer sa profession et y gagner honorablement les moyens de soutenir sa famille. Ce sera une chose bien entendue, et j'en suis sûr, bien interprétée. Je vous demande cela comme je vous le demanderais pour moi-même. Je tiendrai comme fait pour moi ce que vous ferez pour M. Baze. Ne me refusez pas ; je vous en prie avec les plus vives instances. Agréez mes assurances d'estime profonde et de sincère attachement.

« A. Thiers. »

Le 16, M. Duvergier de Hauranne informe le ministre de l'intérieur qu'il est arrivé la veille à Bruxelles avec ses amis, MM. de Rémusat, Jules de Lasteyrie, Chambolle et Creton, tous

frappés par le décret du 9 janvier. — Le même jour, M. de Rémusat adressait à M. Rogier la communication suivante qui est un noble document de cette mémorable époque : « Contraint par les événements politiques de quitter ma patrie, je suis venu chercher un asile en Belgique. Mon respect pour S. M. le Roi des Belges, dont je n'ai pas oublié les bontés pour moi, mon respect pour son Gouvernement ne me permettent pas de profiter, sans la demander, de la généreuse hospitalité que cet heureux pays accorde à tous. Il me sera doux d'en être redevable à l'administration habile qui, seule sur le continent, a sauvé la cause libérale, et montré que la vraie liberté préserve mieux que tout le reste les peuples des révolutions. »

Le coup d'État du 2 décembre 1851 ne devait pas seulement asservir la France, il menaçait aussi les institutions libérales et représentatives dans l'Europe entière. L'influence néfaste des Tuileries se fit particulièrement sentir en Belgique. Elle encouragea les attaques les plus injustes contre le ministère et finit par amener sa dissolution. M. Rogier se retira le 31 octobre 1852.

La réaction ne s'arrêta point pendant les années suivantes, et, aux élections du 15 juin 1854, l'ancien chef du cabinet libéral échoua à

Anvers. Un poëte populaire, Antoine Clesse, ayant adressé au vaincu des vers où il déplorait tant d'ingratitude, M. Rogier répondit :

Merci, c'est bien à vous, ô mon loyal poëte!
D'autres vont aux vainqueurs, vous venez aux revers ;
Ils flattent le succès, vous flattez la défaite ;
Votre cœur généreux a passé dans vos vers.

Mais pourquoi ces regrets comme aux bords d'une tombe ;
Qu'importe une blessure après tant de combats,
Qu'importe à l'édifice une pierre qui tombe,
L'édifice est debout et ne tombera pas.
. . . .

M. Rogier ne tarda pas à rentrer dans la vie politique. Le 12 janvier 1856, obéissant à un honorable scrupule, M. Charles de Brouckere donna sa démission de représentant de Bruxelles, et les électeurs de l'arrondissement saisirent cette occasion pour venger M. Rogier de son échec d'Anvers. Il reparut à la Chambre comme député de la capitale et prit une part active et prépondérante aux débats qui devaient amener la chute du ministère présidé par M. P. De Decker.

Chargé encore une fois de former un cabinet libéral, M. Rogier, avec le concours de M. Frère-Orban, constitua le ministère du 9 novembre 1857. En même temps la Chambre était

dissoute. Des élections eurent lieu le 10 décembre et assurèrent une imposante majorité aux libéraux. Élu à Bruxelles et à Anvers, M. Rogier opta pour l'arrondissement qu'il avait déjà représenté pendant dix-huit années.

« Quatre années s'écoulent jusqu'en 1861, date qui marque un premier revirement d'opinion correspondant à une modification ministérielle. Ce laps de temps fut rempli par plusieurs mesures importantes. Les deux premières se rapportent aux intérêts extérieurs : c'est d'abord la loi du 12 mars 1858, qui réprima les infractions aux obligations internationales et consacra, en cette matière, le principe de la poursuite d'office ; c'est ensuite la loi du 8 septembre 1859, qui décréta les fortifications d'Anvers avec l'agrandissement de la ville. Cette grande question avait été soulevée dès 1851 ; elle donna lieu à de longs et sérieux débats, prélude de difficultés plus graves encore que devait susciter l'exécution de la loi. Un crédit de 15 millions et demi, voté en 1861, pour la transformation de l'artillerie, compléta les sacrifices faits dans l'intérêt de la défense nationale. Ce fut l'occasion de bien de soupçons étranges ou d'injustes reproches. On suspecta la main de la Prusse dans cette dernière résolution, comme

dans les travaux d'Anvers, on avait voulu reconnaître la pression de l'Angleterre [1]... »

Le vingt-neuvième anniversaire de l'inauguration du Roi (21 juillet 1860) avait été marqué par une grandiose manifestation contre les menaces d'annexion dont la Belgique était l'objet dans les journaux impérialistes de Paris. L'opinion chercha l'appui et les sympathies des peuples libres, et un rapprochement avec la Hollande était vivement désiré. M. Rogier encouragea cette tendance en composant le *Chant national* ou *la nouvelle Brabançonne*.

. . . .

Ouvrons nos rangs à d'anciens frères,
De nous trop longtemps désunis;
Belges, Bataves, plus de guerres,
Les peuples libres sont amis.
A jamais resserrons ensemble
Les liens de fraternité,
Et qu'un même cri nous rassemble,
Le Roi, la Loi, la Liberté.

. . . .

La reconnaissance du royaume d'Italie et d'autres causes amenèrent le remaniement ministériel qui marqua la fin de 1861. M. Rogier

(1) *Histoire parlementaire depuis 1830,* par E. Banning, dans la *Patria belgica,* t. II, p. 500.

passa aux affaires étrangères et fut remplacé à l'intérieur par M. A. Van den Peereboom. Cette modification ne suspendit point la lutte des partis : elle devint même plus ardente que jamais. Les catholiques s'emparèrent du mouvement anversois et se rendirent maîtres des élections. En 1863, M. Rogier, qui avait accepté une candidature à Dinant, succombait comme M. Devaux à Bruges.

Or, l'année même où M. Rogier cessait d'être représentant d'Anvers, il rendait un service immense à la métropole commerciale du pays. Le 16 juillet, il signait, à Bruxelles, avec les plénipotentiaires des États maritimes, le traité par lequel la navigation de l'Escaut était libérée à jamais du péage qui la grevait. Il signait l'acte qui, de l'aveu de tous, couronnait glorieusement le règne de Léopold Ier.

M. Rogier, devenu représentant de Tournai, garda le pouvoir deux ans encore après l'avénement de Léopold II. Pourquoi se retira-t-il? Une fraction de la gauche réclamait la révision de la loi de l'enseignement primaire du 23 septembre 1842 et, en outre, l'introduction de l'enseignement obligatoire. Le ministère ne crut pas pouvoir accueillir ce double vœu; mais, par arrêté royal du 1er septembre 1866, M. Van

den Peereboom organisa dans toutes les communes les écoles d'adultes. Il croyait loyalement, d'accord avec M. Rogier, que ces écoles devaient être placées sous le régime de la loi de 1842; M. Frère-Orban fut d'un avis contraire ; de là des dissentiments qui finirent par amener une dislocation du ministère. MM. Rogier et Van den Peereboom se retirèrent le 3 janvier 1868.

Chef du nouveau cabinet, M. Frère-Orban fit connaître, dans la séance de la Chambre des Représentants du 15 janvier, les circonstances qui avaient motivé la dissolution de l'ancien ministère. M. Rogier prit la parole le lendemain et, après avoir reconnu l'exactitude de l'exposé fait la veille par son ancien collègue, donna à son tour des explications d'un réel intérêt. C'était comme un testament politique.

« L'interprétation donnée par l'honorable M. Van den Peereboom à la loi de 1842, en ce qui concerne les écoles d'adultes, et l'application qu'il voulait en faire, a créé, dit-il, au sein de l'ancien conseil une divergence de vues que l'on n'est point parvenu à concilier.

« Comme ministre de l'intérieur, j'avais, de 1847 à 1852 et de 1857 à 1861, donné à la loi la même interprétation que l'honorable M. Van

den Peereboom; je n'avais donc pas à me séparer de lui. J'y étais d'autant moins disposé qu'à plusieurs reprises je l'avais prévenu, lui et nos collègues, que du jour où il croirait devoir quitter le ministère, ma retraite suivrait immédiatement la sienne.

« Les raisons de convenance personnelle qui, en dehors même de la question en litige, déterminaient la résolution de mon honorable collègue, justifiaient, je puis le dire, à plus forte raison la mienne.

« A l'avénement de S. M. Léopold II, j'avais, ainsi que mes collègues, remis ma démission au Roi qui m'avait gracieusement prié de ne pas lui retirer le concours que, pendant un grand nombre d'années, j'avais prêté au Gouvernement de son Auguste Père.

« J'avais, depuis, personnellement renouvelé auprès du Roi la demande d'être déchargé de mes fonctions ministérielles, et ce n'est que sur les vives instances de Sa Majesté que j'ai consenti à les conserver.

« Des orateurs de l'opposition ne peuvent admettre que le dissentiment relatif aux écoles d'adultes ait été la seule cause déterminante de la dissolution du cabinet. Cependant nous n'avons pas à en invoquer d'autres.

« Sans aucun doute, il serait puéril de le nier, les divergences de vues et d'appréciation, des dissentiments plus ou moins marqués n'ont pas manqué de surgir au sein d'une administration qui a longtemps duré ; mais ces désaccords n'ayant pas revêtu de caractère officiel, et ne s'étant pas produits devant le Parlement, nous n'avions pas et nous n'avons pas à en rendre compte.

« Ce qu'il nous importe de constater, c'est que ces divergences et ces dissentiments intérieurs n'ont pas semé au dehors des germes de division ni altéré au sein du parti libéral l'union qu'il fallait avant tout sauvegarder ; c'est que les chefs du parti gouvernemental, et ils peuvent s'en faire honneur, n'ont pas donné à la Belgique le triste spectacle de ces luttes ouvertes et de ces rivalités personnelles dont le régime parlementaire a eu tant à souffrir en d'autres pays. Je puis dire qu'en déclinant la mission de former un nouveau cabinet, j'ai obéi aux mêmes considérations.....

« La Chambre, maintenant, voudra bien me permettre d'en venir à une question plus ou moins personnelle. Je veux parler de ce qu'on a appelé nos convenances personnelles, parmi les motifs qui ont déterminé notre retraite du cabinet.

« Messieurs, il y a sans doute, dans notre détermination, une grande part à faire aux convenances personnelles ; je ne le nie pas. Il me semblait qu'après avoir supporté la charge du pouvoir pendant plus de dix années consécutives, l'étape était assez longue et avait été assez laborieusement parcourue pour me permettre de reprendre haleine.

« La Chambre voudra bien admettre qu'en prenant cette résolution je ne faisais pas acte d'égoïsme, acte étroit de personnalité, et qu'il m'était bien permis d'aspirer à ce but que je viens d'atteindre.

« Et tout n'est pas, ce semble, désintéressement dans une résolution de ce genre. Depuis qu'elle est prise, j'ai vu tout à coup diverses parties du ciel, très longtemps fort orageuses, devenir sereines : j'ai la satisfaction d'entendre des éloges qui, j'aime à le croire, sont des plus sincères, sur tout mon passé, et l'honorable M. Dumortier, avec qui j'ai eu si souvent de si vives discussions, vient encore de se joindre à ces éloges.

« Il n'est pas sans douceur, Messieurs, d'assister vivant et bien portant à sa propre oraison funèbre. Je jouis en ce moment de ce premier agrément.

« Il n'est pas non plus sans douceur de changer le rôle d'acteur en rôle de spectateur et de jouir de tous les priviléges accordés à ce dernier.

« Si l'on faisait entrer ces circonstances dans les motifs qui ont déterminé ma retraite et contribuent, je l'avoue, à la grande satisfaction intime que me procure la position qui m'est faite ; eh bien, je permets à la Chambre de le comprendre ainsi.

« Ce n'est pas, Messieurs, que j'entende approuver les hommes politiques qui abandonnent la carrière publique pour des questions de convenance ou d'intérêt personnel. Non, Messieurs, je crois qu'il y a dans la carrière publique, pour ceux qui la suivent consciencieusement et sérieusement, des liens qui obligent et qui retiennent. Mais pour n'être plus ministre, je n'entends pas abdiquer mon rôle politique. Pour rendre des services, Messieurs, il n'est pas nécessaire d'être ministre ; on peut en rendre beaucoup dans le gouvernement ; mais on peut aussi être utile en dehors du gouvernement, et j'ai la prétention de croire que, sous ce rapport, je puis encore peut-être avoir quelque chose à faire.

« Remplir mes devoirs de loyal représentant

et de bon citoyen, soutenir avec énergie le Gouvernement dans ses efforts pour le bien, l'avertir avec bienveillance, lui résister avec modération s'il venait à s'écarter de la voie qu'il annonce avoir l'intention de suivre, voilà l'usage que je me propose de faire de mon indépendance ; voilà, si l'on veut, Messieurs, mon programme, et j'espère que ni la Chambre ni le cabinet ne le trouveront ni trop gênant ni trop présomptueux. »

Après de très longs jours passés en très hauts lieux,
Aux honneurs et grandeurs ayant fait mes adieux,
Je vais donc la revoir la maison bien-aimée [1],
De pieux souvenirs vivante et parfumée!

Quelle métamorphose et quel étonnement!
Qui dira le secret d'un tel événement?
D'une fée un beau jour la magique baguette
Du haut jusques en bas changea la maisonnette :
Tandis qu'en son exil son hôte vieillissait,
D'une nouvelle grâce elle rajeunissait.
. . . .

C'est ainsi que le noble vétéran de nos luttes parlementaires célébrait son *retour à la maison.* Il s'adressait à ses amis, à tous ceux, sans distinction, disait-il, « qui avaient pris une part « quelconque à l'acte de cordiale et délicate « bienveillance en vertu duquel l'auteur était « devenu propriétaire *incommutable* de la « maison où étaient établis ses pénates depuis « bientôt quarante ans. »

Quand l'ancien membre du gouvernement provisoire et du Congrès national revint dans sa maison, il comptait dix-neuf années de ser-

[1] Cette demeure (rue Galilée, 12) est devenue historique.

vices ministériels. Et toujours il avait marqué son passage au pouvoir par des actes importants et mémorables. En 1834, il contre-signait la loi qui établissait en Belgique les premiers chemins de fer du continent. En 1840, il donne une nouvelle impulsion à l'instruction publique. De 1847 à 1852, les réformes politiques et économiques se succèdent, comme nous l'avons dit, presque sans interruption. En 1863, il appose son nom sur les traités qui consacrent la libération de l'Escaut.

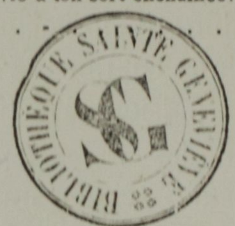
Pourrait-on citer une plus laborieuse, plus utile et plus noble carrière? Qui a mieux et plus glorieusement servi la Belgique? Qui a montré un plus ardent et plus prévoyant patriotisme?

Écoutez encore :

L'avenir du pays... Allez, je ne crains rien ;
La Belgique, en son sol, est petite, qu'importe !
Si par d'autres côtés, elle est grande, elle est forte,
Si par ses lois, ses mœurs, ses arts et ses travaux,
Elle peut défier ses plus puissants rivaux ;
Si ses nobles enfants que le civisme enflamme,
Pour défendre ses droits n'ont qu'un bras, n'ont qu'une âme,
Et savent, abjurant toute division,
Resserrer en leurs cœurs cette forte union
Qui, dans des jours bénis, jours de dix-huit cent trente,
O Belgique, à jamais te fit indépendante !

Que ton vieux serviteur, à ton premier danger,
Avec tes jeunes fils, puisse le partager,
Et t'offrir, au plus fort d'une lutte obstinée,
Les restes d'une vie à ton sort enchaînée!

. . . .



EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE EUROPÉENNE

DE C. MUQUARDT, HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR

(Bruxelles, Gand et Leipzig.)

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

PAR THÉODORE JUSTE

Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits :
Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8° (1).

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.

Le baron de Gerlache, ancien président du Congrès national, etc., 1 vol. in-8°.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Sylvain Van de Weyer, ministre d'État, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte de Muelenaere, ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc., 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'Etat belge (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement

(1) Traductions anglaise, allemande et flamande.

provisoire, ministre d'État, représentant, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Lord Palmerston, 1 vol. in-8°.

Le baron Stockmar, 1 vol. in-8°.

Alexandre Gendebien, membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Louis de Potter, membre du gouvernement provisoire, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge, d'après des documents inédits, 2e série, 1 vol. in-8°.

Le baron Nothomb, ministre d'État, etc., etc., 2 vol. in-8°.

Le vicomte Charles Vilain XIIII, ministre d'État, ancien membre du Congrès national et ancien ministre des affaires étrangères, 1 vol. in-8°.

Notices biographiques (Jean-François Raikem. — Pierre Claes. — Hippolyte Vilain XIIII. — Antoine Barthélemy. — Jean-François Hennequin.) 1 vol. in-8°.

Eugène Defacqz et Joseph Forgeur, membres du Congrès national, 1 vol. in-8°.

Le baron Liedts, membre du Congrès national, ministre d'État, etc., 1 vol. in-8°.

AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold Ier. 4e édition, 3 vol. gr. in-8°.

Les Frontières de la Belgique, 1 vol. in-12.

Histoire des états généraux des Pays-Bas (1465-1790), 2 vol. in-8°.

Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la Révolution belge de 1790, 3 vol. in-12. (Épuisé.)

Joseph II, 1 vol. in-12.

Les Vonckistes, in-8°.

La Révolution liégeoise de 1789, in-8°.

Souvenirs diplomatiques du XVIIIe siècle. Le comte de Mercy-Argenteau (1722-1794), 1 vol. in-12.

Le Soulèvement de la Hollande en 1813 *et la fondation du royaume des Pays-Bas, précédés d'une introduction sur le règne de Louis Bonaparte* (1806-1817), 1 vol. in-8°.

La Révolution belge de 1830, d'après des documents inédits, (1817-1830), 2 vol. in-8°.

Histoire du Congrès national de Belgique ou de la Fondation de la monarchie belge, 2 vol. in-8° (1).

La Révalité de la France et de la Prusse, d'après les nouveaux documents, 1 vol. in-8°.

Napoléon III. Comment on devient empereur, 1 vol. in-12.

Napoléon III et la Belgique. Le traité secret d'après des documents nouveaux, in-8°.

XVIe SIÈCLE.

Les Pays-Bas sous Philippe II (1555-1572), 2 vol. grand in-8°. (*Épuisé.*)

Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole (1572-1576), 2 vol. grand in-8°.

Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'empire (1477-1521), 1 vol. in-8°.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie (1505-1558), 2e édition, 1 vol. in-12 (2).

Le Comte d'Egmont et le comte de Hornes (1522-1568), d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.

Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde (1538-1598), tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy, 1 vol. in-12.

Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, in-8°.

Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en 1632, d'après les papiers d'Etat, 1 vol. in-8°.

Guillaume le Taciturne, d'après sa correspondance et les papiers d'État, 1 vol. in-8°.

(1) Traduction allemande (Leipzig et Bruxelles, 1850, 1 vol.).

(2) Traduction hongroise (Pesth, 1866, 1 vol. in-12).

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

APPRÉCIATIONS DIVERSES

JOSEPH LEBEAU.

1 vol. in-8°.

« En appliquant son talent bien connu d'historien à rappeler les titres de Lebeau à notre reconnaissance, l'auteur n'a pas fait seulement un bon livre, il a fait aussi, ce qui n'est pas moins méritoire à nos yeux, acte de bon citoyen. » — *La Meuse.*

« En se renfermant dans le cadre d'une stricte biographie, l'auteur n'a diminué en rien l'importance historique de son livre ; les papiers manuscrits de M. Lebeau, d'autres documents inédits encore, lui ont permis de jeter du jour sur bon nombre de faits incomplétement connus jusqu'ici, de signaler même plusieurs incidents entièrement nouveaux... » — *Écho du Parlement.*

« M. Th. Juste a fait incontestablement une œuvre utile

en écrivant la vie de Joseph Lebeau, l'un des principaux fondateurs de la monarchie belge… Son livre renferme une foule de révélations intéressantes sur les hommes et les choses de la révolution et les premières années de la monarchie constitutionnelle. » — *Journal de Bruxelles.*

« Lebeau avait droit à quelque chose de plus qu'une simple notice : sa vie résume un chapitre entier de l'histoire d'un peuple, et ce chapitre, on eût pu jusqu'ici difficilement l'écrire. C'est pour avoir comblé cette lacune que le livre de M. Juste a droit à une mention toute particulière et qu'il doit prendre place dans toutes nos bibliothèques. » — *Journal de Liége.*

« En écrivant la biographie de M. Joseph Lebeau, en faisant la lumière autour de cette figure obscurcie par la passion des uns, oubliée par l'indifférence des autres, M. Th. Juste a rempli un pieux devoir ; il a fait une œuvre de bon citoyen… Grâce aux nombreux documents inédits mis à sa disposition, il a en même temps éclairé d'un jour tout nouveau certains événements de notre histoire contemporaine… » — *L'Impartial de Bruges.*

« Quand on songe que c'est sous son ministère que fut conclu le traité des dix-huit articles, si avantageux pour la Belgique, si la fortune de la guerre ne lui en eût ravi les fruits ; que c'est grâce à ses éloquentes sollicitations que le Congrès élut Léopold de Saxe-Cobourg…, on reconnaît que ce sage et intègre homme d'État mérite d'occuper la place que M. Juste lui a donnée au premier rang des fondateurs de la monarchie belge. — Ce livre se distingue par la

sobriété et la simplicité ; et les documents inédits qu'il met au jour ajoutent beaucoup à son utilité et à son intérêt. » — *Journal de Gand.*

« On se rappelait à peine parmi nous les noms des hommes qui fondèrent un État et préservèrent l'Europe d'une guerre générale. Il faut donc savoir gré à M. Th. Juste d'avoir consacré ce livre à Joseph Lebeau. Un pareil homme était digne d'un travail complet, et cette tâche a été remplie avec succès par l'auteur. L'ouvrage est d'un haut intérêt pour l'histoire contemporaine : c'est à la fois la biographie d'un homme et le récit des luttes et du triomphe d'une nation. » — *The Athenæum.*

« M. Th. Juste pouvait mieux que personne donner une biographie fidèle de Joseph Lebeau, par suite des relations qu'il avait eues avec cet homme d'État, et de l'étude particulière qu'il avait faite du drame de 1830-1831 dans son *Histoire du Congrès national de Belgique.* » — *Allgemeine Zeitung* (d'Augsbourg).

« Il importe de ne pas oublier les hommes d'État qui, avec le roi Léopold, travaillèrent à la fondation et à l'affermissement de l'État belge. Avec raison M. Juste a placé à la tête de ceux-ci Joseph Lebeau. » — *Europa* (de Leipzig).

« En se servant des souvenirs de M. Lebeau, le biographe a donné plus d'importance encore à son œuvre et doté l'histoire belge d'un livre d'une haute valeur. » — *Literarisches Centralblatt.*

SURLET DE CHOKIER.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste, grâce aux documents inédits qui ont été mis à sa disposition, a pu retracer avec une grande exactitude tous les actes du Régent et les mobiles qui les avaient dictés. Son livre présente, sur beaucoup de points, l'intérêt qu'auraient les mémoires mêmes du personnage dont il retrace la vie. » — *Journal de Liége.*

« M. Th. Juste a écrit l'histoire du Régent et nul mieux que lui n'était en position de remplir ce devoir pieux, puisqu'un concours de circonstances l'avait rendu possesseur des papiers de Surlet et notamment de sa correspondance intime. » — *Précurseur.*

« Le volume que nous annonçons, consacré modestement, en apparence, au récit d'une seule vie, contient en réalité le tableau de toute une période de la révolution qui nous a affranchis. De plus, il révèle des faits importants jusqu'ici inconnus ou mal appérciés ; il offre, dans tous les sens du mot, l'attrait piquant de la nouveauté. » — *La Meuse.*

« Tous les Belges qui aiment véritablement leur pays liront avec plaisir le livre de M. Th. Juste et seront reconnaissants envers l'auteur. » — *Écho de Liége.*

« M. Juste a eu le talent de faire aimer le caractère et de mettre en évidence les incontestables services de l'un des fondateurs de la monarchie nationale. » — *Journal de Bruxelles.*

« Le nom de Surlet de Chokier, régent de la Belgique en 1831, est presque oublié de notre génération ; néanmoins le livre de M. Th. Juste, écrit avec conscience, sympathie et autorité, est fait pour être lu ailleurs qu'en Belgique. » — *Bibliothèque universelle et Revue suisse.*

« C'est une attrayante peinture de ce personnage si remarquable et si intéressant. » — *Heidelberger Jahrbücher der Literatur.*

« Cette biographie éclaircit bien des points qui étaient restes obscurs dans l'histoire de la fondation du nouveau royaume de Belgique, et doit être considérée comme un document précieux. » — *Hamburgischen Correspondenten.*

« Un historien belge, connu par de beaux travaux sur l'histoire nationale, M. Théodore Juste, publie depuis quelque temps sous ce titre : *Les Fondateurs de la monarchie belge,* une intéressante série de portraits politiques. Deux de ces portraits, ceux du régent de Belgique et du comte Le Hon, méritent plus particulièrement l'attention des lecteurs français. » — *L'Avenir national.*

LE COMTE LE HON.

1 vol. in-8°.

« Ministre du Régent et de Léopold Ier près la cour des Tuileries, le comte Le Hon fut activement mêlé à toutes les négociations diplomatiques qui précédèrent l'élection du Roi, l'intervention française de 1831 et de 1832, la reconnaissance de la monarchie belge par l'Europe, et, enfin, le célèbre traité du 19 avril 1839. C'est là la partie vraiment historique du livre de M. Juste, et, nous devons le dire,

cette partie présente un intérêt soutenu et jette un jour nouveau sur plusieurs épisodes de notre histoire contemporaine. Outre un grand nombre de dépêches confidentielles et jusqu'ici inédites, nous y avons rencontré toute une collection de lettres autographes du roi Léopold Ier. » — *Journal de Bruxelles.*

« Au point de vue des révélations historiques, le nouveau livre de M. Juste est appelé à un grand et légitime succès. » — *Étoile belge.*

« L'ouvrage consacré au comte Le Hon n'a pas seulement une haute valeur pour la Belgique, mais il intéresse l'Europe entière par les données qu'il fournit sur l'établissement de la monarchie belge. » — *Historische Zeitschrift.*

« C'est une histoire diplomatique, précieuse par les révélations et les documents inédits qu'elle contient. » — *The Chronicle.*

CHARLES DE BROUCKERE.

1 vol. in-8°.

« C'est un portrait fidèle, quoique rapidement esquissé. Nous connaissons peu de biographies d'une lecture plus attrayante; mais aussi nous connaissons peu d'existences plus laborieuses, plus noblement employées que celle de Charles de Brouckere, peu de caractères plus sympathiques, malgré ses brusqueries et ses caprices, légers défauts qui faisaient d'autant mieux ressortir ses grandes qualités. » — *Indépendance belge.*

« Peu de carrières ont été aussi remplies que celle de Charles de Brouckere... La vie d'un tel homme est un

exemple et une leçon ; la notice que nous venons de lire nous paraît destinée à devenir un livre populaire. » — *Journal de Liége.*

« Le livre consacré à Charles de Brouckere vaut bien que l'on étudie la carrière de cet homme remarquable qui montra un talent également éminent dans les positions si diverses qu'il occupa successivement. » — *Schlesische Zeitung* (de Breslau).

LE COMTE DE MUELENAERE.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste vient de publier le septième volume de ses études sur les *Fondateurs de la monarchie belge.* C'est la biographie du comte de Muelenaere, rédigée d'après des documents inédits. Ce volume présente, comme les précédents, un vif intérêt pour tous ceux qui s'occupent de notre histoire contemporaine. » — *Écho du Parlement.*

« M. Juste a très-habilement tiré parti des papiers inédits qui lui ont été communiqués par la famille de M. de Muelenaere. Les projets d'union douanière dont il a été question entre la France et la Belgique sous la monarchie de Juillet, et dont l'ancien ministre des affaires étrangères fut l'un des plus persévérants adversaires, tiennent une place importante dans ce nouvel écrit. » — *Indépendance belge.*

« Cette nouvelle page d'histoire est une œuvre utile et nationale. Elle jette une précieuse clarté sur les événements qui ont entouré la naissance et le développement de notre nationalité. Nous devons remercier M. Th. Juste d'avoir mis en lumière, avec l'autorité de son talent, tous les

détails de la belle et utile carrière du comte de Muelenaere.» — *Journal de Bruxelles.*

« M. Th. Juste vient de publier, dans sa galerie des *Fondateurs de la monarchie belge,* la biographie de M. le comte de Muelenaere, ministre d'État, ancien ministre, l'un des hommes politiques éminents du parti catholique, dont on a pu dire avec vérité que son nom vivrait dans la mémoire de ses contemporains et passerait à nos descendants, car ce nom a été mêlé à tous les grands événements qui ont consacré notre existence politique, et il figure avec éclat dans les plus belles pages de l'histoire de notre régénération. » — *Étoile belge.*

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL COMTE GOBLET D'ALVIELLA.

1 vol. in-8°.

« M. Théodore Juste, le consciencieux biographe des *Fondateurs de la monarchie belge*, vient de consacrer une intéressante notice à la carrière militaire, politique et diplomatique de M. le lieutenant général Goblet, comte d'Alviella, ministre d'État. L'auteur a tiré parti d'un grand nombre de documents inédits. » — *Indépendance belge.*

« ... Ce volume renferme une assez longue série de documents inédits, qui jettent un jour nouveau sur les nombreuses et graves péripéties qui ont longtemps tenu en échec la constitution définitive de la Belgique... » — *Journal de Bruxelles.*

« ... La vie du général Goblet nous présente aussi des

luttes, des contrastes, des vicissitudes. Soldat fidèle et loyal, il semble d'abord hésiter entre un gouvernement qui a méconnu ses services, mais qui a reçu son serment, et son pays qui fait appel à son dévouement et à son activité; rallié comme malgré lui au nouvel ordre de choses, lui-même se révèle un homme nouveau. Cet ingénieur, que la révolution a trouvé occupé à construire des fortifications, se trouve être un habile diplomate, et il va à Londres chargé de la mission difficile de contrecarrer Talleyrand et de persuader Palmerston.

« Ces biographies sont écrites du style clair, simple, net, qui convient au genre. L'auteur est sobre de réflexions; il laisse parler les faits et les personnages eux-mêmes : il cite beaucoup. Grâce aux nombreux documents mis à sa disposition, lettres et papiers de famille, il a pu mettre dans tout son jour le rôle joué par chacun des hommes dont il retrace la vie. Bien des faits restés jusqu'à ce jour dans une certaine obscurité se trouvent ainsi éclaircis.... » — *Écho du Luxembourg*.

« M. Th. Juste vient d'ajouter à la galerie des *Fondateurs de la monarchie belge* un nouveau portrait qui a droit d'y figurer : c'est celui du lieutenant général comte Goblet.

« L'auteur rappelle la belle défense de Saint-Sébastien, qui fut pour le lieutenant du génie Goblet un beau titre de gloire et qui lui fit obtenir, à 23 ans, la croix de la Légion d'honneur; il rappelle la difficile et délicate négociation relative aux forteresses, confiée aux soins du général Goblet par le roi Léopold Ier, et si habilement menée et terminée; il expose avec concision, mais avec clarté, les motifs de la détermination hardie par laquelle, devenu

ministre des affaires étrangères, le général mit en demeure devant la conférence le cabinet de la Haye de s'expliquer sur ses intentions réelles à l'égard du traité du 15 novembre, et il parcourt les phases successives de la carrière bien remplie de l'homme d'État dont il raconte la vie et les actes politiques.

« M. Juste a pu enrichir sa relation de correspondances et autres papiers inédits qui jettent un jour nouveau sur les grandes affaires auxquelles M. Goblet a pris part, et joignent leur témoignage à celui des pièces authentiques sur les services qu'il a rendus au pays. » — *Moniteur belge.*

« ... Ambassadeur à Londres et à Lisbonne dans les moments les plus difficiles, ministre des affaires étrangères, chargé à plusieurs reprises de missions d'une extrême délicatesse, M. Goblet s'est montré en toutes circonstances homme de caractère, esprit élevé, digne et loyal agent du grand diplomate couronné dont il avait la confiance.... » — *Journal de Liége.*

LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES.

2 vol. in-8° (1).

« Cette biographie du roi Léopold Ier n'est pas un de ces panégyriques où l'on célèbre toutes les vertus et tous les

(1) *Leopold I, king of the Belgians*, authorized translation, by Robert Black, M. A. London, Sampson Low et Ce, 2 vol. in-8°.

Leopold I, Köning der Belgier, nach ungedruckten Quellen, etc., deutsch von Dr J.-J. Balmer-Rinck (Gotha, F.-A. Perthes), in-8°.

Leven van Leopold I, eerste koning der Belgen, naer het fransch van Th. Juste (Gent, W. Rogghé), in-8°.

mérites d'un monarque défunt. M. Th. Juste a voulu faire œuvre d'historien. Il a rassemblé les documents inédits, il est remonté aux sources pour ne rien ignorer de la carrière si longue et si remplie du roi Léopold Ier, et il nous a donné un récit riche en faits, où les jugements sont impartiaux, où les détails sont intéressants. » — *Indépendance belge.*

« Il eût été difficile de mieux exposer la carrière si brillante que Léopold a parcourue comme soldat, comme prince et comme roi... M. Th. Juste s'est montré, dans son livre, historien impartial et calme... C'est l'œuvre austère d'un patriote qui comprend sa mission et qui la remplit avec conscience, équité et modération. » — *Journal de Bruxelles.*

« Personne ne pourra écrire l'histoire de la Belgique indépendante, pendant le premier règne, sans puiser largement dans le livre de M. Th. Juste. » — *Journal de Gand.*

« La biographie de Léopold Ier présente un résumé complet, clair et bien divisé, de cette première et glorieuse partie de notre histoire nationale. » — *Précurseur.*

« Les biographies des *Fondateurs* seront dans l'avenir le commentaire perpétuel le plus fidèle et le plus instructif de notre histoire pragmatique... Les meilleures qualités de l'historien brillent dans la biographie du fondateur de notre dynastie nationale, et quoiqu'il se soit attaché à peindre un homme plutôt qu'une époque, son récit et ses appréciations se distinguent ici par une ampleur et une portée peu communes. » — *Journal de Liége.*

« Récemment un historien belge, dont l'impartialité n'est

contestée par personne, vient de publier, d'après des documents inédits, une très-intéressante biographie du roi Léopold, qui nous permet de saisir l'ensemble de sa carrière... » — *Revue des Deux Mondes*.

« Nous avons sous les yeux la deuxième partie de l'intéressant travail de M. Th. Juste sur le roi Léopold Ier. Ce travail se distingue par les qualités qui ont rendu le nom de M. Th. Juste populaire en Belgique : sincérité, clarté, simplicité. La dextérité du prince à ménager et à s'attacher les puissances voisines, la prudence proverbiale dont il fit preuve dans les circonstances critiques où il se trouva engagé à l'intérieur et à l'extérieur, la bienveillante protection dont il couvrit toujours ses proches, sa fidélité inaltérable dans ses affections, tous ces principaux traits qui constituent la figure imposante de Léopold Ier, surnommé le *Nestor de l'Europe*, ont été reproduits par M. Juste avec une vérité et aussi avec une expression dévouée dont le lecteur belge lui saura gré. Un grand nombre de lettres authentiques, de dépêches, de pièces diplomatiques, etc., etc., qui ont été communiquées à M. Juste et qu'il a reproduites à la fin de son volume, donnent une plus-value à son étude. » — *Le Nord*.

« Sans tomber dans le ton du panégyrique, l'auteur a su, avec un chaleureux patriotisme, faire une peinture vivante du roi Léopold Ier; se rendant l'interprète de la gratitude de son pays, il a rendu un légitime hommage au prince qu sut réaliser ces belles paroles : *Tant que je vivrai, je servirai de bouclier à la Belgique.* » — *Historische Zeitschrift*.

« Quoique l'auteur eût traité plus d'une fois avec succès

le développement récent de son pays, sa tâche n'était pas facile cette fois-ci. D'un côté, il ne devait pas blesser une nation qui pleurait encore un prince éminent; de l'autre l'historien avait une trop haute idée de sa mission pour accorder des louanges faciles et banales. Les deux extrêmes sont évités avec le même tact. Ce qui donne en outre une valeur durable à cet ouvrage, c'est l'emploi judicieux et la communication de documents restés inconnus. » — *Literarisches Centralblatt.*

« L'auteur de tant d'ouvrages remarquables nous donne ici, d'après des sources authentiques, un exposé fidèle de la vie et des œuvres de Léopold Ier, le célèbre fondateur de la dynastie et de la liberté belges. » — *Österreichische militärische Zeitschrift.*

Extraits des journaux anglais.

« A readable biography of the wise and good King Leopold is certain to be read in England. The interest of this life, unlike that of so many sovereigns, is not merely historical. He acted a great part on a noble stage, and his name is in a measure associated with all the stirring events of this century. The introduction to this biography of Leopold is the most interesting portion of the book. It describes the King in his study and in his home, the simplicity of his tastes, the energy of his character, his capacity for har work, his love of science and general literature, which included a special inclination for novel reading, his delight in fine scenery, and his passion for exercise. » — *Daily News.*

« However frequently the late King of the Belgians was designated in his lifetime by the honourable title of the « Nestor of modern politics, » it wat never made so clearly apparent why he merited that title until this biography was written. It is indeed delightful to follow M. Juste as he traces the eventful career of this eminent personage from the time of his being a cadet of the noble family of Saxe-Coburg, through his earlier days, when he took a prominent part in that eventful war, of the miseries of which the present generation have very little cognizance or thought, during which he saw and conversed with Napoleon I, and Alexander of Russia, and attached himself to the one, whilst he repudiated the offer of promotion from the other; and how afterwards he became the husband of the Princess Charlotte, to find, after a few months of happiness not often enjoyed by mortal man, all his prospects blasted by her cruel and sudden death; for we seem to pass through those eventful circumstances as in some measure participating in them. But it is when M. Juste comes to record the causes of Leopold I, accepting the Crown of Belgium, and of the manner in which he raised that little kingdom to a pitch of unexpected prosperity and prominence which it never could have anticipated, *that the real value of this biography is perceived*. Having had the advantage of reading M. Juste's biography in the original French, no less than by means of Mr. Black's remarkably well-made translation, we are able to say that a more important contribution to historical literature has not for a long while been furnished, or one that will more positively demand and receive the claim of present and future standard reputation. » — ***Bell's Weekly Messenger.***

« The author has shown considerable industry in the collection of correspondence, and has accomplished his task in an enthusiastic spirit. He, moreover, writes agreeably, and sometimes even eloquently; and he is so far impartial that he does not hesitate to record opinions adverse to his hero. M. Juste's book offers a sufficiently pleasant means of refreshing the memory, and of studying the character and career of a remarkable prince, who knew how to reap the full advantage of living in remarkable times. » — *Pall Mall Gazette.*

« This translation of the complete memoirs, by Mr. Black is executed, so far as a comparison of various corresponding passages in the two texts enables us to judge, with correctness, yet not without a graceful ease. This end is not often attained in translations so nearly verbal as this is : the book itself deserves to become popular in England. The subject is of interest, and the story is narrated without excess of either enthusiasm or depreciation. » — *Athenæum.*

« The interesting memoir of M. Juste gives us fresh details of the various complications and conflicting circumstances which affected the life of this popular sovereign. M. Juste is altogether a charming guide and companion. Much of the matter which M. Theodore Juste has collected is a new to us; and in giving us a thoroughly readable and interesting book, he has increased our admiration for a man whose name and fame must last, and whose glory will increase, as Belgium each year becomes the nearer and dearer friend of England. » — *The Examiner.*

« Circumscribed as are the limits of Belgium, its royal

founder, Leopold I, will ever occupy a foremost place among the distinguished worthies of his age. The rise of his fortunes and the development of his plans are the subjects of these volumes, for which the author has obtained his materials from original documents, or from credible and competent informants. The whole narrative is so perfectly in accord with our own observations and the universal testimony of Europe, that we read it with confidence and trust in it with satisfaction. » — *Morning Post.*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

2 vol. in-8°.

« A mesure que l'on s'éloigne du mouvement d'idées qui a donné naissance à la nationalité et à la constitution belges, il devient plus intéressant et plus utile d'étudier les hommes de cette époque à qui notre pays doit une période de prospérité et de développement régulier, presque sans exemple sur le continent européen.... Il faut donc savoir gré à M. Théodore Juste de continuer sa galerie des fondateurs de notre nationalité, en nous faisant encore connaître l'un des plus éminents d'entre eux.... Après Léopold Ier, c'est à lui que la Belgique a dû cette inaltérable amitié de l'Angleterre, qui a toujours été notre principale sauvegarde. — M. Juste nous fait clairement voir l'œuvre diplomatique accomplie par M. Van de Weyer. Il publie à l'appui un grand nombre de lettres inédites du roi Léopold, de lord Palmerston et d'autres hommes d'État anglais. C'est plus qu'une simple biographie, ce sont des matériaux pour l'histoire générale. — M. Juste nous peint aussi dans l'éminent diplomate belge le bibliophile érudit, le spirituel écrivain, le fameux M. Du

Fan, le publiciste clairvoyant et le penseur qui sait donner à des réflexions pleines de sens la forme la plus fine, la plus juste et parfois la plus piquante. — Un seul fait suffira pour faire comprendre l'autorité dont l'envoyé belge jouissait à Londres. En 1840, il fut désigné par l'Angleterre et par le Portugal pour régler, par une décision arbitrale, les différends qui s'étaient élevés entre les deux pays, marque inouïe de confiance qu'on n'a jamais accordée qu'à des souverains. — On lira avec un réel intérêt, et non sans un certain orgueil patriotique, l'étude que M. Juste a consacrée au diplomate, à l'homme d'esprit dont la Belgique n'oubliera pas le dévouement et les services. » — E.-L. (*Journal de Liége.*)

« M. Théodore Juste vient de consacrer deux volumes in-8° à la biographie de M. Sylvain Van de Weyer. Les documents inédits qu'il lui a été permis de consulter donnent un vif intérêt à cette étude politique, une des plus importantes de celles que l'auteur a consacrées aux « fondateurs de la monarchie belge. » » — *Indépendance belge.*

« ... Avec une carrière aussi remplie sous tant de rapports que celle de M. Van de Weyer, M. Juste ne pouvait manquer de nous offrir une très-intéressante biographie. Ajoutons qu'il a su grouper les faits avec habileté et talent et qu'il les a retracés dans un style simple et clair. Ce qui donne en outre de la valeur au livre, ce sont les nombreuses citations et pièces inédites qu'on rencontre soit dans le texte, soit dans les appendices... » — *Revue de Belgique.*

« Nous n'analyserons pas les deux volumes de cette *Galerie*

qui viennent de paraître. Chacun sait que l'homme auquel ils sont consacrés, et qui, pour le dire en passant, n'a point dû demeurer des siècles sous terre pour être apprécié, est un des types politiques les plus élevés et les plus remarquables qu'ait produits notre Belgique moderne. Polémiste, orateur du barreau, orateur politique, bibliophile, homme de salon, diplomate, *landlord*, M. Van de Weyer a su toujours et partout mériter de monter au premier rang, et s'y maintenir. A vingt-trois ans, l'opinion publique l'avait déjà remarqué; à trente ans, il était un des hommes les plus influents de la révolution, et l'un des plus forts par son énergique modération. A trente et un ans, il devenait envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Léopold Ier à Londres. — Libéral, M. Van de Weyer eut la gloire et la force de rester, un des derniers, fidèle à ce grand parti de l'*union*, que les catholiques belges n'ont pas été les premiers à répudier, et qui, dans nos sociétés de transition, avait si bien vu que gouverner, c'est transiger, non avec les principes, mais avec les hommes et les faits. — Représentant à Londres de la pensée du pays et de la pensée de Léopold Ier, qui, depuis 1840 jusqu'à sa mort, fut un des plus vaillants et des plus influents champions de la paix européenne, M. Van de Weyer attacha son nom avec éclat à la naissance de notre jeune nationalité. A ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de dire que le livre de M. Juste contient des faits extrêmement curieux sur nos premiers rapports avec les puissances étrangères. Ces faits surprendront bien des personnes; mais qu'y faire? Décidément, la statue du général Belliard, en tant qu'elle symbolise l'intervention *désintéressée* de *Louis-Philippe* en notre faveur en 1830, chancelle fort sur son piédestal. Le gouvernement

de Juillet, tout en ayant l'air de nous *défendre,* avait une envie assez marquée de nous *prendre* et, sans le *veto* énergique de l'Angleterre, il se fût peut-être passé cette fantaisie. — Ajoutons, en terminant, que les éléments principaux de la biographie de M. Van de Weyer sont empruntés aux archives particulières de cet homme d'État, archives qui, jusqu'à ce jour, étaient restées fermées à tout le monde, et qui sont particulièrement riches en documents émanés de la plume de toutes les sommités de l'Europe contemporaine. C'est là un fait qui donne aux volumes dont nous parlons une importance qui n'échappera à personne. » — E. P. (*Revue catholique,* 15 juillet 1871.)

« ... Enough for us that this Life of Sylvain Van de Weyer abounds in interesting matter — literary, social, and political; doing ample credit to M. Juste's discrimination, literary ability, and research... Rarely, very rarely, does it come to pass that the entire career of so eminent and active a man can be laid bare before the world in his lifetime — safely, fearlessly, and thruthfully — without reticence and without offence. » — *The Times.*

« Under the title of « The Founders of the Belgian monarchy » M. Théodore Juste has written one interesting series of biographies of the principal statesmen and diplomatists who cooperated in an enterprise which was more difficult and more perilous than, after forty years of success and prosperity, the present generation would readily suppose... Of these men, the one who forms the subject of the ninth of M. Juste's biographies has especial claims upon the regard of Englishmen; indeed, by long

residence among us, by family alliance, and by a peculiar and quite exceptional position as the representative of the Court most nearly allied to our own, and the most intimate and confidential adviser of his Sovereign, M. Van de Weyer has, for the best portion of a public life concerned with the highest cares and responsibilities, made England something more than his second country... »
— *The Saturday Review.*

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.

1 vol. in-8°.

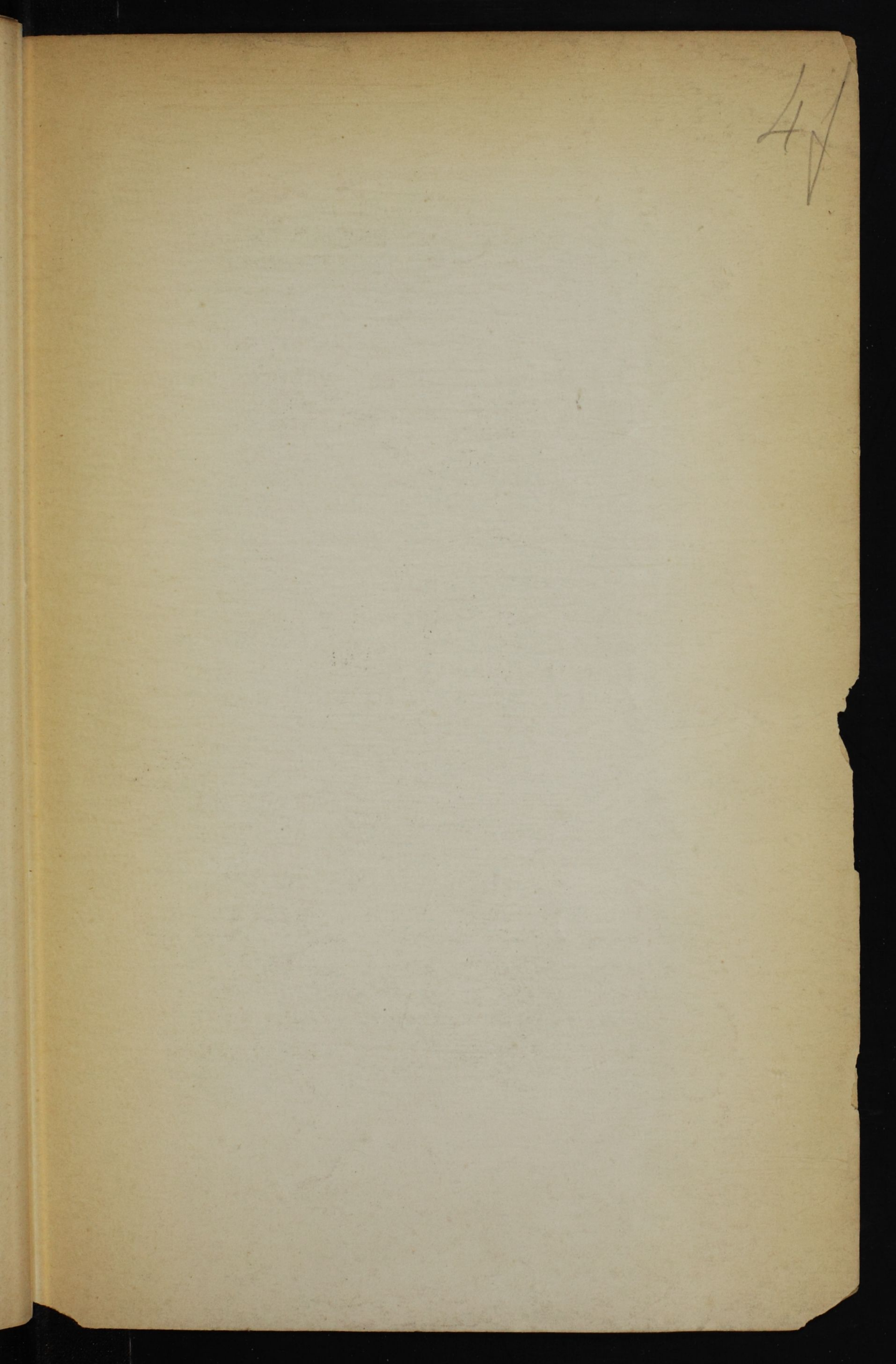
« ... M. Juste a voulu tracer de cette belle et sympathique figure un portrait digne, vrai et complet. Il n'a omis aucun renseignement ni négligé aucun détail. Aussi son œuvre est-elle une des meilleures et des plus intéressantes parmi celles qu'il a consacrées à la mémoire des fondateurs de la monarchie belge. » — *Journal de Bruxelles.*

« ... On trouvera dans cette biographie une foule de renseignements curieux sur l'histoire nationale contemporaine : ils sont comme toujours puisés à ces sources inédites et notamment à ces correspondances intimes que M. Juste a le talent et le bonheur de se procurer.» —*Revue catholique.*

LORD PALMERSTON.

1 vol. in-8°.

« ... M. Juste s'est occupé surtout de représenter lord Palmerston dans ses rapports avec la constitution et le maintien de l'État belge, et a complété par d'autres communications les notions historiques dues au célèbre biographe du grand ministre anglais. » — *Journal de Liége.*



LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE,

PAR THÉODORE JUSTE.

Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits :
Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le baron de Gerlache, ancien président du Congrès national, etc., 1 v. in-8°.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Sylvain Van de Weyer, ministre d'État, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte de Muelenaere, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc., 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, représentant, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Lord Palmerston, 1 vol. in-8°.

Le baron Stockmar, 1 vol. in-8°.

Alexandre Gendebien, membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Louis De Potter, membre du gouvernement provisoire, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge, d'après des documents inédits, 2e série, 1 vol. in-8°.

Le baron Nothomb, ministre d'État, etc., etc., 2 vol. in-8°.

Le vicomte Charles Vilain XIIII, ministre d'État, ancien membre du Congrès national et ancien ministre des affaires étrangères, 1 vol. in-8°.

Notices biographiques. (Jean-François Raikem. — Pierre Claes.— Hippolyte Vilain XIIII. — Antoine Barthélemy. — Jean-François Hennequin.) 1 v. in-8°.

Eugène Defacqz et Joseph Forgeur, membres du Congrès national, 1 vol. in-8°.

Le baron Liedts, membre du Congrès national, ministre d'État, etc., 1 vol. in-8°.

Charles Rogier, ancien membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, ministre d'État, etc., 1 vol. in-8°.

BRUXELLES. — FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCC. D'EM. DEVROYE.